



MILLE-FEUILLE

DU

CHABBATH

Sélection de feuillets sur la Paracha à imprimer et déguster

N°286

VAYÉ'HI

10 et 11 Janvier 2025

Proposé par



Torah-Box



Cette semaine, retrouvez les
feuillets de Chabbath suivants :

	Page
Le feuillet de la Communauté Sarcelles...	3
La Torah chez vous	5
Shalshelet News	7
Devinettes sur la Paracha	11
Boï Kala.....	12
Baït Neeman.....	14
Véyo'atsénou Kévatékhila	22
Mayan Haim.....	25
La Daf de Chabat.....	29
Autour de la table du Shabbat.....	33
Bnei Shimshon.....	35
Bnei Or Ahaim.....	37



Torah-Box

Le feuillet de la Communauté Sarcelles

Dvar Torah

A la fin de notre Paracha, la Thora raconte de quelle manière Yossef annonça aux Enfants d'Israël que la délivrance viendrait: «Yossef dit à ses frères: ...Sachez que le Seigneur se souviendra de vous (Pakod Yfkod) et vous fera monter de ce pays vers celui qu'il a promis par serment à Abraham, à Its'hak et à Yaakov» (Béréchit 50, 24). Ainsi, ils connaîtront la délivrance et seraient libérés de l'exil d'Egypte. La descente en Egypte avait, d'ores et déjà, été le fait de Yossef. C'est sur son intervention que Yaakov et ses fils étaient venus en Egypte. La libération de ce pays était donc également liée à sa personne, puisqu'il leur annonça la délivrance et précisa les signes qui permettraient de reconnaître le libérateur (voir *Midrache Tan' houma Chémot 24*). Bien plus, Yossef ne se contenta pas d'énoncer ces signes. Il leur insuffla également la force spirituelle qui devait leur permettre de quitter l'Egypte. Pourquoi l'Exil et la sortie d'Egypte sont-ils précisément liés à Yossef? La grandeur de Yossef dépassait, de certains points de vue, non seulement celle de ses frères, mais aussi celle de son père Yaakov. C'est du fait de cette élévation morale, qu'il occupait physiquement les fonctions d'un roi. Ainsi, ses frères se prosternèrent devant Yossef, comme l'avait annoncé son rêve, qui se réalisa par la suite. Et même son père Yaakov se prosterna devant Yossef, comme l'indique le début de notre Paracha: «Et Israël se prosterna sur le chevet du lit» (Béréchit 47, 31) ou encore le verset: «Israël recueillit ses forces et s'assit sur le lit» (Béréchit 48, 2) pour lequel Rachi commente: «Yaakov dit: Il est mon fils, mais il est un roi. Je lui dois donc des honneurs.» Or, nous savons que toutes les situations, tous les événements survenant matériellement dans ce monde découlent de situations

«Pourquoi a-t-on retiré des années de vie à Yaakov Avinou?»

VAYÉ'HI

et d'événements similaires, dans la dimension spirituelle. Et combien plus est-ce le cas lorsqu'il s'agit de la vie des Patriarches et de leurs enfants, laquelle était purement morale. Aussi, le fait que Yaakov et ses fils se soient prosternés devant Yossef devait-il nécessairement résulter du fait que la source spirituelle de ce dernier était plus élevée que la leur. Tout ceci permet de préciser le lien entre l'Exil et la Sortie d'Egypte, d'une part, la personnalité de Yossef, d'autre part. Les Enfants d'Israël se rendirent en Egypte pour s'approprier le «large butin» (*Rekhouch Gadol*) de ce pays, promis à Abraham (voir Béréchit 15, 14). Ainsi, non seulement ils prirent les richesses du pays d'Exil, mais élevèrent également les parcelles de Divinité qui s'y trouvaient, comme l'insinue le verset: «Ils dépouillèrent l'Egypte» (Chémot 12, 36). Lorsqu'ils menèrent à bien la mission qui leur était confiée et réalisèrent cette élévation, ils purent obtenir alors la délivrance. Or, la Sortie d'Egypte ne put être obtenue que par le mérite du sang de la Mila et de celui du Sacrifice de Pessa'h (voir *Mékhilta Bo* 12, 6). Le sang de la Mila permit d'élever la grande majorité des parcelles de Divinité enfouie en Egypte, celui du Korbane Pessa'h permit d'élever les parcelles les plus basses, celles que la Mila n'avait pu trier. Ainsi, le sang de la Mila réalisa effectivement le raffinement du corps, préalable nécessaire à la délivrance, et la force nécessaire pour l'obtenir fut insufflée par Yossef HaTsaddik. Ce dernier fut donc à l'origine de la descente en Exil et l'annonciateur de la Délivrance. Il apporta les moyens d'affiner la matière, ce qui était le but de cet Exil et donc de provoquer la Délivrance.

Collel

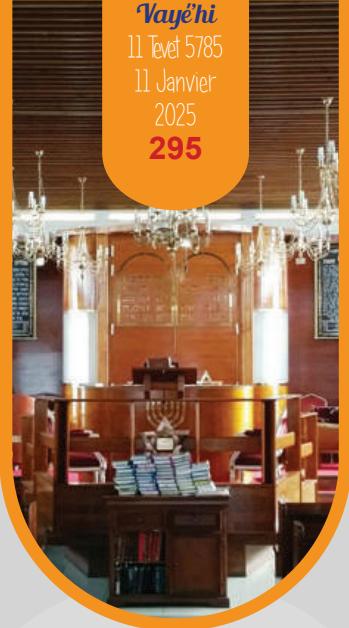
Le Récit du Chabbat

Voici une histoire peu commune, rapportée dans le livre du Gaon Rabbi Its'hak Zilberstein («Barkhi Nafchi» sur la Thora). Le héros de l'histoire s'appelle Moché G., c'est un élève de l'une des Yéchivot proche du quartier Ramat El hanan à Bnei Brak. Voici ce qu'il raconte: Un certain jour du dernier «Ben Hazemanim» (période des vacances) je suis parti avec un ami pour me détendre un peu le corps et les muscles, afin de reprendre des forces pour le

לעילוי נשמה

à Ruby Rivka Bat Esther à Michaël Ben Léa Layani à Fradjí 'Haï Ben Zouiza Guedj à Meikha Bat Myriam à Chalom Ben Sim'ha Sadoun à Esther Bat Myriam Cohen à Félix Saïdou Journo ben Atoumessaouda à Yaakov Ben Lisa à Abraham Ben Malka Bénaïs

Vayé'hi
11 Tevet 5785
11 Janvier
2025
295



Horaires de Chabbat



Hadlakat Nérot: 16h57

Motsaé Chabbat: 18h10



1) On aura le droit de faire un noeud avec boucle, c'est-à-dire un noeud simple au-dessus duquel on pratique une boucle, comme on le fait d'ordinaire pour nouer des lacets de chaussures. Dans quel cas est-ce permis? Seulement, si on a l'intention de dénouer ce noeud dans les vingt-quatre heures; mais si on n'a pas l'intention de dénouer ce noeud dans ce délai, il sera interdit de faire ce noeud. Aussi évitera-t-on de faire ce noeud avec boucle pour attacher le ruban qui entoure le Séfer Thora, après la lecture de la Thora le Chabbath, si on n'a pas l'intention de lire dans ce Séfer Thora encore le jour même, ou le lendemain; donc pour attacher le ruban, on en enfoncera l'extrémité à l'intérieur de la bande, qui entoure le rouleau de la Thora.

2) L'usage selon lequel certains permettent malgré d'attacher ce ruban en faisant un noeud avec boucle, après la lecture de la Thora le Chabbath à Min'ha, cet usage est justifié par le fait que pour une Mitsva, il peut être permis de faire un noeud qui n'est pas appelé à durer une semaine, ce qui est précisément le cas. Si quelqu'un fait ainsi une boucle au-dessus d'un noeud, avec les intentions de le défaire dans les vingt-quatre heures (dans les conditions que l'on vient de préciser), il sera interdit de faire un noeud au-dessus de la boucle, pour la resserrer; aussi quand on ferme les lacets de chaussures, ne faudra-t-il pas ajouter un noeud au-dessus de la boucle.

(D'après le livre
Chmirath Chabbath Kéhilkhata)



La perle du Chabbath

Yaakov Avinou bénit son fils Dan en ces termes: «*Dan jugera son Peuple comme une des Tribus d'Israël. Il sera, Dan, un serpent sur le chemin, un aspic dans le sentier: il pique le pied du cheval et le cavalier tombe à la renverse. En Ta Délivrance j'espère, Eternel לישעך קביה (Lichouatékhà Kiviti Hachem)*» (Béréchit 49, 16-18). Dans cette bénédiction prophétique, nos Sages y voient une allusion à Chimchone, le Juge d'Israël descendant de Dan. Ainsi, **Rachi** commente: «**Comme une des Tribus d'Israël:** Tout Israël sera **uni** avec lui, et il les jugera tous. Cette prophétie s'applique à Chimchone [voir **Béréchith Rabba** 99, 11] ... **Son cavalier tombe à la renverse:** Sans que le serpent l'ait touché. Nous en trouvons l'illustration chez Chimchone: 'Chimchone saisit les deux colonnes...' (Choftim 16, 29), et ceux qui étaient sur le toit sont morts... **En Ta Délivrance j'espère, Eternel:** Il prédit ici que les Philistins crèveront les yeux de Chimchone et que celui-ci demandera une dernière fois: 'Souviens-toi de moi, de grâce, et donne-moi des forces cette fois encore...' (Choftim 16, 28).» Cependant, le verset: «**En Ta Délivrance j'espère, Eternel לישעך קביה**» fait référence à la Délivrance finale. En effet, le **Targoum Yonathan Ben Ouziel** commente: «*Lorsque Yaakov a vu Guidone fils de Yoach et Chimchone fils de Manoa'h (deux Juges d'Israël) réaliser des délivrances [pour le Peuple Juif], il s'exclama: 'Je n'ai d'espérance ni dans la délivrance de Guidone [voir Choftim 6-8] ni dans celle de Chimchone [voir Choftim 13-16], car celles-ci ne sont que provisoires; c'est dans **Ta Délivrance, Hachem, que j'espère et j'attends, car Ta Délivrance est éternelle.***» [Autrement dit:] 'Mon âme n'aspire qu'à la Délivrance du Machia'h Ben David, qui sauvera les Béné Israël et les fera sortir (définitivement) de l'Exil.'» Par ailleurs, le Midrache enseigne [**Béréchit Rabba** 98, 14]: «*Lorsque Yaakov eut la vision de Chimchone (et de ses victoires), il pensa qu'il était le Roi Machia'h. Lorsqu'il le vit mort, il s'est dit: 'Même celui-ci est mort!'* [Yaakov plaça alors tous ses espoirs et attentes dans le Délivrance réalisée par D-ieu Lui-même] **En Ta Délivrance j'espère, Eternel.**» On peut noter aussi que le nom de D-ieu, mentionné dans notre verset (**ה' קי' לישעך**), réapparaît pour la première fois, après une absence remarquable durant 318 versets [depuis le verset 23 du chapitre 39 de Béréchit], faisant ainsi allusion à l'émergence de la Délivrance finale (la révélation du Nom de D-ieu) après une longue période d'obscurité spirituelle qui caractérise l'Exil (la dissimulation de Nom de D-ieu) [voir **Avodat Israël**]. Nous comprenons maintenant que la Tribu de Dan est intimement liée au dernier Libérateur - Machia'h. Rapportons quelques indices: **1**) Sur le verset «*Dan jugera son Peuple comme une des Tribus d'Israël*» (Béréchit 49,16), **Rachi** commente: «...On peut aussi expliquer comme suit: [Dan vengera son Peuple] comme le fera 'le particulier parmi les Tribus', à savoir comme David, qui est issu de la Tribu de Yéhouda [et l'ancêtre du Machia'h].» **2**) Le Midrache enseigne [**Yalkout Chimon Vayéhi 160**]: «*Le Machia'h est issu de Yéhouda par son père et est issu de Dan par sa mère.*» A noter que le secret de la **Guéoula** est l'union du Peuple Juif, c'est pourquoi le **Machia'h** doit incarner l'alliance entre la «première» Tribu [Yéhouda] et la «dernière» [Dan]. **3**) Les fils de Dan étaient **'Houchim בוחם'** (voir Béréchit 46,23). Ce nom est formé des lettres du mot **Machia'h מישי**. **4**) Sur l'étendard de **Dan** était dessiné un serpent, comme il est dit: «*Il sera, Dan, un serpent Na'hach (Na'hach) sur le chemin*» (Béréchit 49,17). Le mot נח a la même valeur numérique (358) que **משיח** (Machia'h), car c'est ce dernier qui doit faire disparaître le mal symbolisé par le «Serpent». [Aussi, 'Houchim fils de Dan a-t-il décapité **Essav** (la personification du Serpent) - voir **Sota 13a**]. Aussi, lors de la guerre contre Amalek (descendant d'**Essav**), qui aura lieu à la fin des Temps, Le **Machia'h Ben Yossef** sera-t-il assisté d'un descendant de **Dan**, nommé **שׂריה** (Sarya) [voir **Zohar Balak 194**].

«Zeman» suivant (le retour à l'étude). J'étais monté sur un certain objet, sur lequel je me suis hissé uniquement avec les mains, et tout à coup mes mains se sont retournées en arrière et je suis tombé par terre. Les amis qui étaient avec moi à cet endroit m'ont immédiatement emmené à l'hôpital, et là les médecins m'ont dit que la situation avait l'air normale, que Dieu merci tout allait bien, et qu'au bout de quelques jours les douleurs allaient se calmer. Mais vingt-quatre heures plus tard, la situation avait empiré, je sentais de fortes douleurs dans l'épaule gauche, et dans l'une des mains une espèce de paralysie. La main bougeait sans aucune action délibérée de ma part. Moché G. raconte qu'il est allé chez un grand orthopédiste, qui a essayé de lui prescrire plusieurs exercices de physiothérapie et divers étirements. Quand rien de tout cela n'a réussi, il a fait faire un examen supplémentaire après lequel il a annoncé au patient qu'il avait une paralysie totale dans la main, et qu'il était définitivement impossible de le guérir. J'ai reçu cette nouvelle en état de choc (raconte Moché). Je suis jeune, et de savoir que je ne pourrais plus jamais bouger la main m'a fait l'effet d'un coup de tonnerre dans un ciel clair. Il ne me restait plus qu'à m'en accommoder et à prier **Hachem** d'avoir pitié de moi. Au bout de quelques jours, je suis allé chez le Gaon et Tsaddik Rabbi 'Haïm Kaniewsky Chelita, et je lui ai raconté toute l'histoire, ainsi que la terrible tristesse qui m'habitait à la suite de cette paralysie totale de la main. Il m'a regardé, a regardé ma main, puis il m'a dit: «*Etudie les Halakhot de Nétilot Yadaïm avec Michna Beroura, et je te souhaite une guérison totale.*» Je suis sorti de chez lui très heureux, très encouragé, et j'ai immédiatement commencé à étudier les *Halakhot de Nétilot Yadaïm* avec *Michna Beroura*. Et tout à coup... immédiatement, dès le début de l'étude, j'ai senti un grand soulagement. Je pouvais déjà bouger un peu la main. Un jour de plus est passé, et j'ai senti une véritable amélioration dans le mouvement. Un jour plus tard, la situation était revenue à la normale. Quand je suis retourné chez l'orthopédiste et que je lui ai montré que j'arrivais à bouger la main, il n'en croyait tout simplement pas ses yeux. «*Il s'est véritablement passé un miracle,*» m'a-t-il dit. L'histoire n'est pas encore terminée. Quelques semaines plus tard, le jeune homme a recommencé à sentir des douleurs dans la main, et la paralysie est revenue, exactement comme au début. «*Je peux témoigner,*» raconte-t-il, «*que c'est arrivé parce que deux jours avant j'avais délaissé les instructions de Rabbi 'Haïm Kaniewsky d'étudier les Halakhot de Nétilot Yadaïm. A peine suis-je retourné à cette étude que les douleurs ont cessé et ont disparu comme si elles n'avaient jamais existé.*» Voilà l'histoire de ce garçon, dont on peut apprendre que même à une époque comme la nôtre, **Hachem** envoie parfois à l'homme des allusions claires pour qu'il se renforce. On en apprend aussi que tous les événements qui nous arrivent sont absolument liés à notre situation spirituelle.

Réponses

Notre Paracha relate la disparition de Yaakov Avinou. Aussi, la Thora mentionne-t-elle le nombre d'années qu'il vécut dans ce monde: «...La durée de la vie de Yaakov fut de **cent quarante-sept années**» (Béréchit 47, 28). Il semble pourtant qu'un certain nombre d'années lui ait été retiré, puisqu'il n'a pas atteint l'âge de son père *Its'hak* – 180 ans – ni même celui de son grand père Abraham – 175 ans. Différentes explications sont rapportées par nos Sages pour justifier ce retrait d'années de la vie de Yaakov (portrait de 28 ans par rapport à Abraham ou de 33 ans par rapport à *Its'hak*), parmi lesquelles: **1**) Yaakov Avinou donna vingt-huit années de sa vie [28 = *Ko'a'h ח* - la force] au roi *David* (au même titre qu'Abraham donna cinq ans et Yossef trente-sept – les soixante-dix années de la vie de *David* [5+28+37]) [Zohar]. Yaakov aurait dû vivre le même nombre d'années qu'Abraham (175 ans), considéré comme la «*Térouma*» (prélèvement) du Monde [celui qui a un «œil bienfaisant *Ain Yafé פָּנִים יְמִינָה*»] prélève 1/40 de sa récolte (au lieu de 1/50 habituellement) - **'Houlin 137b**. Or, 175 (ans) représente précisément 1/40 des 7000 ans de ce Monde. A noter que celui qui possède un «bon regard *Ain Tova יְמִינָה טוֹבָה*» est un disciple d'Abraham Avinou – **Avoth 5-19**. Et, curieusement, la valeur numérique de *יען טוב* est 147]. **2**) **Hachem** retira trente-trois années de la vie de Yaakov, car, raconte le Midrache (rapporté par le **Daat Zékinim Miba'alé Hatosfot**), lorsque Yaakov déclara à Pharaon: «... (le nombre de mes années) est court et malheureux Mé'at VéRa'im נֶמֶת וְעֵינָם» (Béréchit 47, 9), **Hachem** lui dit: «*Je t'ai sauvé de *Essav* et de *Lavan*, je t'ai ramené *Dina* et *Yossef* et tu te plains que tes années ont été peu nombreuses et mauvaises!* Je jure que *Je vais diminuer tes jours de trente-trois années, correspondant aux trente-trois mots de ces versets (8 et 9).*» Ainsi, Yaakov vécut cent quarante-sept ans au lieu de cent quatre-vingt ans comme son père. **3**) Lorsque *Lavan* poursuivit Yaakov et l'accusa de lui avoir volé ses divinités, Yaakov prononça inconsciemment une malédiction à l'adresse de celui des membres de sa famille chez qui se trouvaient les «dieux» de *Lavan*. Yaakov s'écria à l'égard de l'auteur présumé du vol: «*Lo Yihyé לא – Qu'il cesse de vivre*» (Béréchit 31, 32). Cette parole malencontreuse, cette malédiction injustifiée, s'est réalisée (une malédiction même vainc d'un 'Hakham finit par se réaliser). Elle frappa son épouse *Ra'hel*, qui mourut prématurément. Cette même prédiction se retourna également contre lui. Voilà ce qui entraîna sa mort trente-trois ans avant le terme naturel, correspondant à la valeur numérique du mot *Yihyé יְהִי Baal Hatourim - Béréchit Rabba 74*. **4**) On a retiré trente-trois années à Yaakov (33 est la valeur numérique du mot «*Gal גָּל*» [monticule]), car lorsqu'il contracta une alliance avec *Lavan*, ce dernier appela le lieu du pacte *Shadoutה שַׁדּוֹת* (Yégar Sahadouta) [«monticule de témoignage】 (Béréchit 31, 47) et introduisit ainsi, dans la Thora, deux mots de langue étrangère et impure (l'araméen). Yaakov dut réparer le tort commis (extirper l'impureté introduite) dans les trois «Piliers» du Service Divin: *Thora*, *Avoda* (les Sacrifices) et *Guémilouth Hassadim* (la Bienfaisance). Aussi, existe-t-il trois versets faisant référence à ces trois fondements et comportant le mot *גָּל*: **a)** «*גָּל עֲנֵנִי Gal Einaï - Dessille-moi les yeux pour que je puisse contempler les merveilles issues de ta Loi*» (Téhilim 119, 18) [**Thora**]; **b)** «*גָּל עֲנֵנִי Gal Naoul - Une source fermée, une fontaine scellée*» (Chir Hachirim 4, 12) [allusion au Beth Hamidche dont le Service est celui des Korbanot] [**Avoda**]; **c)** «*גָּל מְלִיאָתְךָ Gal Mé'Alai - Affranchis-moi de la honte et du mépris*» (Téhilim 119, 22) [**Guémilouth Hassadim**]. C'est pour cela que Yaakov vécut 147 ans, valeur numérique du mot *גָּל* (Bémilouï): *גָּל מְלִיאָתְךָ* [74 + 73]. Par ailleurs, il mérita l'Attribut de Vérité, comme il est dit: «*Titen Amataqתִּתְּנוּ אָמָתָךְ Titen Emet Lé'Yaakov Tu donneras la Vérité à Yaakov*» (Michée 7, 20), car la réparation du «*Gal גָּל*» dans les trois «Piliers» du Service Divin fit apparaître la valeur numérique du mot *Emet אֶמֶת* (147x3 = 441) [**Thorat Moché Bé'houkotai**]

PARACHA VAYEHI 5785
D'UN MAL PEUT SURGIR DU BIEN

La dernière paracha du livre de *Berechit* (Genèse), *Vayéhi*, nous parle de la mort du troisième patriarche, le père fondateur du peuple juif. Avant de mourir, Yaakov (Jacob) réunit ses fils et ses petits-fils pour les engager à ramener sa dépouille mortelle en Canaan et l'enterrer dans le caveau familial de Makhpéla (*Beréchit* 49 : 29-32). Puis, il bénit ses deux petits-fils, Ménaché et Ephraïm, en leur conférant un titre parmi les douze tribus, à qui il donna ses dernières bénédictions paternelles avant de rendre son âme à Dieu (*Berechit* 48 :20). Des funérailles grandioses furent organisées avec la participation de dignitaires égyptiens qui accompagnèrent le cortège jusqu'en Canaan (*Berechit* 50 :7-9).

La grandeur d'âme de Yossef (Joseph) va jusqu'à disculper entièrement ses frères. Le *Midrach* explique que Yossef craignait que son père lui demande de lui relater comment il était arrivé en Égypte. Il aurait alors été forcé de lui raconter que ses frères l'avaient vendu, et il risquait que Yaakov ne les maudisse. Pour éviter cela, Yossef décida de ne pas visiter son père, et c'est ainsi qu'il ignorait qu'il était malade. Un émissaire est donc venu l'en informer. Yossef meurt à l'âge de 110 ans (*Berechit* 50 : 26).

L'ORIGINE DE L'ESCLAVAGE

Yaakov ne voulait pas être inhumé en Égypte. Il craignait que sa sépulture ne confère, dans une certaine mesure, une sainteté à cette terre étrangère, offrant aux générations futures un prétexte pour rester dans ce pays et ne pas retourner en Canaan (*Berechit* 50 : 25). Il voulait ainsi que ses descendants se sentent différents et même étrangers dans ce pays où leur séjour provisoire se prolonge, car seule la Terre d'Israël est sainte. Après s'être fait reconnaître à ses frères, Yossef leur explique que la chose vient de Dieu, qui a fait tourner les événements à leur avantage, leur permettant ainsi de surmonter la famine qui sévissait en Canaan : les enfants d'Israël descendant en Égypte, ils sont reçus à bras ouverts, ils bénéficient même de traitements privilégiés (*Berechit* 45 : 5-8). L'abondance étant revenue partout dans la région, les enfants d'Israël auraient dû revenir, heureux de retrouver leur foyer dans leur pays. Mais c'est sans compter avec la *taava* (le désir) du confort qu'ils trouvent en Égypte et la brillante civilisation attrayante dans laquelle ils baignaient : la jouissance et les facilités de la vie dont ils profitaient. Le même phénomène se reproduit sous nos yeux parmi les juifs de la diaspora. Malheureusement, la roue de l'histoire tourne : le juif bien intégré dans la société, aux progrès de laquelle il participe largement, devient un étranger, accusé de « manger le pain des citoyens » et de profiter des richesses du pays au détriment de la population locale. L'antisémitisme se réveille, et la vie devient difficile. « Un nouveau roi s'est levé qui ne connaissait pas Yossef » et le paradis se transforme en terre d'esclavage. Yaakov, le visionnaire, voulait éviter ce drame à ses descendants.

LES ENFANTS DE YOSSEF

Lorsque Yossef présenta ses deux fils, Ephraïm et Ménaché, devant son père, Yaakov posa une question étonnante : « Qui sont ceux-là ? » (*Berechit* 48 : 8). Que signifie cette question, alors qu'il venait de déclarer à Yossef : « Tes deux fils, qui te sont nés avant mon arrivée auprès de toi, seront les miens à l'égal de Ruben et de Shimon » (*Berechit* 48 : 5) ? En réalité, Yaakov connaissait bien ses petits-enfants, qui, bien que nés en Égypte et malgré leur naissance dans un milieu idolâtre, avaient cultivé leur foi en Dieu, le Dieu des patriarches. Mais il a vu, dans une vision prophétique, que ces deux enfants allaient donner naissance à des rois comme Jéroboam, Achab ou Jéhu, qui ont conduit le pays d'Israël à la destruction totale.

Yossef répondit à la question de son père qu'il pouvait être fier de sa progéniture, car Ephraïm et Ménaché, malgré leur naissance et leur jeunesse en milieu idolâtre, avaient cultivé leur foi en Dieu et en le Dieu des patriarches Abraham. En s'apprêtant à bénir ses petits-enfants, Yaakov croisa les bras en mettant la main droite sur la tête d'Ephraïm. Yossef lui fit remarquer que Ménaché était l'aîné. Mais Yaakov répondit : « Je le sais, mon fils, je le sais. Lui aussi deviendra grand, mais son jeune frère sera plus grand que lui » (*Berechit* 48 : 19). Cette réponse est en quelque sorte un hommage à la plupart des membres du peuple d'Israël, nés dans un pays étranger, parmi les idolâtres, et qui, malgré tout, restent fidèles à Dieu et à Sa Torah.

ISRAËL ET LA DIASPORA

En fait, on retrouve dans la société israélienne la même répartition des juifs que dans celle de la diaspora : juifs *haredim* (ultra-orthodoxes), traditionalistes, sionistes et laïcs. La seule différence est que ces différentes catégories sont tenues ensemble de construire le pays, alors que dans la diaspora, chaque catégorie menait sa vie parmi les nations sans se préoccuper des autres. C'est seulement lorsque le malheur fond sur la nation entière, sans distinction, qu'ils se souvenaient appartenir au même peuple et que leur sort était lié

L'AVENIR DU PEUPLE D'ISRAËL

Malheureusement, l'épée de Damoclès est suspendue en permanence au-dessus des Israéliens. Ces derniers commencent à comprendre que les ennemis d'Israël ne font pas de différence entre la gauche et la droite, entre religieux et laïcs, et que le salut du peuple réside dans son unité face à l'ennemi commun. Le souvenir de la Shoah, qui plane toujours sur Israël, permet à ce peuple de puiser dans ses forces intimes la possibilité d'une vie harmonieuse, dans le respect de chacun. Ce n'est pas une utopie mais une nécessité vitale, à laquelle chacun doit contribuer. On commence à voir, ici et là, des signes de la réalisation de cette espérance à travers l'entraide généralisée, matérielle et spirituelle, qui se met en place dans le pays sous forme d'associations ou de *gmaḥim* (caisses mutuelles), animées par des bénévoles dans tous les milieux. Grâce à ce système, qui réunit dans une même volonté d'aider Juifs de la Diaspora et Israéliens, personne ne meurt de faim. Même les plus pauvres, et il n'en manque pas en Israël, peuvent vivre honorablement.

LA SÉLECTION DU PAYS D'ISRAËL

Même les incroyants sont obligés de constater qu'il se passe des événements hors du commun dans le pays d'Israël. Les tractations politiques faussent l'approche du véritable problème israélien. Dès le début du sionisme politique, le problème a été posé : où établir un pays pour les juifs ? L'Ouganda et Madagascar furent proposés, mais rapidement repoussés. La terre d'Israël, pays des ancêtres, s'imposa naturellement, car elle existait déjà dans la conscience de la majorité des Juifs de l'époque. Cependant, de nombreux immigrants, élevés dans des pays communistes, rejettent la spiritualité juive. L'espoir réside néanmoins dans leurs enfants, qui, même élevés dans cet esprit, commencent à se poser des questions au contact des jeunes religieux ou de l'esprit général qui règne en Israël. Cette problématique s'enracine dans la tradition : au moment de la révélation du Sinaï, lorsque Dieu demanda : « Quelle garantie me donnez-vous pour la maintenance de la Torah ? », les ancêtres répondirent finalement : « Nos enfants seront les garants. » Cette transmission de père en fils et de maître à disciple se poursuit aujourd'hui, responsabilisant chaque individu

. UN ESPOIR POUR L'UNITÉ

Aujourd'hui, la nation a besoin d'un chef charismatique, qui viendra avec la fin proche de toutes guerres contre le peuple d'Israël, lequel aspire à vivre en paix, avec l'aide de Dieu.



La parole du Rav

Rav Yehiel Brand

Le vin de Yossef

a) Tel fut le repas chez Yossef : « On servit Yossef... et ses frères ... Ils burent, et se réjouirent avec lui[1]. » Concernant la viande qu'ils consommèrent, les frères purent s'assurer que la che'hita[2] était bonne, mais comment ont-ils pu boire du vin dans un pays où les viticulteurs étaient idolâtres ? Aussi, Yossef « envoya à son père dix ânes chargés de ce qu'il y avait de meilleur en Egypte[3]. » Il s'agissait de « vieux vin, qui réconforte l'esprit des zekenim [sages][4] ». Comment Yaakov boirait-il de ce vin ?

On pourrait dire qu'à l'âge de 30 ans, quand il devint roi, Yossef fabriqua du vin casher, et neuf années plus tard, lorsque ses frères arrivèrent et qu'il envoya à son père du vin, c'était déjà du vin vieux casher. Mais comment l'esprit de Yaakov – qui habitait en Erets Israël – se rétablirait-il avec du vin produit en Egypte, plutôt que celui de son propre pays, qui était probablement de qualité supérieure ?

b) En sortant de l'arche, Noah s'enivra : « Noah commença à cultiver la terre, et planta de la vigne. Il but du vin et s'enivra[5]. » La vigne qu'il planta venait d'un sarment qu'il avait fait entrer dans l'arche[6]. Il avait poussé au Paradis[7], et sans doute l'avait-il reçu de son grand-père Metouchélah, qui lui-même l'avait reçu d'Adam. La consommation de Noah est décrite ainsi : « Il but min hayayin » – du vin, et il n'est pas dit : « Il a bu le vin. » Le texte indique ainsi qu'il en laissa pour d'autres occasions. Sans doute le plaça-t-il dans des jarres scellées de son seau. Et il en offrit quelques-unes à son fils Chem, qui pour sa part, sortit le vin de ces jarres et en servit à Avraham : « Malkitsédek, roi de Shalem, fit sortir du pain et du vin ; il était le Cohen du Dieu Très Haut. Il bénit Avram, et dit : Béni soit Avram par le Dieu Très Haut[8]. » Par ce don de pain et de vin, Chem faisait comprendre à Avram que « ses enfants sacrifieront sur l'autel à Jérusalem des Ménahot de blé et des Nessakhim de vin[9] ». Il se peut que Noah en ait aussi offert une partie à son autre fils, 'Ham. Et lorsque

celui-ci construisit la ville de Tsoan, la capitale d'Egypte, pour son fils cadet Mitsraim[10], il y déposa ces jarres de vin. C'est de ce vin-là que Yossef envoya à son père. Son goût exquis rappela à Yaakov l'apothéose qu'il avait vécue dans sa jeunesse, le jour où son père l'avait bénii. Comme il portait l'habit d'Adam Harichon, confectionné par Hachem au Gan Eden[11], Its'hak sentit l'odeur délicieuse qui se dégageait du vêtement de Yaakov/Adam : « Yaakov s'approcha, et l'embrassa. Its'hak sentit l'odeur de ses vêtements ; puis il le bénit, et dit : « Voici, l'odeur de mon fils est comme l'odeur du champ que Dieu a bénii[12]. » C'est cette odeur du Paradis qui redonna des forces à l'esprit de Yaakov : « Du vieux vin, qui réconforte l'esprit des sages », et l'Esprit saint qui l'avait quitté depuis vingt-deux ans lui revint[13]. Savoir que Yossef possédait chez lui ce vin qui provenait du Gan Eden fut sûrement aussi un argument qui encouragea Yaakov à descendre en Egypte.

c) En quittant l'Egypte, les juifs transportèrent avec eux tous les matériaux nécessaires à la construction du Michkan. En se rendant en Egypte, Yaakov avait apporté des cèdres qu'il y planta, afin que ses descendants puissent plus tard les amener avec eux dans le désert[14]. Il leur fallait également du vin pour le verser sur le Mizbéah. Bien que les avis soient partagés quant à savoir si dans le désert, les particuliers offrant un sacrifice ont l'obligation d'y ajouter du vin, en revanche selon tous les avis, le sacrifice qu'apportait la communauté – le Korban Tamid – devait être accompagné de vin[15]. Il est alors possible que de même que Noah se souciait que Chem apporte du vin pour indiquer à Avraham la mitsva de Nessakhim, il se souciait que 'Ham en fasse de même pour celui que les juifs présenteraient comme Nessakhim dans le désert.

[1] Béréchit 43,34. [2] Béréchit 43,16. [3] Béréchit 45,23.

[4] Mégila 16b ; Rachi. [5] Béréchit 9, 20-21.

[6] Béréchit Rabba 36,3 ; Rachi. [7] Yonathan ben Ouziel.

[8] Béréchit 14,18-19. [9] Béréchit Rabba 43,6 ; Rachi.

[10] Bamidbar 13,22, avec Rachi ; et voir Sota 34. [11] Béréchit 3,21.

[12] Béréchit 27,27. [13] Voir Béréchit 45,27.

[14] Tanhouma, Chemot 25, 5 ; Rachi.

[15] Kidouchin 37b, et Tossafot : Lo.



Pour aller plus loin

Yaakov Guetta

1) Il est écrit (47-30) : « Véchakhavti ime avotai, ounssatani mimitsrayim, oukvartani bikvouratam ». Dans la mesure où Yaakov déclare à Yossef : « Et je reposerai avec (auprès de) mes pères », la mention « et tu m'enterras dans leur tombeau » paraît alors superflue ?

2) Il est écrit (48-2) : « Vayomer : « Hiné binekha Yossef ba élékha ! ». Vayit'hazek Israël, vayéchev al hamita ». À quel enseignement du Traité Nédarim fait allusion ce verset ?

3) Il est écrit (48-9) : « Vayomer Yossef el aviv : « Banai hème acher natane li Elohim bazé ! ». À quel enseignement font allusion ces termes ?

4) Rachi rapporte au sujet du terme « véyidgou » (48-16) : « Que Efraïm et Ménaché se multiplient comme des poissons..., sans que le « ayine harâ » (le mauvais œil) n'ait d'emprise sur eux ! ». Et le Targoum Ounekelos de traduire le terme « véyidgou » par : « oukhnouei yama ». De quelle manière les enseignements de Rachi et du Targoum trouvent leur allusion dans les paroles de Yaakov composant ce verset ?

5) Quel verset de notre Sidra avons-nous le Minhad de réciter 3 fois, en inversant l'ordre de ses mots ? Que vient nous enseigner l'inversion de ces mots ?



La Question

G. N.

Dans la paracha de la semaine, sentant sa mort approcher, Yaakov fait quérir son fils Yossef afin de lui faire prêter serment qu'il ramènerait sa sépulture en terre d'Israël. Suite à cela, la Torah nous dit : « et ce fut après ces choses, on raconta à Yossef : voici ton père est malade ». Ceci peut paraître étonnant ! En effet, si Yaakov avait déjà pressenti que ses jours approchaient de la mort, nous pouvons supposer que la maladie avait déjà commencé à poindre. Dès lors, comment se fait-il que Yossef n'apprenne la maladie de son père qu'après cet épisode ? Dans le Talmud, il existe une halakha qui stipule :

lorsqu'un homme gravement malade exige une chose auprès d'un de ses visiteurs et que cette situation entraîne un serment, celui-ci se retrouve nul et non avenu. En effet, sachant qu'une grave contrariété pourrait détériorer l'état de santé du malade, il pourrait s'avérer que le serment soit juste une nécessité pour préserver le malade, plus qu'un réel engagement. Pour cela, Yaakov qui avait besoin que la promesse de Yossef puisse être engageante au plus haut point, il cacha à son fils son état de santé réel, pour que celui-ci ne se sente pas contraint de promulguer son serment et qu'il soit réellement contraignant. Ainsi, ce ne fut que lorsque Yossef se fut concrètement engagé, que Yaakov accepta que son fils puisse prendre connaissance de son réel état de santé.

Pour dédicacer un feuillet :

Shalsheletnews.com

Ville	Entrée	Sortie
Jérusalem	16 : 18	17 : 34
Paris	16 : 57	18 : 10
Marseille	17: 04	18 : 11
Lyon	16: 58	18: 08
Strasbourg	16 : 36	17 : 49

Que notre étude soit une source de réussite pour nos soldats et une protection pour tout le klal Israël



Halakha de la semaine

David Cohen

Peut-on mettre un vêtement (ou une serviette) propre au contact de l'eau pendant Chabbat ?

- Selon certains, cela sera tout à fait autorisé, tant que le vêtement est propre, [Roch/Rambam]; et tant que l'on n'a pas l'intention de le laver [Sefer Haterouma/ Smag/Gra. Voir Halakha Beroura p.454 au nom du M.Michné qui explique pourquoi on n'applique pas le din de Pessik Réché].

- Selon d'autres, le fait de tremper un vêtement dans l'eau est considéré comme l'avoir lavé, si ce n'est que c'est Derekh Likhoulkh [Bahag; Rachbam; Tour] Il est à noter que même selon cet avis, l'interdiction n'est en vigueur que s'il y a un quelconque embellissement du vêtement (ce qui vient exclure le cas où le vêtement sort de la machine à laver où le contact avec l'eau ne sera pas du tout considéré comme Melaben) [Maassé Chabbat 5,4 p.163/ Halakha Beroura 302,60 (Birour 97)]. Aussi, dans le cas où l'habitude est de ne pas être Makpid si le tissu se mouille, on ne dira pas Cheriyato Zéhou Kiboussou même selon cet avis. C'est pourquoi, on pourra utiliser une serviette (propre) pour égoutter des verres (car la serviette est destinée à cet usage à l'instar de ce qui en ressort du Ch.A 319,10 (Voir Beour Halakha "Michoum" au nom du Tossef Chabat), et cela d'autant plus dans le cas où la serviette était entièrement propre. Aussi, on pourra mouiller légèrement un papier pour s'essuyer [Menou'hat Ahava 12,7 (Note 16 au nom du Toss' Chabbat/ Mamar Mordekhai/Beour Halakha)]. En pratique, bien que l'avis de la majorité des richonim est conforme au 1^{er} avis, (Voir Eliya Raba; Mich'ha Derabouta), il conviendra de se montrer rigoureux en suivant le second avis, car tel semble être l'avis du Choulhan Aroukh [Ch.Knesset Haggadola 319 (ot 12 où il explique que le Ch.A 319,16 a simplement gardé les termes du Roch); Tossef Chabat 302,31; Gra 302,30; Maanar Mordekhai 302,11/319,16 (que le Ch.A parle d'un Soudar qu'on n'est pas Makpid de sa propreté car conçu pour cela); Beour Halakha; Menouhat Ahava 12,3; et ce qu'écrivit le Or Létsion 36,14 qu'au Siman 334,24. le Choulhan Aroukh parle d'un Talit sale est très difficile car autre que cela n'est pas le sens simple, si c'est ainsi, cela devrait être interdit selon tous les avis. Aussi il semble que l'avis du Ch.A est d'interdire même si le vêtement est peu mouillé [Chaar Hatisyoun ot 52; Menou'hat Ahava 2 Perek (à l'encontre du Eliya Rabba retenu par le Halikhot Chabbat 302,45)].

Enfin, il conviendra de noter qu'il sera interdit d'essuyer une saleté avec une serviette qu'on est Makpid de ne pas laisser sale, car on risque de s'oublier et de la laver pendant Chabbat [Choulhan Aroukh 302,11; Ménou'hat Ahava 12,9]. On nettoiera donc la saleté à l'aide d'un tissu jetable [Or'hot Chabbat 1 p.389]



Réponses aux questions

1) Le Choul'hane aroukh (Yoré Déa 363,2) enseigne : « On ne pourra pas faire sortir un mort de sa ville située en "houts laarets" (où se trouve un cimetière dans lequel il pourrait donc y être enterré), sauf pour l'enterrer en Erets Israël, ou pour l'enterrer dans le caveau dans lequel reposent ses aïeux (même si ce caveau se trouve dans une autre ville de diaspora). C'est à ces deux permissions rapportées par Rabbi Yossef Caro, auxquelles font allusion les paroles que Yaakov adressa à Yossef : « Pour deux raisons, ne crains pas de faire sortir mon corps d'Égypte, car : "Premièrement, ma volonté est de reposer avec mes pères en terre sainte ("véchakhvati ime avotai" bérerts Israël), et deuxièmement: " Et que tu m'enterres dans leur tombeau ("oukvartani bikvouratame") ». (Koutnote Or)

2) Le Traité Nédarim (39b) enseigne : « Toute personne rendant visite à un malade (et qui est du même Mazal que le malade) retire à ce dernier 1/60^{ème} de sa maladie ! ». Or, Rachi (37-3) rapporte que Yossef ayant les mêmes traits du visage ("ziv ikounine") que son père, était aussi le "Ben Mazal" de ce dernier. Voilà pourquoi Yaakov avait (avant l'arrivée de son "Ben Mazal" Yossef) 60 parties de sa maladie (le terme hébreu « hiné » Yossef ba élékha, a pour guématria 60), et ce n'est qu'après le "Bikour Holim" que Yossef lui fit, qu'il se renforça et pu alors s'asseoir sur le lit. Le terme hébreu « hamita » (le lit) a pour guématria 59, nombre représentant les 59 parties de maladie restantes à Yaakov après la visite de Yossef). (Sefer "Alchikh Hakadoch" de Rabbi Moché Alchikh Zatsal, l'un des élèves du Arizal)

3) Le Traité Sota (36) enseigne que c'est de Yossef qu'auraient dû sortir les 12 tribus ! Or, il perdit ce mérite pour avoir fauté en

faisant sortir des ongles de ses 10 doigts du "zérâ levatala". Seuls Efraïm et Ménaché (ses deux fils) furent considérés comme des tribus d'Israël ("kireouen véchimon yihou li"). Remez Ladavar : « Elohim (la "Midate hadin" de Dieu me sanctionnant pour ma faute de "zérâ levatala") ne "m'a donné" ("natane li") que deux tribus sur 12 : « bazé », c'est-à-dire « Beit », "deux" mitokh « zé » ; le mot "zé" est un pronom démonstratif ayant pour guématria 12). (Or Ha'haim Hakadoch)

4) Si nous retirons les lettres "Reich" et "Ayine" (formant le mot « Râ », "le mal" incarnant le "âyine harâ") du mot hébreu « néarim » (qualifiant les fils de Yossef), il reste la lettre "Noune" (signifiant « poisson » en araméen) et les lettres "Youd" et "mème" formant le mot « yame » (mer). Yaakov déclara donc : « Que l'ange qui me délivre de tout mal, bénisse les "Néarim" en retirant d'eux le mauvais œil, les rendant ainsi comme les poissons de la mer qui se multiplient ». ('Hatam Sofer)

5) Il s'agit du verset (49-18) formant la Bérakha que Yaakov fit à Dan : « Lichouâtékha kiviti Hachem ! ». On a le Minhang (notamment à la fin du "Kriyate Chémâ âl Hamita") de réciter ce verset en inversant ainsi ses mots :

- « lichouâtékha kiviti Hachem ! »
- « kiviti Hachem lichouâtékha ! »
- « Hachem lichouâtékha kiviti ! »

L'inversion (à trois reprises, ce qui indique la "hazaka") des mots de ce verset vient enseigner à l'homme que quelle que soit la situation dans laquelle il se trouve, ou la direction vers laquelle il se tourne, il aura toujours besoin du soutien, de la délivrance ("yéchouâ" : "lichouâtékha") et des 'hassadim de Hachem. (Voilà pourquoi il est écrit : « Kavé le Hachem, 'hazek véyamets libékha tamid ! »). ("Michnate 'Hassidim" de Rabbi Imanouel 'Haï Riki Zatsal, Massékhète Hachékhina 9-5, "Yéchare Yaakov" p.117, Erekh Hachemira).



Réponses

N°416 Vayigach

4 images une Mitsva

Il s'agit de la mitsva de téroumat hadéchen, retirer les cendres du mizbâ'a. (Mitsva 30 dans le compte du Rambam).

Dans la première image, nous voyons une pelle qui servait à retirer proprement les cendres du mizbâ'a. Dans la 2^{nde} image, on aperçoit un livre avec la mention "richonim", car il existe

en effet, un commentateur datant de l'époque des richonim (~1000-1500) se nommant "téroumat hadéchen", comme le nom de la mitsva.

Dans la 3^{ème} image, on voit du feu et dans la dernière image de la cendre.

Il y avait au Beth Hamidach une mitsva quotidienne de retirer les cendres du mizbâ'a, afin que la maison d'Hachem soit magnifiquement entretenue. (Séfer ha'hinoukh).

Enigmes

1) Quel est le cas où j'ai allumé à l'heure dans les 30 minutes, avec la meilleure huile, les meilleures mèches, et au bon endroit en respectant le mehadrine min hameadrine et pourtant je ne suis pas quitté. Comment est-ce possible ? J'ai allumé dans un endroit où le vent est fréquent et que les bougies vont obligatoirement s'éteindre.

2) Je me trouve toujours à la fin. On me donne à l'école en signe de récompense. Je suis populaire en broderie. Qui suis-je ? Un point.

3) Réponse : 8

Beignet 2	x	x	x	x	- 8
Toupie 3	x	x	x	x	- 54
Hanoukia 2	x	x	x	x	- 24

Rébus :

V' / Ail / Iva / Terre / Houx / Lève / Ado





Or'hot Yocher

Yonathan Haik

Bitoul Torah

(négligence de l'étude de la Torah)

Il convient de souligner que l'interdiction de prononcer des paroles vaines ne signifie pas qu'il est interdit de dire même un seul mot qui ne soit pas de la Torah. Une telle exigence ne concerne que ceux qui ont atteint un niveau spirituel élevé, comme il est rapporté à propos du Gaon de Vilna qui, au moment de son décès, aurait dit : 'Combien de moments me suis-je détourné de l'étude de la Torah' ?

D'autre part, quand la Guemara[1] dit : « Celui qui engage une conversation vaine transgresse une interdiction positive et négative. » Rachi explique que cela fait référence aux plaisanteries et aux discours frivoles. De même, il est rapporté au nom du 'Hazon Ich' que la définition de paroles vaines est telle que, si une personne parle pendant dix

Léilouy nichmat Malka Sultana Taita bat Florence Myriam Simha

minutes, cela devrait déjà l'inquiéter.

J'ai également trouvé dans l'introduction du livre *Beit Aharon* du Gaon Rav Aharon Volkin z"l, une explication transmise par son fils au nom du Gaon de Vilna. Cette explication éclaire l'affirmation des Sages dans *Pirké Avot*[2] selon laquelle l'une des 48 qualités nécessaires pour acquérir la Torah est « la réduction des conversations », contrairement à l'interprétation littérale qui suggère de ne pas parler du tout, l'intention est en fait positive : il s'agit d'encourager la modération dans les discours. En effet, si une personne étudie de manière intensive sans aucune pause, son esprit risque de se troubler. Par conséquent, pour maintenir la clarté de l'étude, il est nécessaire d'avoir, de temps à autre, une légère conversation. C'est ainsi que conclut l'auteur.

De même, le *Tiferet Israël*[3] fait des commentaires dans un esprit similaire, et le *Rambam* dans ses Huit chapitres[4] exprime une idée proche. Tout ceci, à condition que ces conversations ne contiennent aucun propos interdit et qu'elles ne s'étendent pas

autre mesure.

Dans le traité *Berakhot*[5], il est rapporté que dans la maison d'étude de Rabban Gamliel, on ne prononçait pas des vœux de « bonne santé » lorsque quelqu'un éternuait pour éviter de perturber l'étude. Ainsi, nos Sages ont sévèrement mis en garde contre toute interruption de l'étude de la Torah pour des paroles frivoles, comme mentionné dans *Avoda Zara*[6] : « Celui qui interrompt l'étude de la Torah pour s'engager dans des paroles futiles est nourri avec des braises ardentes. » Et dans *Pirké Avot*[7] : « Celui qui marche sur la route, étudie, et interrompt son étude pour dire : "Comme cet arbre est beau ! Comme ce champ est agréable !" est considéré comme coupable envers sa propre vie. »

En conclusion, « Celui qui veille sur sa bouche et sa langue protège son âme des souffrances[8] »

[1] Yoma 19b

[2] Avot 6,5

[3] Avot 6,5

[4] Chmona Prakim de Maimonide Chap.5

[5]

Berakhot 53a

[6] Avoda Zara 3b

[7] Avot 3,7

[8] Michlé 21,23



Vécu de l'intérieur : Choftim

Moché Uzan



Comme expliqué dans l'introduction, la partie, puisque la ville de Dévir sera livré des Choftim démarre donc 'sans leader' pour le peuple juif. Toujours habitué à vivre ensemble depuis leur naissance en terre d'Israël avec leur ancêtre Yaakov, sans plus jamais vraiment se séparer jusqu'à leur installation en Israël, le risque que pourrait leur causer cette séparation, était écrit. Les rendez-vous et réunions organisées autour d'un dirigeant allaient forcément manquer, des centaines de km séparaient dorénavant les tribus du nord et celles du sud. L'après-Yéhochoua sera donc totalement différent de ce qu'ils avaient toujours connu. Or, la conquête n'était pas encore terminée et certaines villes étaient encore habitées par des individus hostiles, tant au niveau du danger physique que spirituel. Bien que sans leader, les bénéficiant d'une connexion directe avec Hachem à travers le Cohen gadol, Pinhas et les ourim vétoumim. C'est d'ailleurs de cette manière, que Hachem put annoncer à Yéhouda (au chef de sa tribu) qu'il gagnerait la guerre de conquête contre le Kéanaani et le Yéoussi. Ainsi, les différentes tribus purent récupérer de nombreuses villes. A cette époque, certaines personnalités mentionnées dans la Torah sont encore en vie. Kalev avait 85 ans lorsqu'il a revendiqué à Yéhochoua sa légitimité sur le territoire de 'Hevron que Moché lui avait promis. Il n'en récupéra qu'une

partie, puisque la ville de Dévir sera offerte aux cohanim. Dans son territoire, la ville de Kiryat Séfer restait à conquérir et le moyen qu'il utilisa, fut contesté par les sages, qui dirent : « 4 personnes ont demandé inconvenablement, mais Hachem leur donna convenablement, parmi elles Kalev », (Béréchit Rabba 60). Kalev descend de Yéhouda par 'Hetsron, il s'est marié à Myriam la sœur de Moché, a eu 'Hour, qui fut assassiné lors de l'épisode du veau d'or. Il eut également 'Akhsa', une fille, qu'il proposa en mariage, à qui vaincrait la ville de Kiryat Séfer. C'est son demi-frère (par la mère) Otniel ben Kénaz, qui conquit cette ville et Hachem offrit donc à Kalev, un gendre de choix.

Après la mort de toute la génération ayant connu Moché Rabbénou, une nouvelle génération « d'influenceurs » et « d'influencés » mena le peuple à deux catastrophes (teaser de la semaine prochaine). Puis, le peuple est dominé par le roi de Kéanaan, Kouchane durant 8 ans qui les asservit. Les bénéficiant de la promesse divine et prirent pour qu'Hachem leur envoie un sauveur, Hachem leur envoie finalement Otniel ben Kénaz qui gagnera la guerre et apportera des (une trentaine) années de paixibilité pour le peuple (bien que le texte parle de 40 ans, c'est en comptant les années de servitude, Séder Olam, Gra).

Aire de jeux



Enigmes

- 1) D'où sait-on que $1 = 13$?
- 2) J'avance sans jamais reculer. Qui suis-je ?
- 3) Que ne possède pas Yossef ?

Jeu de mot

Lorsqu'un jardinier ment, on sent qu'il raconte des salades..



Echecs

Prise de dame blanche en 3 coups



4 images

Une Mitsva



Quelle Mitsva se cache derrière ces 4 images ?



Les 10 Sde la vie





La force d'une parabole

Jérémie Uzan

Les tribus accompagnent Yaakov à Méarat donc à ouvrir la valise pour prouver que ce Hamakhpela pour l'enterrer. Mais Essav sont bien ses affaires. Mais l'homme s'interpose et prétexte que l'endroit lui revient. On lui rappelle alors qu'il en a vendu les droits avec le droit d'afnésse, ce à quoi il répond qu'il n'a vendu que la part supplémentaire revenant au bekhor et non sa part normale. On lui dit alors qu'un papier prouve qu'il a effectivement tout vendu. Il exige alors que l'on aille chercher le papier en Egypte. Mais, malgré la rapidité de Naftali, la cérémonie s'en trouve bloquée. Jusqu'à ce que Houchim, le fils de Dan, choqué du manque de respect face au cercueil de Yaakov, se lève et tue immédiatement Essav et permette ainsi la suite de l'enterrement.

Comment comprendre que seul Houchim a réagir ? Les enfants de Yaakov ne sont pourtant pas des tendres ! Pourquoi aucun d'entre eux n'a su faire ce qu'il fallait ?

Cette parabole nous aidera à y répondre.

Chimon et Moché sont 2 frères qui doivent voyager ensemble. Ils se donnent rendez-vous sur le quai de la gare à 13h. Chimon arrive en avance et s'installe sur un fauteuil en attendant son frère. Soudain, un homme s'approche et lui reproche de lui avoir pris sa valise. Chimon répond que sa valise ne l'a pas quitté et qu'il est donc sûr que c'est bien la sienne. L'homme ne baisse pas les bras et exige des preuves à cela. Chimon commence

Rav Haïm Chmoulevitch explique ainsi que Essav a entraîné les frères dans un débat pour les amener à prouver ce qui n'avait pas besoin de l'être. Seul Houchim qui n'avait pas pris part au débat avait le recul nécessaire pour analyser la situation de manière juste et efficace. De même, le Yetser ara pousse parfois l'homme petit à petit dans un engrenage dans lequel il se trouve enfermé sans même s'en rendre compte. C'est en prenant du recul qu'on peut réaliser le ridicule d'une situation.



La question de Rav Zilberstein

Haim Bellity

David est un papa comblé, ses enfants grandissent bien et arrivent maintenant en âge de se marier. Il recherche activement pour son fils Avner une bonne jeune fille qui saura lui convenir. Un beau jour, il se retrouve dans un autobus en route vers son travail. Près de lui est assis un homme, Nahoum, qui ne tarde pas à recevoir un coup de fil. Bien qu'il ne veuille pas écouter la discussion, David se retrouve rapidement à tendre l'oreille pour ne pas rater un seul mot de la communication. Nahoum qui semble être un Chadkhan (marieur) est au téléphone avec un papa qui cherche à marier sa fille. Au fur et à mesure de la discussion, David se rend compte que la jeune fille, au dire de son père, a toutes les qualités et les critères qu'il recherche pour son fils. Il ne lui manque qu'un détail qui a toute son importance : quelle est l'origine de la jeune fille. David ose donc tapoter l'épaule de son voisin, s'excuse rapidement de se mêler de ce qui ne le regarde pas puis lui explique qu'en tant que Chadkhan chevronné, il a oublié de se renseigner sur l'origine de la fille. Nahoum le remercie d'un clin d'œil et pose immédiatement la question. Et là encore la réponse convient merveilleusement à notre cher David. Évidemment, lorsqu'à la fin de la discussion, Nahoum note le numéro du papa, David n'en loupe pas une et le note discrètement (à noter que Nahoum répétait le numéro à son audible avant de le noter). Le soir même, David contacte le Papa et une semaine après, les jeunes gens se rencontrent déjà en Chidoukh. B'H ils se plaisent et un mois plus tard, on officialise leurs fiançailles chez la jeune fille. Lors de la soirée, le papa de la jeune fille demande à David de faire un petit discours et surtout d'expliquer comment lui est venue cette idée de rencontre. David est fier de raconter aux familles

réunies la merveilleuse providence divine qui a engendré ce couple voulu par le ciel. Mais à ce moment-là, le futur beau-père blêmit et se demande comment vont-ils retrouver ce fameux Chadkhan pour le payer. David de son côté, ne comprend pas pourquoi on devrait donner la moindre pièce à Nahoum alors que c'est lui qui a fait tout le boulot. Qu'en pensez-vous ?

Le Rama écrit (H'M 87,39) qu'on est obligé de payer le Chadkhan. Le Gaon ajoute que cela est valable même si le Chadkhan a fait cette proposition alors que les partis concernés n'ont rien demandé. Nous apprenons cela de la Guémara Baba Metsia (101a) qui nous enseigne que si Reouven plante un arbre dans le verger de Chimon, et que celui-ci en profite, il devra payer ce qu'il a gagné, c'est-à-dire la valeur de l'arbre. Il en est de même pour un Chidoukh, même si on n'a rien demandé au Chadkhan, on se devra de le payer pour le bénéfice de marier son enfant. On pourrait donc penser qu'il en serait de même dans notre histoire. Mais le Rav Zilberstein va nous prouver le contraire. Effectivement, ici, Nahoum n'est pas parti proposer une rencontre mais c'est David qui a récolté des informations de manière inopinée d'un endroit Efkeré (qui n'appartient à personne). Et même s'il lui a demandé l'origine de la jeune fille, il aurait facilement pu appeler directement le papa et lui poser la question. Cependant, le Rav précise que si David avait récolté les informations directement du carnet du Chadkhan, il aurait été Hayav de le rémunérer car ceci est sa propriété. En conclusion, David n'est pas Hayav de payer Nahoum car celui-ci n'a rien fait pour lui, les informations lui étant tombées du ciel.

(Tiré du livre Oupiryo Matok, p. 228)

Léïouy Nichmat Roger Raphaël ben Yossef Samama



Comprendre Rachi

Mordekhai Zerbib

« Naftali, biche envoyée, il donne de belles paroles » (49/21)

Rachi donne 4 explications :

1. "biche envoyée" désigne la vallée de Guinossar (territoire de Naftali) où les fruits parviennent rapidement à maturité telle la biche qui est rapide à la course.

"il donne de belles paroles" : Rachi écrit "Kétargoumo", ceux qui mangent ces fruits de Guinossar adressent à Hachem des remerciements et des brakhot pour les fruits.

2. "biche envoyée" : Yaakov prédit la guerre contre Sisra où dix mille hommes de Naftali se sont hâtes vers le champ de bataille. "il donne de belles paroles" : grâce à la victoire ultra rapide de Naftali, Devora et Barak ont adressé à Hachem des chants et louanges.

3. "Biche envoyée" : cela correspond au jour de l'enterrement de Yaakov où Essav est venu revendiquer la propriété de Méarat Hamakhpela et que Naftali a dû se précipiter en Egypte dans une course ultra rapide pour en rapporter le titre de propriété.

"il donne de belles paroles" : Rachi nous renvoie à la Guémara (Sota 13) où nos "Hakhamim" disent : Ne lis pas "paroles chéfer (bonnes)" mais "paroles séfer (livre)". Naftali a donné les paroles du livre désignant le titre de propriété de Méarat Hamakhpela.

4. "biche envoyée" : Rachi écrit "Vétargoumo" explique "yitarmé advé", Naftali tombera dans une bonne terre. "Il donne de belles paroles" : Naftali remerciera par de belles paroles de louange.

On pourrait poser les questions suivantes :

1. Quelle différence y a-t-il entre les 1^{ère} et 4^{ème} explications ?

2. Puisque les 1^{ère} et 4^{ème} explications sont très proches, pourquoi les avoir séparées par les 2^{ème} et 3^{ème} explications ?

3. Dans la 4^{ème} explication, quel rapport y a-t-il entre le fait que Naftali soit tombé dans une bonne terre et la "biche envoyée" ?

4. "biche envoyée" : de la 1^{ère} explication de Rachi, cela correspond aux fruits, comme le dit le Targoum. Alors pourquoi Rachi n'écrit-il pas "Kétargoumo" ?

5. Sur "il donne de belles paroles", pourquoi dans la 1^{ère} explication Rachi écrit-il "Kétargoumo" alors que dans la 4^{ème} explication qui exprime également les remerciements à Hachem, Rachi n'écrit-il pas "Kétargoumo" ?

Commençons par citer le Targoum Onkélos : « Naftali, dans une bonne terre est tombée sa part, et cet héritage produit des fruits et sont reconnaissants et font des brakhot (à Hachem) sur eux (les fruits) »

Citons ensuite un grand principe dans l'étude des paroles de Rachi : Il y a une différence fondamentale entre "Kétargoumo" (comme dit le Targoum) et "Vétargoumo" (et le Targoum dit) :

Kétargoumo : c'est une explication qui ne rentre pas de la meilleure manière dans les mots du passouk. Ainsi, quand Rachi veut tout de même donner cette explication en tant qu'appui et pour donner du poids à cette explication, Rachi dit "Kétargoumo".

Vétargoumo : Rachi le dit pour amener une preuve et pour justifier ses explications précédentes.

À la lumière de ce principe, on pourrait expliquer Rachi ainsi : La problématique du pchat de ce passouk est : "Naftali" suggère sa propre personne, "biche envoyée" suggère son terrain qui produit des bons fruits afin de comprendre cette comparaison, "il donne..." suggère que c'est Naftali qui donne. Comment concilier tout cela ?

Rachi commence sa 1^{ère} explication en favorisant la comparaison avec "biche envoyée" et parle donc des fruits de Guinossar. Mais malgré ce gain, Rachi doit faire la concession que la fin du passouk parle de tous les consommateurs de ces fruits qui remercient Hachem car pourquoi ce serait seulement Naftali (et c'est la différence avec la fin de Rachi) ? ! Rachi s'appuie alors sur le Targoum et écrit "Kétargoumo".

Ensuite, Rachi dit : Mais j'ai une autre explication qui pourrait résoudre non seulement le fait que l'on parle de Naftali puisqu'il a été en guerre contre Sisra comme une brebis envoyée et le fait que c'est Naftali qui a entraîné que Devora et Sisra remercient Hachem. Mais bien qu'on se rapproche, finalement ce n'est pas Naftali lui-même qui est parti en guerre mais ses descendants et ce n'est pas Naftali lui-même qui donne les remerciements à Hachem.

Alors, Rachi ramène une 3^{ème} explication où l'on gagne cela puisque c'est Naftali lui-même qui a été comme une brebis envoyée en Egypte et de plus, c'est lui-même qui a donné le titre de propriété. Puis, Rachi ne ramène pas une 4^{ème} explication mais donne une justification à la progression de ses explications qui a pour but d'expliquer "Naftali" sur sa propre personne en ramenant le Targoum qui n'a pas expliqué directement "les fruits" mais dit au préalable que "Naftali est tombé sur une bonne part". De là, Rachi nous montre que le Targoum veut expliquer que "Naftali" doit désigner sa personne et non ses fruits et ce n'est qu'ensuite que le Targoum parle de fruits afin de comprendre la comparaison à la "biche envoyée". Ainsi, de ce Targoum, Rachi prouve qu'il faut expliquer "Naftali" sur sa propre personne, Rachi écrit donc "Vétargoumo".

Celui qui s'empresse comme une biche envoyée de servir Hachem, alors Hachem s'empressera de lui annoncer de bonnes nouvelles (voir Ramban).

Devinettes

Thème :
Les 12 Tribus
par Michaël Lumbroso



Règle du jeu :

Dans ce jeu, des questions correspondent aux lettres de l'alphabet. La première réponse commence par un א, la deuxième par un ב, etc. Les participants doivent trouver le mot exact en hébreu. Le point est attribué à celui qui donne la bonne réponse en premier. Il y a des devinettes pour tous les âges. Le mot souligné dans la devinette indique ce qu'il faut chercher.



Cet empire a exilé les 10 Tribus d'Israël et depuis, on ne sait ce qu'elles sont devenues.
(Assyrie) **Assyrie**



Le cadet des douze frères.
(Binyamin) **Binyamin**



Cette tribu ainsi que celle de Réouven se sont installées à l'est du Jourdain avec l'accord sous condition de Moché.
(Gad) **Gad**



Un des descendants les plus connus de **cette tribu** est Samson, qui a combattu les Philistins.
(Dan) **Dan**



Les dix ont servi d'expiation à la faute des dix frères qui ont vendu Yossef.
(Martyrs) **Martyrs**



Dans **cette Paracha**, Moché Rabbénou bénit les 12 tribus.
(Vézot HaBeraqha) **Vézot HaBeraqha**



Cette tribu s'est associée à l'étude de la Torah de la tribu d'Issakhar en la soutenant financièrement.
(Zevouloun) **Zevouloun**



Il y a douze tribus, et elles ont un parallèle avec les douze ... de l'année.
(les mois) **les mois**



Les noms des douze tribus étaient écrits sur le 'Hochen (pectoral), sur quatre ... de trois pierres précieuses.
(Targéées) **Targéées**



La royauté ne quittera pas **cette tribu**.
(Yehouda) **Yehouda**



Onze, qui sait ce que c'est ? Onze, je sais ! C'est les onze ... (extrait de la Haggada).
(les étoiles) **les étoiles**



La seule tribu qui n'a pas de part dans la terre d'Israël, car Hachem l'a consacrée.
(Levi) **Levi**



Cette tribu a été divisée en deux lors de son installation de part et d'autre du Jourdain.
(Menaché) **Menaché**



Il est comparé à la gazelle, qui court très vite.
(Nafatlî) **Nafatlî**



La Torah décrit en détail le ... de campement et de déplacement des tribus dans le désert autour du *Michkan*.
(Toldré) **Toldré**



Tous les frères se sont prosternés devant **lui**, sauf Binyamin qui n'était pas encore né.
(Essav) **Essav**



Lors de **cet épisode** décrit dans la Bible, la tribu de Binyamin a bien failli être décimée.
(la concubine de Givra) **la concubine de Givra**



Après l'épisode de Réouven et de Bilha, la Torah réécrit ensemble les noms des douze fils, pour témoigner qu'ils étaient tous des
(Tétesn) **Tétesn**



Même chez les fils de Ya'akov, il y a eu **ce mauvais sentiment** qui s'est installé et cela a causé la descente de la famille en Égypte.
(Ialouzie) **Ialouzie**



Lainé des douze tribus.
(Réouven) **Réouven**



Après **sa mort**, les douze Tribus se sont séparées en deux clans : royaume de Yéhouda et royaume d'Israël.
(le Roi Salomon) **le Roi Salomon**



Il y a 12 fenêtres dans le ciel, et la ... de chaque tribu passe par sa fenêtre.
(prière) **la prière**



Vayehi (346)

וַיָּקֹרְבוּ נָאִים יִשְׂרָאֵל לְמוֹת (מז.כט)

«Les jours d'Israël approchant de leur terme»
(47,29)

Le Ohr haHaïm haKadoch enseigne: Chaque juif a une âme pure et divine qui est divisée en une multitude d'étincelles correspondant exactement au nombre de jours de la vie de l'homme dans ce monde ici-bas .Ainsi, chaque jour de la vie d'un juif incarne précisément une de ces étincelles. L'homme a le devoir d'accomplir la réparation de chacune des étincelles de son âme par l'intermédiaire de l'étude de la Torah et de l'accomplissement des Mitsvot jour après jour. En agissant ainsi, il répare chaque jour l'étincelle relative à la journée en cours. Par contre, s'il ne s'affaire pas dans l'étude de la Torah et l'accomplissement des commandements une journée entière, l'étincelle de l'âme relative à ce jour est endommagée. De plus, le **Ohr haHaïm haKadoch** explique la raison pour laquelle Hachem créa le sommeil. Durant la nuit, l'étincelle d'âme de la journée passée s'élève et réintègre les mondes supérieurs. C'est le secret des paroles de nos Sages (Guémara Bérahot 47b) : Le sommeil représente 1/60e de la mort. Hachem, dans Son infinie bonté, donne à l'homme l'opportunité de ne plus jamais risquer de détériorer cette étincelle spécifique qui a réintégré les mondes supérieurs, s'il faute les jours suivants. Ainsi, il pourra en réaliser intégralement la réparation (tikoun) si toutefois elle s'était détachée sans avoir été réparée entièrement, par une Téchouva sincère et complète à n'importe quel moment de sa vie.

וַיֹּאמֶר לְיַוֹסֵף הָנָגָה אֲבִיךָ חֲלָה (מח.א)

«On dit à Yossef, Voici ton père est malade» (48, 1)
Le Midrach explique comment se fait-il que Yossef n'était pas au courant que son père était malade et qu'il fallait lui envoyer un émissaire pour le lui faire savoir. Mais Yossef n'allait-il pas voir son père régulièrement ?? Le Midrach explique que Yossef craignait que son père lui demande de lui relater comment il était arrivé en Egypte. Il aurait alors été forcé de lui raconter que ses frères l'ont vendu et il risquait alors de les maudire. Pour éviter cela, Yossef décida de ne pas visiter son père et c'est ainsi qu'il ignorait qu'il était malade et c'est donc un émissaire qui est venu l'en informer.

Rav Leib Friedman fait remarquer la grandeur de Yosseph. Après vingt-deux ans de séparation avec

son père, on peut imaginer combien il désirait le revoir. L'amour mutuel que Yaakov et Yossef se portaient était très grand. Il est clair que Yossef aurait préféré voir son père régulièrement. Et pourtant, pendant dix-sept ans, il s'est privé de rendre visite à son père. Il résista à son amour et à son envie de le voir. Et tout cela, pourquoi ? Pour éviter que son père ne lui demande une explication et qu'il soit obligé de raconter ce que ses frères lui ont fait subir et qu'ils ne risquent d'être maudits par leur père. Nous voyons ici, l'estime et l'attention que Yossef portait vis à vis de ses frères. Malgré tout le mal qu'ils lui ont infligé.

וְעַיִן יִשְׂרָאֵל פְּבָדו מָזָן (מח.י)

«Les yeux d'Israël étaient devenus lourds de vieillesse» (48,10)

Ce fait, que les yeux de Yaakov étaient devenus lourds et que dans sa vieillesse il ne pouvait plus voir, est-il cité comme un avantage ou un inconvénient ?

Le Ritba, dans ses commentaires sur le traité Yoma (28a), explique: Ce n'est certainement pas à cause de sa vieillesse que ses yeux étaient devenus lourds et ne pouvaient plus voir, car il est écrit : «**Ceux qui espèrent en Hachem trouveront des forces nouvelles**». Mais au contraire, c'est à cause de sa grande habitude de l'étude, qui épouse la force de l'homme, que ses yeux étaient devenus lourds et ne pouvaient plus voir. Le verset le dit en son honneur et non comme un défaut.

אֲשֶׁר לְקָחָתִי מֵיד קָאָמְרִי בְּתֻרְבִּי וּבְקָשְׁתִּי (מח.כט)

«J'ai conquis le pays des Emorites avec mon épée et mon arc» (48,22).

Le Targoum Onkelos traduit le mot '**Harbi**' (mon épée), par « Prière établie », et **kachti** (mon arc) par « Prière personnelle ». Le Mechékh Hokhma enseigne que ce Targoum Onkelus met en lumière la différence entre la prière établie, c'est-à-dire les prière fixée par nos Sages, et nos prières personnelles.

La comparaison des prières fixées par nos Sages à une épée nous enseigne à quel point ces prières sont puissantes. Même une personne faible ou peu qualifiée peut blesser gravement quelqu'un avec une épée. De même, les prières établies pour nous par nos Sages sont intrinsèquement puissantes. Même une personne qui n'a pas de compréhension ou de niveaux profonds de kavana (intention) peut

accomplir beaucoup en récitant ces prières établies.

Rav Chimchon Pinkous zatsal enseigne que non seulement nous puisions dans la grandeur des Anché Knesset HaGuédola (sages de la grande Assemblée) chaque fois que nous récitons ces prières, mais que nous puisions également dans les pouvoirs spirituels d'Avraham, d'Itshak et de Yaakov lorsque nous faisons la prière de chaharit, de minha et de arvit, respectivement. D'autre part, nos prières personnelles sont comparées à des flèches. La puissance d'une flèche dépend de la force avec laquelle elle a été tirée, et elle n'atteindra sa cible que si elle est correctement dirigée. La force de nos prières personnelles dépend de leur profondeur.

מְאֹשֵׁר שָׂמְנָה לְחַמּוֹ (מט. כ)

« Acher, son pain est bien gras » (49,20)

Nos Sages enseignent que Acher fils de Yaakov se tient aux portes de l'enfer et ne laisse pas y entrer quiconque s'est consacré à l'étude de la michna . C'est pourquoi, le verset dit que le pain de Acher est gras chéména , - terme qui est composé des même lettres que michna.(mishna) En effet, Acher protège ceux qui se sont consacrés à la michna. De plus, le verset parle du pain de Acher qui est gras, allusion à la recommandation du Maguid (ange) qui a enjoint à rabbi Yossef Caro d'étudier un chapitre de michna avant de prendre son repas et de manger son pain.

Rabbi Ithak Faladji - Yafé Lélev

תְּכִלִּילִי עֵינִים מִין יְלֻכָּן שְׁגִים מַחְלָב (מט. יב)

« Les yeux seront pétillants de vin, les dents toutes blanches de lait » (49,12)

« **Rabbi Yohanan** dit : Celui qui révèle la blancheur de ses dents par un sourire à son ami est supérieur à celui qui lui offre du lait à boire, comme il est écrit : « les dents toutes blanches de lait ». Ne lis pas des « dents blanches » mais plutôt la « blancheur (l'éclat) des dents » (Talmud Kétourot 111b). Accueille toute personne avec un visage lumineux.

Cela nous enseigne que même si un homme donnait à son prochain tous les bienfaits de la terre, mais avec une mine affligée, le verset considère qu'il ne lui a rien offert. En revanche, celui qui accueille son prochain avec un visage lumineux, bien qu'il ne lui ait rien donné, le verset considère qu'il lui a offert tous les présents du monde.

Aux Délices de la Torah

רֹעֶה אָבִן יִשְׂרָאֵל (מט. כד)

« Il [Yossef] est devenu le berger de la pierre d'Israël » (49,24)

Le Ben Ich Haï commente : Le peuple d'Israël est comparé à de la pierre. Car la pierre a la

particularité d'être soit comme un pavé au sol, foulé par tous, soit comme un toit au plus haut des plus grands édifices. En exil, Israël est foulé au pied mais ensuite après la venue du Machiah, ils s'élèveront au-dessus des autres peuples. Une des raisons pour lesquelles Israël est parti en exil est pour permettre à des convertis de le rejoindre.

C'est parce qu'Israël est appelé « Kodech », un peuple saint, et que tout ce qui est kodech doit être élevée comme le Chabbat qui est aussi appelé kodech.

Halakha : Les lois du Lachon Ara : Dénigrer un maître de la Torah

Il va sans dire qu'il est absolument interdit de rabaisser un maître de Torah ou une personne connue pour son érudition en déclarant que son intelligence ou son niveau de connaissance ne justifient pas sa renommée. **Hafets Haim Abrégé**

Diction : Le véritable bonheur réside dans l'acceptation de ce que Hachem nous envoie.

Rabbi Menahem Mendel de Kotzk

Chabbat Chalom

יצא לאור לרפואה שלימה, ברוך יואל שמעון בן פנינה, אברהם בן חנה רחל שרה, הדסה אסתר בת רחל בחלא כתיה, פטריק יהודה בן גולדיס קאמונה, אברהם רפאל בן רבקה, מאיר חיים בן גבי זווירה, רואבן בן אייזא, ויקטורייה שושנה בת גויס חנה, רפאל יהודה בן מלכה, שלמה בן מרמים, שמחה ג'ויזה בת אליז, אבישי יוסף בן שרה לאה, אוריאל נסים בן שלוחה, אלחנן בן חנה אנושקה, מרים בת עזיא, חנה בת רחל, דוד בן מרמים, יעל נעמי פנינה בת סנדירין אסתר, אלה בת רבקה, אלודי רחל מלכה בת חשמה, יוסף גבריאל בן רבקה, מרים בת רבקה. זועש של קיימא לבנה מלכה בת עזיא וליאור עמייח מרדכי בן ג'יזל לאוני. לעילוי נשמת : ג'ינט מסעודה בת ג'ולי יעל, שלמה בן מהה, מסעודה בת בלח, יוסף בן מיכעה. מרים משה בן מרם מרמים. משה בן מזל פורטונה, נתניאל אייר בן מרום יהודית, רואבן בן חנינה, אלilio בן מרמים, ניסים חי הוברט בן ג'ולי, ליליאן רווה בת אורתה נג'מה. דוד בן מרמים, פליקס סעידו בן אטו מסעודה

Yossef Germon Kollel Aix les bains

germon73@hotmail.fr

Retrouver le feuillet sur le site du Kollel

www.kollel-aixlesbains.fr



Sortie de Chabbat Parachat
Wayéchev, 21 Kislev 5775

בית נאמן

COURS DE NOTRE MAITRE MARAN
CHALITA

Possibilité
d'écouter le cours
Direct ou en Replay sur
<https://www.yhr.org.il/video-ykr>

Cette semaine, le cours a été donné par le Rav HaGaon Rabbi Lior Cohen shlita, directeur de la Yeshiva "Maor Yossef" à Elad.

Chavoua tov oumeverokh. Avec la permission de notre maître, le Rosh Yeshiva, que l'Éternel le protège, le préserve et le guérisse pleinement. Un grand bravo au merveilleux chanteur, Rabbi Kfir Partoush, que l'Éternel protège

Les jours de Hanouka ont été institués principalement pour remercier et louer le Saint Béni Soit-II. Lorsque nous allumons les bougies, nous récitions dans "Hanerot Halalou" qu'il nous est interdit de les utiliser, mais uniquement de les regarder, "afin de Te remercier pour Tes miracles, Tes merveilles et Tes délivrances." Cela signifie que par le simple fait d'allumer les bougies et de rendre public le miracle, nous louons le Nom du Saint Béni Soit-II. De plus, il a été institué de réciter le Hallel complet chaque jour. Même pour Pessah, une fête de la Torah, on ne récite pas le Hallel complet chaque jour, seulement le premier. Mais à Hanouka, chaque jour, on récite le Hallel complet. Nous mentionnons aussi "Al Hanissim" dans la prière et dans le Birkat Hamazon (bénédiction après le repas). J'ai vu dans le livre Hemdat Yamim (vol. 2, chap. 1, section 45) qu'il est écrit que le mérite de réciter le Hallel et de remercier durant Hanouka a le pouvoir de réveiller la délivrance. Pourquoi ? Parce que lorsque le Saint Béni Soit-II voit Ses enfants se souvenir des miracles et des merveilles qu'il a accomplis pour eux, et Le remercier pour cela, Il dit alors, pour ainsi dire : "Heureux est le Roi qu'on loue ainsi dans Sa maison. Que dire d'un père qui a exilé ses enfants ?" De la même manière que la Guemara (dans Berakhot 3a) mentionne cette idée dans le Kaddish. Chaque fois que l'on dit dans le Kaddish "Yehei Shemei Rabba Mevarakh" (Que Son Grand Nom soit béni), la Guemara dit que le Saint Béni Soit-II prononce ces paroles : "Heureux est le Roi qu'on loue ainsi, que dire d'un père qui a exilé ses enfants ?" Ainsi, la louange durant Hanouka éveille également les miséricordes divines pour nous délivrer de manière éternelle.

Il faut veiller à ne pas oublier "Al Hanissim". Bien que si quelqu'un ne l'a pas récité, il ne revient pas en arrière, et cela n'empêche pas la validité de la prière, il est cependant très important de ne pas l'oublier. Maran le Hida (dans Moreh Ba'etzba, section 9, note 301) avertit qu'il faut faire

attention à ne pas oublier "Al Hanissim". Et "Al Hanissim" est plus facilement oubliable

que "Ya'aleh VeYavo". Pourquoi ? Parce que "Ya'aleh VeYavo" est comme une "station" habituelle à laquelle on est accoutumé. Chaque Roch Hodech (nouveau mois), on le récite, ainsi que durant les fêtes. C'est un endroit de la prière où l'on fait attention. Mais "Al Hanissim" dans la prière se trouve après "Modim" (nous Te remercions), presque à la fin. Parfois, on n'y prête pas attention et on se retrouve soudain à dire "Hatov Shimkha, Oulkha Nae Lehodot" (Ton Nom est bon, et il convient de Te remercier), et "Al Hanissim" est oublié. De même pour le Birkat Hamazon, il se trouve à un endroit inhabituel. Il faut donc faire attention à ne pas l'oublier. "Al Hanissim" est une louange pour remercier l'Éternel

Il y a une réponse dans le livre Hazon Ovadia (Hanouka, page 194) concernant une personne qui se rend compte que, si elle dit "Al Hanissim", elle ne pourra pas dire la Kedoucha (à cause de sa lenteur). Le Hazan (officiant) commence la répétition de l'Amida alors qu'il est en train de réciter "Al Hanissim", qui est particulièrement long durant Hanouka. Si cette personne dit "Al Hanissim", elle ratera la Kedoucha. La question est : vaut-il mieux sauter "Al Hanissim" pour dire la Kedoucha, dont l'importance est bien connue, ou doit-elle dire "Al Hanissim" et manquer la Kedoucha ? La réponse est qu'elle ne doit pas sauter, mais prier normalement. "Celui qui s'occupe d'un commandement est exempté d'un autre commandement" (Soukka 25a). A ce moment, cette personne est occupée par la prière, et les Sages ont institué de remercier l'Éternel dans cette prière. Celui qui s'occupe d'un commandement est exempté d'un autre commandement. On ne saute pas d'un commandement à un autre.

Concernant le texte de "Al Hanissim", certains disent "VeAl Hanissim" (et pour les miracles) avec un "Vav" (et), et d'autres disent "Al Hanissim" (pour les miracles) sans "Vav". Dans le Rambam, il est écrit sans "Vav" (dans le texte des prières dans le Sefer Ahava). De même, dans le Aboudraham, il est écrit sans "Vav". Mais certains le disent avec "Vav". Maran le Rosh Yeshiva a tranché : dans la prière, il faut dire sans "Vav". Pourquoi ? Parce qu'après avoir dit "Modim Anahnou Lakh" (Nous Te remercions), on dit : "Nodeh Lekha ounesaper Tehilatekha..." (Nous Te remercions et racontons Tes louanges...), suivi de :

All. des bougies | Sortie | R.Tam
Paris 16:48 | 18:02 | 18:50
Marseille 16:57 | 18:04 | 18:48
Lyon 16:50 | 18:00 | 18:46
Nice 16:48 | 17:56 | 18:39



לקבלת העלום:
bait.neheman@gmail.com

1



שורדים והרבה זלמן משה חודה, אבינו סעדון שליט"א
נבראה ובכבודו: הרה"ג בר אלען עידאן שליט"א

"Hatov! Ki Lo khalou Rahamekha, Hamerakhem! Ki Lo Tamou Hassadekha..." (Le Bon ! Car Tes compassions ne tarissent pas, le Miséricordieux ! Car Tes bontés ne cessent pas...), ce qui est une sorte de conclusion. Il n'est pas approprié de dire "VeAl Hanissim" (et pour les miracles) avec un "Vav", car cela n'a pas de lien direct. Avec "Al Hanissim", on commence quelque chose de nouveau, et sa conclusion se trouve dans "VeAl Koulam". Après avoir dit : "Al Hanissim, VeAl Hapourkan..." (pour les miracles, et pour la délivrance...), on conclut par : "VeAl Koulam, Yitbarekh VeYitromam..." (Pour tout cela, que Ton Nom soit béni et exalté...). Cependant, dans le Birkat Hamazon, le Rosh Yeshiva dit qu'il convient de dire "VeAl Hanissim" avec un "Vav", car là, cela convient. On commence par : "Nodeh Lekha Hachem Eloqenou..." (Nous Te remercions, Éternel notre Dieu...), suivi de : "Al Chehinkhalta Laavoténou..." (Pour avoir légué à nos pères...), et on poursuit : "VeAl Beritekha Shehatamta Bivsarenou, VeAl Toratekha Shelimadtanou..." (Et pour Ton alliance, que Tu as scellée dans notre chair, et pour Ta Torah, que Tu nous as enseignée...), pour arriver à "VeAl Hanissim" (et pour les miracles), qui continue logiquement avec "VeAl", "VeAl". Ainsi, dans le Birkat Hamazon, on dit "VeAl", tandis que dans la prière, on dit "Al" sans "Vav". Et c'est ainsi que cela est imprimé dans le siddour Ish Matsliah.

Dans le livre "Bnei Yissas'har" (Maamar 4, section 2), il est expliqué ce que signifie le mot "nes-ך" (miracle)¹. Il

1. À propos, le livre Bnei Issakhar a été écrit par Rabbi Tsvi Elimelekh de Dynów. Il était un disciple du Hozeh de Lublin (Rabbi Yaakov Yitzhak de Lublin) et a rédigé plusieurs ouvrages. C'était un grand érudit, avec des écrits en halakha (loi juive) et d'autres domaines. Bnei Issakhar est son œuvre la plus célèbre. Ce livre traite des mois de l'année, de Tishri à Eloul. Chaque mois, il écrit sur les fêtes et les thèmes spécifiques du mois. C'est un livre très beau. D'ailleurs, le Ben Ish Haï le mentionne à plusieurs endroits et l'a lu. Pourquoi a-t-il nommé son livre "Bnei Issakhar" ? Après tout, son nom était Rabbi Tsvi Elimelekh, alors d'où vient ce titre ? Dans l'introduction du livre (rédigée par les éditeurs et les imprimeurs, et non par lui-même), il est raconté qu'une fois, alors qu'il était en route pour voir son maître, le Hozeh de Lublin, il réfléchissait en chemin. Il avait remarqué que chaque année, à Hanouka, il ressentait une lumière spirituelle particulière, une grande et puissante inspiration, et qu'il recevait beaucoup de nouveautés (enseignements). On peut le voir dans le livre Bnei Issakhar, où ses enseignements sur le mois de Kislev et Hanouka sont les plus longs par rapport à toutes les autres fêtes. Il y écrit selon les niveaux du pshat (sens simple), du remez (allusion), du drash (interprétation) et du sod (mystique). Alors qu'il réfléchissait à cela, il se dit : "Quand j'arriverai chez mon maître, je lui poserai cette question." On sait que le Hozeh de Lublin possédait un esprit de sainteté (roua'h hakodesh). Ce n'est pas pour rien qu'on l'appelait "le Voyant de Lublin". Voici ce qui s'est passé : Dès qu'il entra chez son maître et s'assit, son maître commença à lui parler spontanément : "Sache que dans une vie antérieure, tu faisais partie du tribunal des Hasmonéens qui ont institué Hanouka, l'allumage des bougies, la prière 'Al Hanissim' et le 'Hallel'. Tu étais l'un des sages du Sanhédrin de cette époque et appartenais à la tribu d'Issakhar. La majorité des sages du Sanhédrin provenaient de la tribu d'Issakhar. Comme il est écrit : 'Des fils d'Issakhar, experts en connaissance des temps, pour savoir ce qu'Israël devait faire' (I Divrei Hayamim 12:33). La tribu d'Issakhar est celle de la Torah, à côté de la tribu de Lévi, comme il est dit : 'Ils enseigneront tes lois à Ya'acov (Devarim 33:10). La tribu d'Issakhar est spéciale, et la plupart des sages du Sanhédrin venaient de là. C'est écrit dans le Midrash (Bereshit Rabba 72:5). Toi aussi, tu faisais partie de cette tribu et tu es une réincarnation de ce sage. C'est pourquoi, chaque année à Hanouka, tu ressens cette grande inspiration et reçois de nombreuses

explique qu'un nes désigne quelque chose de haut. Il est écrit dans la Torah, dans la paracha Houkat (Bamidbar 21:8) : "Fais-toi un serpent ardent et place-le sur un nes". Que signifie nes ? Quelque chose de haut. Le mât du bateau est aussi appelé nes (Yeshaya 5:26). Un miracle est donc quelque chose d'élevé, au-dessus de la nature. Lorsque Hachem accomplit un miracle, cela dépasse les lois naturelles, c'est "plus haut" que la nature. Le miracle nous montre que Hachem supervise le monde, annulant ainsi les croyances des hérétiques qui affirment, à tort, que le monde fonctionne de façon aléatoire. Non ! Hachem voit tout et supervise tout. La preuve ? Il réalise des miracles. Face à un miracle, personne ne peut contester. Ces miracles nous révèlent également qu'Hachem dirige la nature elle-même. Concernant les miracles d'Égypte, il est dit : "Vous saurez que Je suis Hachem" (Chemot 10:2, entre autres). À travers les miracles en Égypte, on reconnaît qu'Hachem est présent sur Terre, "car Je suis Hachem au milieu de la Terre" (ibid. 8:18). Cela constitue le fondement de la foi du peuple juif : savoir qu'Hachem surveille et protège Israël.

Dans son ouvrage "Assaf Hamazkir" (article sur "Meguilat Taanit"), Maran Rosh Hayeshiva (le directeur de la yéchiva) explique que Hanouka et Pourim transmettent deux enseignements différents. En quoi se distinguent-ils ? Lors de Pourim, le peuple juif était en exil, hors de la Terre d'Israël. Cela aurait pu laisser croire que, lorsque les Juifs sont exilés, Hachem, à Dieu ne plaise, cesse de veiller sur eux. On pourrait penser qu'il ne les protège que lorsqu'ils sont en Terre d'Israël, considérée comme "Sa maison". Mais non : "Et même en étant dans le pays de leurs ennemis, Je ne les ai pas rejetés et Je ne les ai pas abandonnés" (Vayikra 26:44). Même en exil, Hachem protège Son peuple et les sauve de leurs ennemis. C'est ce que démontre Pourim, lorsque, en Perse et en Médie, Hachem a accompli un grand miracle, sauvant le peuple juif d'un terrible décret. En revanche, Hanouka se situe en Terre d'Israël, mais dans une période où il n'y avait plus de prophètes. Lors de Pourim, il restait encore des prophètes, comme Daniel ("Hatakh, c'est Daniel" – Meguilla 15a). En début de la période du Deuxième Temple, les prophètes comme 'Hagaï, Zekharya et Malakhi étaient encore présents, et ils ont même indiqué l'emplacement de l'autel² (Zevahim 62a). Cependant, à l'époque de Hanouka, environ 200 ans après la construction du Deuxième Temple, il n'y avait déjà plus de prophètes. Sans prophètes, on aurait pu penser qu'il n'y avait plus de lien avec Hachem, que, Dieu nous en préserve, Hachem ne supervisait plus le peuple juif. Hanouka vient précisément démontrer que, même en l'absence de prophètes, Hachem continue de surveiller et de protéger Son peuple. Le Yaavets (dans son introduction au siddour, "Soulam Beit El") explique que

nouveautés." Quand Rabbi Tsvi Elimelekh entendit cela, il décida de nommer son livre "Bnei Issakhar". Cependant, par humilité, il n'expliqua pas lui-même cette raison dans son livre. Ce récit a été transmis et écrit, mais pas par lui.

2. Comment savait-on où placer l'autel ? Grâce aux prophètes. Ils disaient : "C'est ici qu'il faut placer l'autel." Aujourd'hui, nous ne pouvons pas offrir de sacrifices. Une des raisons à cela est que nous n'avons pas de prophètes pour nous indiquer l'endroit exact où se trouve l'autel. Même s'il existe des mesures et des suppositions qui semblent très probables et convaincantes, qui peut en être sûr ? Nous avons besoin de prophètes.

Contactez: Pinhas Houri - Paris 06.67.05.71.91

le fait qu'Israël ait survécu, avec la Torah et les mitsvot, constitue la plus grande preuve de la vérité de la Torah. Cela dépasse toute logique ou probabilité : comment un peuple dispersé parmi les nations pendant près de 2 000 ans, persécuté jusqu'à la Shoah où un tiers du peuple juif a péri, peut-il continuer à exister ? Même aujourd'hui, des ennemis veulent anéantir le peuple juif, physiquement et spirituellement. À l'intérieur, il existe aussi des adversaires d'Israël qui tentent d'éradiquer la Torah et la religion. Certains ont même proclamé que, dans quelques décennies, les téfilines se retrouveraient dans les musées (qu'ils soient maudits). Pourtant, la teshouva (retour à la Torah) ne cesse de grandir. C'est ce que nous faisons en allumant les bougies de Hanouka : "on ajoute et on progresse". Dans la Torah, on avance toujours davantage.

Il est écrit dans la Guemara (Chabbat 23a) qu'une personne qui voit une bougie de 'Hanouka doit réciter une bénédiction. La première nuit, elle récite "Ché'assa Nissim" et "Chéhé'hiyanou". Les autres nuits, elle récite uniquement "Ché'assa Nissim". Tels sont les propos de la Guemara. Bien entendu, une personne qui a allumé chez elle et récité les bénédicitions n'a pas à réciter une bénédiction en voyant une bougie de 'Hanouka. Même si elle n'a pas encore allumé mais qu'elle s'apprête à le faire chez elle, elle n'a pas à réciter de bénédiction lorsqu'elle voit une bougie, car elle le fera bientôt chez elle en allumant. Pourquoi réciterait-elle une bénédiction en voyant une bougie ? Cette bénédiction a été instaurée pour quelqu'un qui n'allume pas de bougie de 'Hanouka. Cependant, les Richonim sont partagés sur ce que signifie "ne pas allumer une bougie de 'Hanouka". Est-ce que cela signifie qu'il n'allume pas lui-même, mais qu'on allume pour lui à la maison, ou bien que personne n'allume pour lui à la maison ? Qu'est-ce que cela veut dire ? Certains disent – c'est l'opinion du Mordekhaï (Chabbat §267) au nom de Rachi, que nous ne trouvons pas dans notre Rachi de la Guemara, mais que le Mordekhaï rapporte au nom de Rachi et de son maître Rabbi Yaakov ben Yakar – que si on allume pour lui à la maison, par exemple, si sa femme allume les bougies chez lui alors qu'il ne peut pas être présent à la maison et se trouve en voyage quelque part, il s'acquitte de son obligation par l'allumage de sa femme. Mais, comme il n'a pas entendu les bénédicitions, il les récite lorsqu'il voit les bougies. Si c'est la première nuit, il récite "Ché'assa Nissim" et "Chéhé'hiyanou", et les autres nuits, il récite seulement "Ché'assa Nissim". Bien sûr, il ne peut pas réciter la bénédiction "Lehadlik Ner 'Hanouka", car cette bénédiction est réservée à celui qui accomplit l'allumage, mais il peut réciter "Ché'assa Nissim" (et "Chéhé'hiyanou" la première nuit). Tel est l'avis de Rachi, comme nous l'avons mentionné, et c'est aussi l'avis du Rambam (Hilkhot 'Hanouka 3:4). Le Maguid Michné (ibid.) explique que c'est ce qui ressort des termes du Rambam. Selon cette opinion, la bénédiction "Ché'assa Nissim" n'est pas liée directement à l'accomplissement de la mitsva, mais chacun doit remercier Hachem pour "les miracles qu'il a faits à nos ancêtres". On fait cela au moment de l'allumage, et celui qui n'est pas présent au moment de l'allumage récite cette bénédiction lorsqu'il voit une bougie de 'Hanouka. Il récite également "Chéhé'hiyanou" la première nuit. Cependant, certains sont en désaccord avec cette opinion. Le Séfer Mitsvot Gadol (Sémag, folio 124b) écrit que ce que la Guemara dit à propos de celui qui récite une bénédiction en voyant une bougie, concerne

une personne pour laquelle on n'allume pas à la maison. Il n'a pas de femme pour allumer chez lui, par exemple parce qu'il n'est pas marié, ou que sa femme est avec lui en voyage. Personne ne peut allumer pour lui à la maison. Donc, il ne peut pas accomplir la mitsva de 'Hanouka car il n'a pas de maison. On ne peut pas allumer une bougie de 'Hanouka dans la rue. Pour lui, les Sages ont instauré une bénédiction : il récite "Ché'assa Nissim", et la première nuit, il récite également "Chéhé'hiyanou". Cependant, si quelqu'un allume pour lui à la maison, étant donné qu'il s'acquitte de son obligation par cet allumage, il ne récite pas la bénédiction en voyant une bougie. C'est aussi l'avis du Rachba (Chabbat 23a). Il s'exprime avec beaucoup de force : il dit qu'il y a ceux qui pensent qu'on peut réciter cette bénédiction même lorsque quelqu'un allume pour lui à la maison, et il affirme qu'ils n'ont aucun fondement pour cela. Où avons-nous trouvé une idée pareille, que quelqu'un d'autre accomplit la mitsva et que moi, je récite une bénédiction ? Le Rachba comprend que la bénédiction "Ché'assa Nissim" fait partie intégrante de la mitsva. Il y a la bénédiction "Lehadlik Ner 'Hanouka" et la bénédiction "Ché'assa Nissim", qui sont liées à l'accomplissement de la mitsva. Bien que "Ché'assa Nissim" soit une bénédiction de louange, elle a été instaurée pour être récitée au moment où l'on accomplit la mitsva, pas après. C'est comme pour la lecture de la Mégila : personne ne peut réciter "Ché'assa Nissim" lors de la lecture de la Mégila s'il ne lit pas lui-même la Mégila. Cela semblait évident au Rachba qu'on ne peut pas réciter "Ché'assa Nissim" si quelqu'un allume pour nous à la maison et que nous n'y sommes pas présents, car on s'est déjà acquitté de l'obligation. Cependant, pour celui pour qui on n'allume pas à la maison, les Sages ont fait une institution spéciale : étant donné qu'il ne peut pas accomplir la mitsva de 'Hanouka, ils lui ont dit : "Quand tu vois une bougie, récite une bénédiction." Comme il ne peut pas accomplir la mitsva, ils lui ont instauré cette bénédiction pour qu'il ne reste pas sans rien. Mais quelqu'un qui s'est déjà acquitté de son obligation parce que quelqu'un allume pour lui à la maison, le Rochba dit qu'il n'y a pas lieu de réciter la bénédiction. C'est une grande discussion, et de nombreux décisionnaires ont pris position pour l'un ou l'autre avis. Quelle est la halakha en pratique ? Dans le Choul'han Aroukh (chapitre 676, paragraphe 3), Maran tranche comme le Sémag : "Safek Berakhot Lehakel" (en cas de doute sur une bénédiction, on s'abstient), et on ne récite pas la bénédiction. On ne peut pas réciter la bénédiction, d'autant plus que c'est aussi l'avis du Rachba. Cependant, plusieurs A'haronim ont tranché contre Maran : le Ba'h (chapitre 676) et le Maharchha'l (chapitre 85) ont statué qu'il fallait réciter la bénédiction. Ils comprennent plus simplement la Guemara. Cependant, en pratique, nous ne pouvons pas réciter la bénédiction si Maran dit de ne pas la réciter. Cela a néanmoins une grande implication pratique : il faut veiller à être présent lors de l'allumage des bougies. Une personne ne doit pas se dire : "De toute façon, je m'acquitte de mon obligation parce qu'on allume pour moi à la maison." Non ! De nombreux Richonim considèrent que si vous n'êtes pas présent lors de l'allumage et que vous n'entendez pas la bénédiction "Ché'assa Nissim", vous devriez réciter cette bénédiction en voyant une bougie. Bien que nous disions "Safek Berakhot Lehakel", il est évident qu'il vaut mieux être présent lors de l'allumage, entendre les bénédicitions, et

s'acquitter ainsi de son obligation.

Et voici une autre différence pratique concernant la réponse "Baroukh Hou ouBaroukh Chemo". Quand nous entendons une bénédiction, nous répondons "Baroukh Hou ouBaroukh Chemo". Cependant, lorsque nous sommes en train de nous acquitter d'une obligation, nous ne répondons pas "Baroukh Hou ouBaroukh Chemo", car cela constitue une interruption. C'est ainsi que nous pratiquons en réalité, bien qu'il existe ceux qui se montrent indulgents à ce sujet. Mais en pratique, c'est ce que nous adoptons. Le Rav Ovadia, que son souvenir soit une bénédiction, a écrit cela dans ses ouvrages (voir Yabia Omer, vol. 8, section Orah 'Haïm, chapitre 22, lettre 8), et telle est la coutume simple que nous suivons. Ainsi, lorsque l'on s'acquitte d'une obligation comme pour le Kiddouch, le son du Chofar, la lecture de la Meguila, ou autres bénédictions où l'on s'acquitte d'une obligation, on ne répond pas "Baroukh Hou ouBaroukh Chemo" de peur que cela ne constitue une interruption. Par conséquent, pour la bénédiction "Lehadlik Ner 'Hanouka", il est tout à fait possible de répondre "Baroukh Hou ouBaroukh Chemo", car cette bénédiction n'a pas pour but de vous acquitter d'une obligation. Elle est une bénédiction pour celui qui allume les bougies ; c'est lui qui remplit l'obligation par l'allumage, mais la bénédiction lui appartient. On répond donc "Baroukh Hou ouBaroukh Chemo". Cela est similaire au cas d'un mohel (circonciseur) qui réalise une circoncision. Le père de l'enfant le désigne comme envoyé : "Fais la circoncision de mon fils". Le mohel récite la bénédiction relative à la circoncision, et bien sûr, le père répond "Baroukh Hou ouBaroukh Chemo", car la bénédiction n'a pas pour but d'exempter le père, mais le mohel accomplit la mitsva pour le père. C'est l'envoyé qui récite la bénédiction, et non l'envoyeur. Celui qui réalise la mitsva est celui qui bénit³. [Cela est également expliqué dans Tefila LeMoché, vol. 4, chapitre 55, lettre 1. Voir aussi la fin de cette responsa, note 18, ainsi que dans Hazon Ovadia, p. 118. À consulter. De toute façon, dans le cas des membres de la maison qui ne sont pas obligés d'allumer eux-mêmes et s'acquittent par l'allumage du chef de maison, selon toutes les opinions, ils ne doivent pas avoir l'intention de s'acquitter par la bénédiction "Lehadlik". Et examinez cela attentivement.] Cependant, pour la bénédiction "Chéassa Nissim", étant donné que certains premiers décisionnaires affirment qu'il s'agit d'une bénédiction obligatoire pour chaque individu, ils disent que si vous n'étiez pas présent au moment de l'allumage, vous devez réciter cette bénédiction en voyant les bougies

3. Il existe de nombreux exemples à ce sujet. Par exemple, lorsqu'il faut prélever la halla. Une personne a préparé une pâte dans une quantité requise pour le prélèvement de la halla et doit donc le faire. Lors du prélèvement, on récite la bénédiction : "Léhafrish halla terouma" (séparer la halla comme prélèvement), si la quantité est suffisante, bien sûr. Maintenant, supposons que la personne ayant préparé la pâte, et à qui elle appartient, demande à quelqu'un d'autre : "Écoute, prélève la halla à ma place." Qui récite la bénédiction ? Celui qui fait le prélèvement. Même s'il agit comme délégué et ne prélève pas pour lui-même mais pour toi, cela ne change rien. Celui qui accomplit la mitsva est celui qui récite la bénédiction, et il ne te dispense pas de la récitation de la bénédiction. Il t'exempte uniquement par le fait qu'il accomplit la mitsva pour toi, mais pas par la bénédiction. C'est pourquoi, pour la bénédiction de l'allumage des bougies de Hanouka (Léhadlik ner Hanouka), on peut répondre "Baroukh Hou Oubaroukh Shemo" (Béni soit-Il et béni soit Son nom) sans aucun problème.

. [Et c'est exactement ainsi que Tefila LeMoché explique, lettre 3, la divergence entre les premiers décisionnaires.] Ceux (Rachi, Rambam et d'autres) qui estiment que celui qui voit les bougies récite une bénédiction, même si l'on a allumé à sa place chez lui, le justifient par le fait que cette bénédiction incombe à chaque individu. Elle n'est pas exclusivement liée à la mitsva de l'allumage mais doit être prononcée par chacun en voyant les bougies de Hanouka. Donc, si vous êtes présent lors de l'allumage, vous vous acquitez de cette bénédiction en écoutant celle-ci. Mais si vous n'êtes pas présent, vous devrez réciter la bénédiction en voyant les bougies, selon ces décisionnaires. Dès lors, puisque vous vous acquitez par cette bénédiction, ne répondez pas "Baroukh Hou ouBaroukh Chemo", mais répondez "Amen" et ayez l'intention de vous acquitter de l'obligation.

Un autre point pratique découle de cette divergence à propos d'une personne qui a allumé les bougies dans une synagogue. Comme on le sait, on allume des bougies de Hanouka dans la synagogue. Mais pourquoi y allume-t-on des bougies de Hanouka, alors que chacun allume chez soi ? L'allumage dans la synagogue est une coutume. C'est ainsi qu'écrira le Rivach (chapitre 111). Ce n'est pas une obligation comme "une bougie pour chaque maison" où chacun allume chez lui. C'est une importante mitsva instituée par coutume. (La question se pose alors : comment peut-on réciter une bénédiction pour une coutume, puisque généralement on ne bénit pas pour une coutume ? Cela a été largement débattu. Voir à ce sujet Yabia Omer, vol. 7, section Orah 'Haïm, chapitre 57. Voir aussi les cours de notre maître Rav chlita qui figurent dans ce bulletin.) Le Rivach y explique que cette coutume fut instituée parce que l'on allumait autrefois les bougies à l'extérieur, ce qui rendait le miracle public. Par la suite, étant donné que l'on vivait parmi les nations, la bougie de Hanouka fut ramenée à l'intérieur. La bougie de Hanouka, au départ, était allumée à l'extérieur, à l'entrée de la maison. Plus tard, elle fut placée à l'intérieur de la maison, "on la posait sur la table, et cela suffisait". À l'entrée de la maison ou sur la table, selon la situation. Aujourd'hui, on la place souvent près des fenêtres, mais autrefois ce n'était pas le cas. On allumait à l'intérieur⁴. Et le Rivach

4. Ainsi, dans le Ben Ish Haï, on ne dit pas qu'il faut allumer la bougie de Hanouka à la fenêtre, mais plutôt à l'entrée de la maison, à l'intérieur. Il n'allumait pas dehors. Il semble qu'à l'époque, il y avait des non-juifs, donc on ne faisait pas cela à l'extérieur. Aujourd'hui, nous rendons davantage public le miracle à l'extérieur, car c'est ainsi que les sages ont institué cette pratique, et on place la bougie près de la fenêtre. Celui qui a une porte qui donne sur l'extérieur doit la placer à l'entrée de la maison. Mais au début, pendant la longue période de l'exil, la bougie de Hanouka était allumée à l'intérieur. Elle était à l'extérieur puis est entrée à l'intérieur. D'ailleurs, il y a un indice dans ce que dit Hemdat Yamim (partie 2, fin du chapitre 1). Il a dit que la bougie de Hanouka, au début, était à l'extérieur, puis est entrée à l'intérieur. Que cela signifie-t-il ? Il expliquait qu'autrefois, les érudits enseignaient, ramenaient les gens à la repentance, étudiaient la Torah, et les gens les écoutaient. "Que tes sources se répandent à l'extérieur" (Michlé 5:16), c'est-à-dire que l'on diffusait la Torah dehors. Mais plus tard, probablement à son époque, il faisait référence à une période où les gens n'appréciaient pas les érudits à leur juste valeur. Ils n'écoutaient pas, n'acceptaient pas ce qu'ils disaient. C'est pourquoi il a dit : "Ne parle pas, mieux vaut qu'ils soient ignorants que qu'ils soient coupables" (Betsa 30a). Il vaut mieux, au moins, que ceux de sa maison écoutent. Il a dit qu'il fallait allumer la bougie à l'intérieur, et symboliquement, cela représente la

Contactez: Pinhas Houri - Paris 06.67.05.71.91

dit que c'est pour cela qu'on a institué l'allumage dans la synagogue, afin de proclamer le miracle en public. C'est pourquoi cette coutume a été adoptée. Dans la synagogue, on allume les bougies et on récite les bénédictions "Lehadlik Ner Hanouka", "Chéassa Nissim", et le premier jour, "Chéhé'hiyanou". Cependant, lorsque le premier jour tombe un Chabbat (Hanouka commence parfois un Chabbat et se termine un Chabbat, puisqu'il dure huit jours), il arrive souvent que des personnes viennent à la synagogue après avoir déjà allumé les bougies de Hanouka et récité les bénédictions chez eux. Arrivant à la synagogue, peut-on réciter "Chéhé'hiyanou" ? Le Ben Ich 'Haï écrit (première année, parachat Vayéchев, loi de Hanouka, loi 11) qu'en pareil cas, on ne récite pas "Chéhé'hiyanou", car on l'a déjà récité, et on ne peut pas le dire une deuxième fois. En semaine – lorsque Hanouka commence un jour de semaine –, on allume les bougies dans la synagogue avant de rentrer chez soi. Dans ce cas, il est permis de réciter "Chéhé'hiyanou" à la synagogue, puis à nouveau à la maison, car à la maison, il faut réciter cette bénédiction également pour les membres de la maison. Mais quand cela tombe un Chabbat, comme mentionné précédemment, on ne récite pas "Chéhé'hiyanou" dans la synagogue le premier jour. C'est ainsi qu'écrira le Ben Ich 'Haï.

Maintenant, si quelqu'un a allumé les bougies dans la synagogue (n'importe quel jour de Hanouka) et a récité les bénédictions, peut-il les réciter à nouveau chez lui ? Cela dépend. Si, à la maison, il y a son épouse, ses enfants, etc., des membres de la famille qui doivent s'acquitter de l'obligation et n'ont pas entendu les bénédictions, alors il peut les réciter de nouveau chez lui : "Chéassa Nissim" et, le premier jour, "Chéhé'hiyanou". Mais s'il est célibataire et vit seul, ayant déjà allumé dans la synagogue, il rencontre un problème. Pourquoi ? Parce que selon ceux qui disent que la bénédiction "Chéassa Nissim" n'est pas exclusivement liée à la mitsva de l'allumage, mais qu'elle incombe à chaque individu – et c'est l'avis de Rachi et du Rambam –, alors, ayant déjà récité "Chéassa Nissim", il ne peut pas la réciter à nouveau chez lui. Il est seul et n'a personne à qui faire acquitter cette obligation. Dans ce cas, il ne récite pas cette bénédiction. Par conséquent, un célibataire vivant seul, sans personne à qui faire acquitter l'obligation, ferait mieux de ne pas allumer les bougies dans la synagogue. Sinon, quand il rentrera chez lui, il ne pourra pas réciter "Chéassa Nissim" et il perdra cette bénédiction. C'est une divergence d'opinions. Il vaut mieux alors confier cette tâche à quelqu'un d'autre, marié, ayant une famille, ou à une personne qui, de toute façon, ne récite pas les bénédictions chez elle, mais dont le père les récite.

Dans la Guemara (Chabbat 23a), Rabbi Zira raconte à son sujet qu'avant son mariage, il participait avec quelques petites pièces (proutot) chez son hôte. Il se rendait étudier la Torah loin de chez lui (ce n'était pas comme aujourd'hui où l'on trouve une yéchiva proche de la maison, mais il fallait quitter son lieu de résidence pour se rendre dans une autre ville), et il étudiait la Torah là-bas parfois durant des semaines ou des mois. Alors, il raconte qu'au début, il séjournait chez quelqu'un qui l'hébergeait, et il

participait financièrement avec quelques petites pièces pour être quitte de l'allumage des bougies de Hanoucca. Il lui donnait une pièce (prouta), et par ce geste, il acquérait une part dans l'huile des bougies. Ainsi, il s'acquittait de l'obligation de l'allumage grâce à celui de son hôte. Il se tenait près de lui lorsqu'il allumait, comme l'ont écrit les derniers décisionnaires (voir le Michna Beroura, siman 677, seif katan 4), qu'un invité qui donne une pièce à son hôte doit se tenir près de lui au moment où il allume les bougies et écouter les bénédictions. (Et comme nous l'avons mentionné plus tôt, il est important d'entendre les bénédictions). Rabbi Zira dit alors : « Une fois marié, je n'avais plus besoin de donner une pièce à mon hôte. Pourquoi ? Parce que je m'acquitte de l'obligation grâce à l'allumage que ma femme accomplit pour moi. » Les décisionnaires ont appris de ce passage qu'une personne pour qui on allume des bougies à son domicile s'acquitte de l'obligation de l'allumage par cet acte. Elle n'a pas besoin de participer financièrement ni d'allumer elle-même des bougies. Cependant, comme nous l'avons mentionné plus tôt, il est souhaitable qu'elle se tienne près de quelqu'un qui récite les bénédictions pour les entendre. Lorsque nous étions élèves en yéchiva, notre maître, le Rav Moché Lévy zatsal, nous disait que les élèves dont les parents allument des bougies à la maison s'acquittent de l'obligation grâce à cet allumage. Cependant, comme ils ne sont pas physiquement présents auprès de leurs parents pour entendre les bénédictions, ils les écoutent dans la yéchiva. Je me souviens qu'il nous disait (et cela est également mentionné dans les annotations du "Ich Matsliah" au Michna Beroura, siman 675, seif katan 9) qu'il fallait avoir l'intention de s'acquitter de l'obligation des bénédictions « Chéassa Nissim » et « Chéhé'héyanou » lorsqu'on les entendait, en raison de la divergence entre les Richonim mentionnée plus tôt. Certains Richonim affirment que même si on a allumé des bougies pour vous à la maison, si vous voyez les bougies, vous devez réciter une bénédiction. Dans ce cas, nous ne pouvons pas réciter la bénédiction, car en cas de doute sur une bénédiction, on s'abstient. Toutefois, lorsqu'on écoute les bénédictions dans la yéchiva, il est préférable de demander à celui qui allume d'avoir l'intention d'exempter tout le monde avec la bénédiction « Chéassa Nissim ». C'est ce que nous faisions.

Un étudiant m'a demandé ce qu'il devait faire si ses parents, éloignés de la pratique religieuse, ne faisaient pas l'allumage des bougies de Hanoucca. (La plupart du temps, même les non-pratiquants allument, mais certains sont malheureusement très éloignés.) Dans ce cas, comment peut-il s'acquitter de son obligation ? Généralement, on ne s'acquitte pas de l'obligation avec l'allumage effectué dans une synagogue. Comme l'écrit le Rivach (siman 111), l'allumage dans la synagogue ne dispense pas de l'obligation d'allumer chez soi, car la mitsva repose sur « ner ich oubéto » (une bougie pour chaque foyer). L'allumage doit se faire à domicile, et la synagogue n'est pas considérée comme un domicile. L'allumage dans la synagogue est uniquement une coutume. Cependant, une yéchiva est différente : on y mange et on y dort, ce qui la rend comparable à un foyer. Ainsi, une personne pour qui on n'allume pas de bougies à la maison doit allumer elle-même à la yéchiva. Elle peut aussi choisir d'allumer dans sa chambre avec les bénédictions, auquel cas elle n'aura pas l'intention de s'acquitter de l'obligation avec

Torah qui doit être enseignée, au moins à ses propres enfants, ses élèves, afin de les guider dans la Torah et la moralité.

l'allumage dans la salle d'étude. Cependant, si elle ne peut pas allumer dans sa chambre, elle peut s'acquitter de l'obligation avec l'allumage collectif dans la salle d'étude, à condition de demander à celui qui allume d'avoir l'intention de l'exempter, devenant ainsi son « envoyé » (chalia'h). Il devra également participer financièrement en donnant une pièce à la yéchiva pour avoir une part dans l'huile utilisée. Ceux pour qui on allume des bougies à la maison n'ont pas besoin de participer financièrement à l'allumage dans la yéchiva, car ils s'acquittent déjà de l'obligation grâce à l'allumage effectué chez eux.

Pour les familles vivant à l'étranger, par exemple en Amérique, il y a un décalage horaire de sept heures. Lorsqu'elles allument leurs bougies, l'heure d'allumage en Israël est déjà passée. Le Rav Ovadia Yossef (dans Hazon Ovadia – Hanoucca, page 150) est indulgent à ce sujet et considère qu'on s'acquitte malgré tout de l'obligation. Toutefois, certains adoptent une position plus stricte. Ainsi, une personne dont les parents vivent à l'étranger et qui souhaite être plus rigoureuse peut avoir l'intention de s'acquitter de l'obligation grâce à l'allumage effectué dans la yéchiva. Elle devra participer financièrement en donnant une pièce à la yéchiva et demander à l'allumeur d'avoir l'intention de l'exempter.

Je me suis interrogé sur la raison pour laquelle la Guemara utilise l'expression « je participais avec des petites pièces (proutot) », au pluriel, au lieu de dire simplement « une pièce (prouta) » au singulier. Au départ, j'ai pensé que c'était parce qu'il y avait plusieurs jours de Hanoucca et que chaque jour, il donnait une pièce. Cependant, les décisionnaires n'ont pas expliqué cela ainsi. Le Michna Beroura (dans Biour Halakha, siman 677, s.v. léhishtatef) et probablement d'autres ont écrit qu'une seule pièce suffit pour tous les jours de Hanoucca. Il faut donc comprendre que l'expression utilisée dans la Guemara n'est pas à prendre au sens littéral. De nos jours, si l'on donne une pièce d'un shekel, cela comprend déjà plusieurs proutot. La valeur d'une prouta aujourd'hui est d'environ 10 agorot, bien que cela puisse légèrement varier en fonction de la valeur de l'argent. Une prouta correspond à un quarantième de gramme d'argent.

Si une personne est invitée, et qu'il y a chez elle quelqu'un qui allume les bougies pour elle à la maison, elle n'a pas besoin de participer financièrement avec une prouta, car on allume pour elle à la maison. Mais si personne ne le fait pour elle chez elle — supposons qu'elle et sa femme soient allées ailleurs (cela arrive souvent, par exemple pendant le Shabbat, lorsque les enfants ou les gendres vont être invités chez leurs parents, ou lorsqu'une famille est hébergée chez le beau-père ou un autre hôte) —, dans ce cas, lui et toute sa famille sont invités, mais personne ne les représente chez eux pour l'allumage. Ils doivent donc participer avec une prouta, car ils doivent maintenant s'acquitter de l'obligation dans la maison où ils se trouvent. Cependant, il existe un avis du Rav auteur du Ginath Veradim. Dans son ouvrage Gan Hamelech, il donne une réponse courte (siman 41), où il écrit : « Selon mon humble opinion » (ce sont ses propres termes), « ce que les Sages ont dit à propos de la nécessité de participer avec une prouta ne s'applique que lorsqu'on paie pour la nourriture que l'hôte fournit. Mais si l'hôte donne la nourriture gratuitement, alors il donne également gratuitement l'huile de Hanoucca. Pourquoi faudrait-il

participer ? Il te la donne, et il te l'attribue (mezake lekha). »

Ainsi, selon ses mots : « Il te l'attribue », comme il te donne de la nourriture, il t'attribue également une part dans l'huile. Pourquoi aurais-tu besoin de donner une prouta pour acquérir une part dans l'huile ? De toute façon, il te l'attribue. C'est ce qu'il a écrit, et plusieurs décisionnaires ultérieurs ont repris ses paroles.

Cependant, cette explication est difficile à comprendre. Pourquoi est-elle difficile à comprendre ? Car comment peut-il te l'attribuer ? Par sa parole ? Par sa pensée ? Lorsque tu veux recevoir un cadeau, il faut une action concrète d'acquisition (kinyan). Si je te dis maintenant : « Mon ami, je te donne ce livre en cadeau », et que je déclare explicitement que je te le donne entièrement, est-ce que cela devient immédiatement à toi ? Non. Dans le Hoshèn Michpat, il y a des lois explicites sur la manière d'acquérir, que ce soit dans une vente ou dans un don. Il est écrit dans le Choul'han Aroukh (Hoshèn Michpat, siman 241, seif 1) que tout comme il existe des formes d'acquisition dans une vente (comme le kinyan sudar ou le kinyan meshikha), il en va de même pour un don. Si quelqu'un dit : « Je te donne ceci en cadeau », tant que l'objet n'a pas été remis dans la main du receveur, ou qu'il ne l'a pas tiré à lui, il n'est pas encore à lui. Il appartient toujours au donneur. Celui-ci peut, en droit, se rétracter. Certes, sur le plan moral, on attend à ce qu'ils tiennent parole et ne profèrent pas de mensonges (« Tséfania 3,13 »). Mais cela n'a pas de portée juridique ; l'objet ne lui appartient pas encore. Une simple déclaration orale ne constitue pas un kinyan⁵. Il faut une action concrète

5. Il y a parfois des cas où l'on souhaite donner un objet à un non-juif afin de l'exempter de la nécessité de l'immersion dans le mikvé. Concernant l'immersion des ustensiles, si l'ustensile appartient à un non-juif, il n'a pas besoin d'immersion. Il est permis à un Juif d'utiliser un ustensile appartenant à un non-juif sans avoir besoin de l'immerger. Bien sûr, il ne doit pas y avoir de problème d'absorption d'interdits, comme c'est le cas pour un ustensile neuf, par exemple. Lorsque l'ustensile appartient à un non-juif, il est permis de l'utiliser sans immersion. Lorsque j'achète un ustensile, je dois l'immerger, mais parfois il est difficile de le faire. Par exemple, si l'ustensile est trop grand, ou certains ustensiles électriques sont difficiles à immerger. Alors, il a été écrit, et cela apparaît également dans le Choul'han Aroukh (Yoreh Déah 120:7), qu'il existe un conseil. Parfois, un vendredi, on n'a pas le temps d'aller au mikvé pour immerger, alors il est écrit qu'il peut donner l'ustensile en cadeau à un non-juif, puis lui demander de le lui rendre. Pendant que cet objet appartient au non-juif, il peut l'utiliser sans avoir à l'immerger. Maintenant, lorsque je viens donner quelque chose à un non-juif, comment faire un cadeau ? Je dirais au non-juif : « Écoute, je te donne cet objet en cadeau, il est à toi maintenant ? » Bien sûr que non, ce sont des paroles sans valeur. Un cadeau, ce n'est pas seulement dire des mots. Il faut une action concrète. Le non-juif doit prendre l'objet. Il peut le soulever et l'accepter, ce qui constitue l'acquisition de l'objet. Sinon, on peut faire un kinyan avec un soudar (un vêtement ou un objet symbolique). Selon l'opinion de Maran (Choul'han Aroukh, Choshen Mishpat 223:14), le kinyan soudar fonctionne aussi pour un non-juif. Le Shakh (commentaire sur ce passage) n'est pas d'accord avec Maran, mais l'opinion de Maran est celle qui prévaut, comme celle de Rabbeinu Tam. Nous suivons donc l'avis de Maran et il est permis de faire un kinyan soudar avec un non-juif. Cela signifie que si tu veux qu'un non-juif prenne possession de l'objet, il lui suffit de te donner un soudar ou un autre objet symbolique. En prenant cet objet, tu dis au non-juif : « Je te cède cet ustensile, il est désormais à toi », puis plus tard, tu lui rends le soudar. C'est ainsi que fonctionne un kinyan soudar.

Contactez: Pinhas Houri - Paris 06.67.05.71.91

d'acquisition. Sans cela, la transaction n'a pas de validité. Comment alors le Rav Ginath Veradim peut-il affirmer que, parce que l'hôte donne gratuitement la nourriture, il en va de même pour l'huile de Hanoucca ? Comment cette huile est-elle attribuée ? Par quel acte ? La nourriture, il te la donne à manger, et tu la prends. Lorsque tu soulèves la nourriture avec ta cuillère, elle devient la tienne. Même si elle ne l'était pas auparavant, il n'y a aucun problème à manger une nourriture qui ne t'appartient pas, tant que le propriétaire y consent. Mais comment l'huile peut-elle être acquise ? C'est véritablement une question. Cette question a également été soulevée par l'auteur du Chout Saba Kaddicha, Rabbi Shmouel Eliezer Alfandari. Dans ses annotations sur le livre Seder Hayom (Hotsa'at Hamassora, page 241), il mentionne cette difficulté. Nous l'avons également citée dans les notes du Michna Beroura – Ich Matslia'h, siman 677. Il écrit : « Je ne comprends pas les paroles du Rav Ginath Veradim. Comment peut-il dire que, parce que l'hôte donne gratuitement la nourriture, l'huile est automatiquement acquise ? Par quel acte l'huile est-elle acquise ? Comment cela fonctionne-t-il ? » C'est une objection de poids, car sans un acte concret d'acquisition, l'huile ne peut être juridiquement considérée comme appartenant à l'invité.

Le Pri Megadim (dans Achel Avraham, siman 677, seif katan 3, cité également dans le Michna Beroura, seif katan 4) a également écrit clairement dans ce sens. Il n'a pas vu les paroles du Ginath Veradim, mais il a écrit sans ambiguïté une position contraire. Il dit explicitement que même si vous ne payez pas à l'hôte pour la nourriture qu'il vous donne, vous devez participer avec une prouta pour avoir une part dans l'huile. Rav Moché Lévy (de mémoire bénie), dans son ouvrage Chout Tefila LeMoché (volume 2, siman 51), a également apporté des preuves à cela à partir des enseignements des Rishonim. Le Rachba (mentionné aussi par Rav Ovadia Yossef dans Chout Yechavé Da'at, volume 6, siman 43) écrit qu'un fils marié qui est invité chez son père doit participer avec une prouta (voir Chout Harachba, volume 1, siman 542). Un fils qui vit de façon permanente chez son père, ou toute personne qui habite en permanence chez quelqu'un et dépend de lui pour sa subsistance tout au long de l'année, est exempt de cette obligation. Cela est accepté comme une règle, car il est considéré comme faisant partie de la maisonnée (bene habayit). Ceux qui font partie de la maisonnée n'ont pas besoin de participer avec une prouta. Peu importe qu'il s'agisse de votre propre fils ou de toute autre personne vivant avec vous de façon régulière sans payer pour la nourriture, vous la nourrissant de vos propres moyens. Mais ici, nous parlons de quelqu'un qui ne dépend pas de façon permanente de l'hôte. Qu'il s'agisse ou non de son fils, le Rachba écrit que si le fils n'est pas considéré comme dépendant de son père et est simplement invité chez lui pour Hanoucca, il doit participer avec une prouta. Maintenant, pourriez-vous dire : « Ce fils paie-t-il à son père pour la nourriture ? Qui a déjà entendu qu'un fils invité chez son père paye pour la nourriture que son père lui donne ? » Bien sûr que non. Pourtant, le Rachba écrit qu'il doit participer avec une prouta. Et la raison en est, comme mentionné précédemment : comment un transfert de propriété peut-il être réalisé ? Par le don de la prouta, l'acte d'acquisition (kinyan) prend effet. Ainsi, bien que certains se basent sur l'avis du Ginath Veradim, il

n'est pas recommandé de s'appuyer sur cet avis. Outre le Rachba, il y a également une preuve tirée des paroles du Meiri (Shabbat 23a). Rav Moché a longuement traité de ce sujet, apportant des preuves, qui sont également citées dans les notes du Michna Beroura (dans les remarques en fin d'ouvrage, siman 677, seif katan 4, édition Ich Matslia'h). Et au final, de quoi parle-t-on ? Une simple prouta. Donnez une prouta, et tout est réglé. Qu'est-ce qu'une prouta ? C'est une somme insignifiante. Certains disent : « Ce n'est pas agréable, donner une prouta. Pourquoi donner une si petite somme ? Ce n'est pas beau. » Mais qu'y a-t-il de mal à cela ? Expliquez-lui : « C'est la mitzva de Hanoucca, je dois avoir une part dans l'huile. » Il est également possible d'acquérir sans donner de prouta. Le Michna Beroura mentionne (seif katan 3) qu'un autre acte d'acquisition peut être réalisé : le soulèvement (hagba'a). En soulevant le récipient d'huile, vous obtenez une part dans l'huile.

Un Hidouch du Rav Roch Yechiva (mentionnée dans les notes de l'édition Ich Matslia'h, siman 677, seif katan 3) concerne le cas où une personne est invitée quelque part et son épouse ailleurs. Par exemple, si l'épouse va chez ses parents et le mari chez un ami ou ses propres parents, ils ne sont pas ensemble dans leur maison pour les nuits de Hanoucca, chacun dormant dans un lieu différent. Dans ce cas, le Rav Roch Yechiva dit que les deux doivent participer avec une prouta. Il ne suffit pas que le mari participe pour inclure sa femme. Ce n'est pas comme lorsqu'il allume chez lui et inclut toute sa maisonnée dans l'obligation. Ici, en allumant chez quelqu'un d'autre, vous vous associez à lui, mais vous ne pouvez pas inclure les membres de votre famille. Vous ne pouvez exonérer que vous-même.

Une question se pose : que faire si une personne ne souhaite pas participer avec une prouta et préfère allumer elle-même les bougies de Hanoucca ? Supposons qu'elle soit invitée chez quelqu'un et qu'elle dise : « J'ai ma propre Hanouccia, et je veux l'utiliser. » Peut-elle le faire ou non ? Lorsqu'un hôte allume chez lui, tous les membres de la maisonnée remplissent leur obligation par son allumage. Selon l'avis de Maran (Choul'han Aroukh, siman 671, seif 2), il n'est pas possible d'allumer une deuxième Hanouccia. Si un enfant majeur dit : « Papa, je veux être parmi ceux qui accomplissent la mitzva de façon embellie (mehadrin) et allumer moi-même », ce n'est pas conforme. Maran dit : « Une bougie pour un homme et sa maison » (ner ich ouvéto), une seule bougie par maison. Vous pouvez allumer sans bénédiction, mais pas avec bénédiction. Chez les Ashkénazim, selon le Rema, il existe un avis selon lequel chaque individu peut allumer, conformément à une interprétation du Talmud qui dit que les mehadrin allument chacun individuellement. Maran tranche que cela ne se fait pas, mais le Rema écrit que c'est leur coutume, et on ne remet pas en cause un tel usage. Ainsi, chez les Ashkénazim, chaque enfant allume avec bénédiction. Pour nous, ce n'est pas possible. Mais ici, il s'agit d'un invité qui veut allumer lui-même. Quelle est la règle ? En droit, il peut allumer. Ce que les Sages ont dit à propos de la participation avec une prouta est une facilité (koula). C'est ce que l'on déduit des paroles du Tour (siman 677), qui écrit que l'invité est tenu à l'obligation de l'allumage, mais s'il souhaite s'exonérer en participant avec une prouta, il peut le faire. Cela est également déduit des paroles de Rav Hananel (dans Shabbat, là-bas) et

explicitement mentionné par le Meïri. Ces éléments sont cités dans les notes de l'édition Ich Matslia'h (siman 677, Michna Beroura, seif katan 3). Nous avons également vu que Maran Harichon LeTsion, le Rav David Yossef, tranche ainsi dans son livre Torat Hamoadim (p. 57). Il déduit cela du Tour, de Rav Hananel, et également du Meïri. Un invité peut allumer les bougies de Hanoucca lui-même et réciter la bénédiction. S'il participe avec une prouta, il est exonéré, mais s'il souhaite allumer lui-même, c'est également possible.

Certaines personnes se demandent : lorsqu'elles vont à l'hôtel, comment accomplir la mitsva des bougies de Hanoucca ? Est-ce que chacun doit allumer, ou bien une seule personne peut allumer pour tous ? Tout d'abord, il faut savoir que si une personne se trouve à l'hôtel et qu'un membre de sa famille reste à la maison, cette personne la dispense d'obligation. Il n'est pas possible de réciter la bénédiction sur les bougies de Hanoucca à l'hôtel, car la mitsva est déjà accomplie par celui qui allume à la maison. Et cela ne change pas que ce soit la femme qui allume à la maison ou l'un des enfants (même les grands enfants). Tant qu'une personne de la maison reste et allume les bougies de Hanoucca, la mitsva est accomplie pour tous. Mais si personne ne reste à la maison, si toute la famille est à l'hôtel ou si chacun est dans un endroit différent, que fait-on alors ? Dans ce cas, il est possible d'allumer à l'hôtel. Mais est-ce que chacun doit allumer, ou bien une seule personne peut allumer pour tous ? À une époque, nous avons entendu une cassette du Rav Moché Lévi, de mémoire bénie, qui disait que chacun doit allumer pour soi. Pourquoi disait-il cela ? Parce que le Rav dans le Michna Beroura, dans le Béour Halakha (chapitre 677), rapporte une controverse parmi les décisionnaires médiévaux à propos de deux partenaires habitant dans une même maison toute l'année. Est-ce que chacun doit allumer pour soi-même les bougies de Hanoucca, ou bien est-il suffisant que l'un d'entre eux allume pour les deux, l'autre participant avec une pièce de monnaie ? À ce sujet, il existe une divergence entre le Maguid Michné (chapitre 4 des Lois de Hanoucca, halakha 4), qui estime que deux personnes habitant dans une même pièce et ne partageant pas un même repas doivent chacun allumer, et le Chibolé Haleket (chapitre 185 sur Hanoucca), qui pense qu'il suffit de s'associer. C'est donc une controverse entre le Maguid Michné et le Chibolé Haleket.

Dans le livre des responsa Téfila LéMoché (volume 2, chapitre 50), cette controverse est abordée, et on rapporte une autre discussion parmi les décisionnaires médiévaux : deux partenaires peuvent-ils s'associer avec une pièce de monnaie ? En quoi cela diffère-t-il d'un invité ordinaire ? Un invité ordinaire est secondaire au maître de maison, il s'acquitte donc de son obligation par l'allumage du maître de maison, en participant avec une pièce de monnaie. Mais ici, qui est secondaire à qui ? Les deux sont considérés comme principaux. Ainsi, certains disent que même si les deux sont considérés comme principaux, cela fonctionne quand même, tandis que d'autres estiment que si personne n'est secondaire, chacun doit allumer pour soi-même. Le Rav Moché, dans son livre Téfila LéMoché, tranche avec rigueur dans ce cas. Il dit qu'en raison de cette controverse, chacun doit allumer. Et dans ce cas, il n'y a pas de problème de bénédiction superflue, car si la personne ne participe pas avec une pièce de

monnaie, comme nous l'avons expliqué plus tôt, il est possible pour chacun d'allumer. Cependant, à l'hôtel, cette controverse n'existe pas apparemment. Pourquoi ? Parce qu'à l'hôtel, tout le monde est considéré comme partageant la même table. Certes, chacun paie pour son séjour, mais même des partenaires paient chacun. Et lorsque des partenaires habitent ensemble et partagent le même repas, il est suffisant que l'un allume et que l'autre participe avec une pièce de monnaie. La controverse ne s'applique que lorsque chacun mange seul, auquel cas chacun allume et récite la bénédiction pour lui-même. Mais si tous partagent le même repas, alors l'un allume et l'autre participe avec une pièce de monnaie. À l'hôtel, c'est le cas : il y a un repas commun pour tous et une cuisine commune. Bien que chacun paie, c'est un repas partagé pour tous. À une époque, j'ai posé cette question à notre maître, le Rosh Yeshiva : j'ai entendu cela et cela, et il semble qu'il soit suffisant qu'une seule personne récite la bénédiction à l'hôtel. Et le Rav m'a répondu que c'était juste. Mais il a aussi expliqué les propos du Rav Moché. (Ceci est imprimé dans les responsa Veyevarekh Yaakov, volume 2, chapitre 50. La question que je lui ai posée et sa réponse y sont consignées). Ainsi, en pratique, le Rav a convenu qu'à l'hôtel, si l'on veut que chacun récite la bénédiction pour soi-même (et bien sûr, comme je l'ai dit plus tôt, si personne n'allume à la maison pour eux), c'est possible. Mais si l'on souhaite qu'une seule personne récite la bénédiction et que tous s'acquittent par son allumage, c'est également possible. Il faut juste s'associer à l'huile, à moins que ce soit de l'huile de l'hôtel, à laquelle tous sont associés parce qu'ils ont payé, mais si quelqu'un apporte sa propre bouteille d'huile, il faut s'associer avec lui.

Un dernier détail : nous avons parlé de s'associer avec une pièce de monnaie pour les bougies de Hanoucca, mais il faut savoir que cela s'applique également aux bougies de Chabbat. Tout le monde ne le sait pas, mais c'est une loi explicite dans le Choul'han Aroukh (chapitre 263, paragraphe 7). Il y est dit explicitement qu'une personne invitée chez quelqu'un, et pour laquelle on n'allume pas les bougies à la maison, doit s'associer avec une pièce de monnaie avec le maître de maison. Et cela fait une différence, par exemple, lorsqu'une famille est invitée chez quelqu'un. Si on leur donne une chambre séparée, ils allumeront leurs propres bougies, comme l'écrivent les décisionnaires : si un couple a une chambre séparée, ils allument dans leur chambre, et la femme y allume avec une bénédiction. Mais s'ils n'ont pas de chambre séparée, et qu'il n'y a pas de place, alors l'homme dort avec les hommes et la femme avec les femmes, et elle n'allume pas dans une chambre. Dans ce cas, il faut s'associer avec une pièce de monnaie avec le maître de maison, également pour les bougies de Chabbat.

Béni soit l'Éternel, amen et amen. Que Celui qui a béni nos ancêtres, Avraham, Itshak et Yaakov, Moché et Aaron, Yossef, David et Chlomo, bénisse toute cette sainte assemblée, que ce soit ceux présents ici, ceux écoutant par la radio ou via satellite, et même ceux lisant ensuite dans le bulletin. Que le Maître du monde vous bénisse, vous accorde la réussite, écoute vos prières et exauce tous vos souhaits pour le bien, pour la bénédiction. Puissiez-vous vivre de nombreuses années agréables et bonnes. Amen, qu'il en soit ainsi.



מתוך שיעורים
מביימת"ד
لتורת הנפש
"ויעוצינו כבתחילה"



№ 242

ויהי



Chabat
chalom



Les trésors du Nefesh dans la Paracha

La bénédiction des Baalé téchouva :

"וזאת אשר דבר להם אביהם ויברך אותם"

Et c'est ainsi que parla leur père et il les bénit

Dans notre paracha, Yaakov avinou bénit ses fils avant son départ. Il bénit d'abord Ménaché et Ephraïm, les fils de Yossef, et ainsi il décide qu'ils appartiendraient aux tribus d'Israël tout comme Réouven et Chimon. Il a ensuite appelé tous ses fils à se rassembler et il les a bénis, chacun recevant la bénédiction qui lui était appropriée. A la fin, la Torah écrit : "כל אלה שבטי ישראל: שנים עשר, וזאת אשר דבר להם אביהם ויברך אותם, איש אשר בברכתו ברך אותם".

Tous ceux-ci sont les douze tribus d'Israël et c'est ainsi que leur parla leur père et il les bénit, chacun selon sa bénédiction il les bénit.

Mais quand nous nous penchons sur les bénédictions, une grande perplexité surgit ici.

Dès la première bénédiction, Réouven perd le droit d'aînesse, la royauté ainsi que la kéouna. Après cela vient le tour de Chimon et Lévi, Yaakov avinou leur fait des reproches et les réprimandent à propos des actes qu'ils ont commis à Chékhem, et à propos des actes qu'ils feront à travers les générations : comme la Torah écrit de manière très sévère : "כל חמס מכחורייהם. בסודם אל תחזר נפשי, בקהלם אל תהדר... ארוור אפם כי עז... אחلكם ביעקב ואפיקם בישראל".

Des armes de violence, dans leurs projets secrets, que

mon âme ne s'associe pas à leur assemblée, que mon honneur ne soit pas unifié... maudite soit leur colère car elle était puissante... je les diviserai dans Yaakov et les disperserai dans l'Israël

Bénédictions ou malédictions

Nous voyons ici que les trois premiers fils n'ont pas exactement reçu de bénédictions. Même Yéouda a eu peur et a voulu s'enfuir. Rachi rapporte les paroles du Midrach : "לפי שהוכיח את הראשונים בקנוטרים, התחיל': יהודה לsegue לאחריו שלא יוכיחן על מעשה תמר, וקרו יעקב בדברי רizio, יהודה לא אתה במותם".

Comme il adressait aux premiers frères des reproches, Yéouda commence à reculer en arrière, afin qu'il ne lui reproche pas l'incident de Tamar. Mais Yaakov l'appela avec des paroles apaisantes : Yéouda, tu n'es pas comme eux.

Cela signifie qu'en fait seules les autres tribus ont réellement reçu des bénédictions, mais pas les trois premières.

Mais d'autre part, la Torah écrit explicitement : *Tous ceux-ci sont les douze tribus d'Israël et c'est ainsi que leur parla leur père et il les bénit chacun selon sa bénédiction il les bénit.*

Cela signifie que chaque tribu a reçu une bénédiction, mais selon l'explication simple du texte, il est explicitement écrit dans les Psoukim que Yaakov avinou n'a pas béniti Réouven ni Chimon ni Levi.

Au contraire, il leur dit : « Maudit soit leur colère, etc. Qu'est-ce que ça veut dire ? Comment expliquer cela ?

Coeur brisé et déprimé

Nous devons comprendre qu'au contraire, 'Hazal expliquent ici quelque chose de très grand. Yaakov avinou avait des raisons de faire des reproches aux trois premiers fils, Réouven Chimon et Lévi.

Le reproche à propos de Réouven était : "פָּחַד בְּמִים אֵל : תֹּוֹתֶר כִּי עֲלֵיתْ מִשְׁכְּבֵי אָבִיךְ, אֲז חִילְלַת יְצֻעֵי עָלָה" impétueux comme l'eau , tu n'auras pas la prééminence parce que tu es monté sur la couche de ton père, alors tu as profané ; il est monté sur ma couche.

Les sages disent (Bereishit Rabbah, 85,1) qu'après la faute de Réouven qui a souillé la couche de son père : "Réouven était occupé à boire et à jeûner ", c'est-à-dire qu'il s'assit tous ses jours et fit Téchouva, suite à cela Hachem lui dit :

"מעולם לא חטא אדם לפני ועשה תשובה, אתה פתחת" "Aucun homme n'a jamais fauté devant Moi et fait Téchouva, et toi, tu es le premier à avoir ouvert la Téchouva."

Dans les séfarim hakédochim, il est rapporté que Chimon et Lévi ont appris de Réouven et qu'ils étaient également occupés à faire téchouva sur ce qui s'était passé à Chekhem.

Il s'ensuit que Réouven Chimon et Levi avaient un dénominateur commun, contrairement aux autres frères. Ils étaient tous les trois dans la dimension de ceux qui se repentent, les Baalé téchouva. Ils avaient le cœur brisé et déprimé, et ils ont atteint un haut degré de soumission.

Faire descendre l'abondance

Les commentateurs expliquent que c'est la raison pour laquelle Yaakov avinou ne les a pas bénis explicitement, comme il a bénis les autres frères, et ces propos sont très profonds.

Dans les séfarim hakédochim, il est dit que les personnes occupant des rangs aussi élevés que ceux qui ont le niveau des Baalé téchouva n'ont pas du tout besoin des bénédictions, car elles incluent dans leur essence la bénédiction elle-même.

Afin de comprendre les choses, nous devons expliquer pourquoi une personne a besoin d'une bénédiction extérieure ? Qu'est-ce qui amène une personne à une situation où elle est en manque, au point qu'elle a besoin d'une bénédiction pour la combler et la compléter ?

La raison en est le "moi" de la personne qui nuit à son être. Ce défaut est venu à la suite de la faute d'Adam Harichone, où Hachem lui a demandé : ayéka « où te trouves-tu ?»

Cet ego de la personne crée une sorte d'écran qui

recouvre la personne. Plus le "moi" de la personne est grand, plus il a effectivement un manque plus grand, et pour mériter de recevoir l'abondance qui diminue à cause de l'écran, la personne a besoin de la bénédiction.

Au-dessus de la bénédiction

Cependant, une personne qui a le cœur brisé et opprimé n'a pas ce manque, car ces qualités sont un outil pour faire résider la Chékhina.

"מְרוּם וְקָדוֹשׁ אֲשֶׁבוֹן וְאֶת דְּבָא וְשָׁפֵל רֹוחׁ (ישעיהו נז, טו)," קָרְבָּן ה' לְנִשְׁבָּרֵי לֵב וְאֶת דְּבָא רֹוחׁ וּוֹשִׁיעַ" (תהלים לד, יט) « Sublime et saint est mon trône! Mais il est aussi dans les cœurs contrits et humbles, pour vivifier l'esprit des humbles, pour ranimer le cœur des affligés. » (ישעיהו נז, טו) 19 L'Eternel est proche des cœurs brisés, il prête secours à ceux qui ont l'esprit contrit. (תהלים לד, יט)

C'est la raison pour laquelle Yaakov avinou n'avait pas vraiment besoin de bénir Réouven Chimon et Lévi, parce que leur brakha se trouvait en fait dans leur brisure. Ils étaient au-dessus de la bénédiction.

Et en effet, nous voyons plus tard dans les paroles du Midrach en rapport avec la bénédiction de Réouven : " אמר לו הקדוש ברוך הוא: מעולם לא חטא אדם לפני ועשה תשובה, אתה פתחת בתשובה תחילת. חייר שבן ברכ עומד וпотח בתשובה תחילת, ואיזה זה הווע שנאמר (הושע יד, ב) (שובה ישראל עד ה' אלוקיך)." (שובה ישראל עד ה' אלוקיך).

Hachem dit : Aucun homme n'a jamais fauté devant Moi et fait Téchuva, et toi, tu es le premier à avoir ouvert (commencer) la téchouva. Heureux sois-tu ! Ta descendance aussi se tiendra debout et commencera en premier par la Téchuva, de qui s'agit-il ? De Ochéa le Navi comme il est écrit (הושע יד, ב) (שובה ישראל עד ה') שובה ישראל עד ה' retourne Israël jusqu'à Hachem ton Dieu

Un monde inversé

Les commentateurs disent une chose terrible à ce sujet. Pourquoi Chimon a-t-il été bénî que ses fils soient dispersés en tant que Sofrim et enseignants, tandis que Lévi a été bénî que ses fils soient Cohanim et Léviim, ce qui est un rang plus élevé ?

La réponse est que le cœur de Levi a été brisé et écrasé un peu plus que celui de Chimon. Ce n'est que grâce à cette petite différence qu'il a gagné la kéouna.

De cela, nous apprenons que chaque degré d'annulation et de soumission, même si c'est très peu, a une très haute signification dans le ciel.

C'est ce qui est écrit dans le Zohar HaKadosh ' חלק א' קבב, ב': "מן דאייהו צער איהו רב, מאן דאייהו רב איהו" Celui qui se rabaisse est grand, et celui qui s'augmente

est petit.

La Guémara raconte (Baba Batara 10 :) à propos de Rabbi Yossi fils de Rabbi Yéhochoua qui était malade et monta au ciel, et quand il descendit son père lui demanda, mon fils, qu'as-tu vu ? Il a répondu : j'ai vu un monde à l'envers, un monde inversé, ceux qui sont en haut étaient en bas et ceux qui sont en bas étaient en haut.

Un niveau sincère

Dans ce monde, nous pensons parfois que certaines personnes ont un rang très élevé, mais dans le monde de la vérité, c'est la véritable identité qui est reconnue.

(חֲלֵק א' קְבָב, ב): "מִן דָּיוֹהוּ צָעִיר אַיּוֹ בָּב, מִן דָּיוֹהוּ רָב". - celui qui est petit ici dans notre monde, dans le monde spirituel il se trouve à un rang élevé, et celui qui se trouve au-dessus dans notre monde peut-être que dans le ciel il est considéré comme inférieur. Cependant, "מִן דָּיוֹהוּ צָעִיר" - celui qui sait se rabaisser et se soumettre dans ce monde, peut devenir grand.

Toute la bénédiction dépend de la pensée cachée qui se trouve à l'intérieur de l'homme : est ce qu'il se considère comme un baal téchouva qui doit toujours se rapprocher, qui a toujours à apprendre de tout le monde, ou est ce qu'il comprend tout, connaît tout, sait tout, et personne ne peut rien lui apprendre ? C'est un élément que seul l'homme peut vérifier, avec lui-même. De cet élément dépend sa brakha sur terre. Sa conscience de son éloignement d'hachem, de sa petitesse, et du long chemin qu'il lui reste à faire.

De notre paracha, nous apprenons que la plus grande bénédiction qu'une personne puisse avoir est d'avoir un cœur brisé et cassé. C'est à ce moment-là que l'on mérite "זכים ל"מרום וקדוש אשכון", ci "קחוב ה'" לבשברוי לב ואת דברי רוח יושיע".

Chabbat Chalom

MAYAN HAIM

edition

VAYE'HI

SAMEDI

11 TEVET 5785

11 JANVIER 2025

entrée chabbath :

de 16h21 à 16h56 selon votre communauté

sortie chabbath : 18h10

LA DISGRÂCE DE RÉOUVEN

01 | La disgrâce de Réouven
Elie LELLOUCHE

02 | Qui peut encore bénir?
Yo'hanan NATANSON

03 | Cérémonie d'investiture
Israël Ben Zvi

04 | Goûter un aliment nécessite-t-il une bénédiction ?
Halakha Yomit

Rav Elie LELLOUCHE

Parmi l'ensemble des paroles, admonestations et louanges, adressées par Ya'aqov Avinou à ses enfants avant sa mort, l'annonce de la disgrâce de Réouven apparaît comme la déclaration la plus sévère. Le premier-né de l'Élu des Avot n'avait pas supporté ce qu'il avait ressenti comme un affront infligé à Léa, sa mère, peu après la mort en couches de Ra'hel Iménou. À la suite de la disparition de sa seconde épouse, celle pour laquelle il avait travaillé quatorze ans chez Lavan, Ya'aqov avait déplacé sa couche de la tente de Ra'hel à celle de Bilha, sa servante. Pour Réouven, s'il était acceptable que Ra'hel eût été une rivale pour sa mère, il était, en revanche, intolérable que sa servante le fût. C'est pourquoi, comme l'explique Rachi, le fils aîné de Léa prit l'initiative de déplacer le lit de son père pour l'installer dans la tente de sa mère.

Ya'aqov n'avait pas réagi d'emblée à cet acte offensant, fragilisant son autorité. Cependant, alors qu'il s'apprête à prendre congé de ses enfants, le vieux patriarche revient sur cet événement douloureux. La sanction est sans appel. Réouven, qui était promis à la double part de l'aîné, et à la descendance duquel devait revenir, à la fois, et le service dévolu au Cohanim au Beth HaMikdash et les prérogatives de la fonction royale, Réouven donc, se voit privé de toutes ces distinctions. Pourtant le premier des douze enfants de Ya'aqov avait pris conscience de sa grave faute. Durant de nombreuses années, Réouven s'était imposé des jeûnes afin d'expier son crime.

Mais pour Ya'aqov, la conduite de son fils lors de cet épisode, le disqualifiait irrémédiablement. La raison de cette disgrâce, l'Élu des Avot l'expose ainsi à son aîné: «Pa'haz KaMayim Al Totar-Impétueux comme l'eau tu ne bénéficieras pas de ces distinctions» (Béréchit 49,4). Ya'aqov n'invoque pas ici directement, ni la profanation de sa couche ni l'intrusion de son fils aîné dans son intimité conjugale. Ce n'est pas l'acte lui-même que le père des douze tribus fustige, acte à la suite duquel pourtant son lit conjugal s'est retrouvé dans la tente de Bilha. C'est d'abord la précipitation avec laquelle son fils aîné a agi que retient le patriarche. Cette précipitation atteste pour Ya'aqov d'un manque de maîtrise et de réflexion.

Rachi fait remarquer que le terme Pa'haz, impétueux, est un adjectif qualificatif et non un verbe. Selon le Lev Éliyahou, ce commentaire apparemment anodin du maître de Troyes recèle un sens bien plus profond qu'une simple considération grammaticale. L'impétuosité de Réouven n'a pas été pour

Ya'aqov un simple dérapage. Elle est le résultat d'un trait de caractère qu'a laissé s'installer et se développer en lui l'aîné de Léa, au point d'en devenir un élément constitutif, voire essentiel, de sa personnalité. Or un tel défaut est incompatible avec l'exercice des fonctions dévolues aux Cohanim et au roi d'Israël. Car la maîtrise, et au premier lieu, la maîtrise de soi constitue la qualité primordiale d'un guide, qui plus est d'un guide spirituel.

Rav Dessler nous enseigne que toute manifestation d'un trait de caractère, fut-il a priori positif, doit d'abord être "filtrée" par l'intellect. En créant l'homme, HaShem a établi dans sa constitution physique elle-même un ordre de préséance. Ainsi, le cerveau, siège de la réflexion, domine-t-il le cœur, siège des sentiments, ce dernier surmontant lui-même le foie, siège des pulsions. Les émotions ne peuvent "être livrées à elles-mêmes". C'est le sens même de l'allusion contenue dans le terme Mélé'kh, roi, en hébreu. En effet, la lettre Mem, première lettre du mot Moa'h, cerveau, est placée avant la lettre Lamed, initiale du mot Lev, le cœur, lettre Lamed précédant elle-même la lettre Khaf, première lettre du mot Kaved, le foie.

C'est cette hiérarchisation des fonctions, qui place la réflexion au-dessus des sentiments et des pulsions, qui a fait défaut à Réouven lors de l'épisode qui a suivi la mort de Ra'hel. Quelles qu'aient été la pureté et la sincérité exemplaire de la Téchouva menée par l'aîné de Ya'aqov, la marque dont celui-ci est porteur, restant associée à celle d'un caractère impétueux, imprégnera nécessairement sa descendance. C'est pourquoi, plus qu'une sanction, c'est un constat qui conduit Ya'aqov à annoncer à celui qu'il qualifie lui-même de prémisses de sa vigueur, la perte des prérogatives qui lui revenaient. Pour autant, comme le rapporte Rachi (Dévarim 33,6), Moché réhabilitera en partie Réouven, lors des Béra'khot qu'il prodigiera aux Béné Israël avant sa mort. Car en cherchant à sauver Yossef, lorsqu'il fut vendu par ses autres frères, le fils aîné de Ya'aqov avait prouvé, non seulement, sa prise de conscience sincère quant à la gravité de la faute qu'il commit à l'égard de son père mais il avait, plus encore, révélé la force de sa piété et son sens de la fraternité malgré la perte de son droit d'aînesse au profit du fils de Ra'hel.

« Il [Ya'akov] dit : Jure-le moi ! Il [Yossef le] lui jura. Israël se prosterna à la tête du lit. »

(Bérechet 47,31)

Rashi écrit : « Il s'est tourné vers la Shékhina. D'où l'on apprend que la Shékhina se trouve au-dessus de la tête d'un malade (Nedarim 40b). Autre explication de "à la tête du lit" : Sa couche [c'est-à-dire sa descendance] était parfaite, en ce qu'il ne s'y trouvait pas d'impie. Car Yossef, qui était devenu roi après avoir été emmené en captivité parmi les païens, s'était néanmoins maintenu dans sa piété (Sifri Waeth'hanan 31). »

Le moment est venu pour Ya'akov de bénir ses enfants, avant de quitter ce monde. On a peut-être l'habitude de se représenter ce tableau comme celui d'un père âgé et sage, confiant son dernier message à chacun de ses enfants bien-aimés. Cette vision n'est pas fausse.

Mais il y a une autre dimension à l'œuvre ici, enseigne Rabbi Leibel Lam. Ya'akov Avinou est dans la meilleure situation pour être le véhicule de la Berakha pour d'autres raisons que son seul statut de Patriarche du 'Am Israël.

La Torah fournit un détail qui éclaire le comportement de Ya'akov et sa motivation.

Après que Yossef eut juré à son père qu'il le fera inhumer en Érets Israël, Ya'akov « se prosterne à la tête du lit. »

Nos Maîtres en déduisent, comme l'indique Rashi, que « la Shékhina se trouve au-dessus de la tête d'un malade. » Voilà qui qualifie au plus haut point notre Patriarche, à ce moment précis, pour être un instrument de Bérakha !

Pourquoi la Shékhina se trouve-t-elle à la tête d'une personne malade ? Le Roi David écrit : « les sacrifices [agrables] à Eloqim, c'est un esprit contrit ; un cœur brisé et abattu, ô Eloqim, Tu ne le dédaignes point. » (Téhillim 51,19). Le Rabbi de Kotsk disait : « Il n'y a rien de plus entier que le cœur brisé d'un Juif. »

Par la nature des choses, lorsqu'une personne est malade, *lo 'alénou*, elle devient très humble. Elle accepte son statut de créature mortelle et sa dépendance absolue vis-à-vis de la Volonté de HaShem. Il n'y a plus de place en elle pour l'ego. Son cœur est brisé. Et cette brisure même est une invitation à recevoir la visite du Maître du monde.

Le Rav Lam raconte à ce sujet :

« J'ai eu le merveilleux privilège d'emmener mes garçons en Érets Israël juste avant leur Bar Mitsva, pour qu'ils mettent les Téfilines pour la première fois au Kotel, et pour obtenir des bénédictions de Tsaddiqim. Lors du quatrième de ces voyages, je me rendis avec mon fils Méir Sim'ha au Mémorial de Yad vaShem.

Nous nous trouvâmes en compagnie d'un Juif âgé, qui guidait sa fille israélienne et deux de ses petits-enfants. Il conduisait la visite du musée, décrivant les objets et les images exposés avec animation. En regardant de plus

près, je remarquai son bras tendu. Il portait une chemise à manches courtes, et je vis les chiffres tatoués au-dessus de son poignet. Il était évident qu'il parlait de sa propre expérience.

En regardant de plus près, je vis autre chose. Sur ce bras aux chiffres gravés par de cruels ennemis, on pouvait voir la marque des Téfilines qu'il avait portées peu de temps auparavant !

J'engageai la conversation. Je lui dis que je venais des États-Unis pour une semaine, en quête de Berakhot pour mon fils qui allait devenir Bar Mitsva. Nous avons rencontré plusieurs Guédolim, et beaucoup de personnes vertueuses. Mais le Rabbi de Satmar a demandé : "À qui demander une Berakha de nos jours ? Trouve un Juif qui a des chiffres tatoués sur son bras et qui met encore les Téfilines !" Je continuai : "Ce serait un immense honneur si vous acceptiez de bénir mon fils."

Ce fut un moment de grande émotion, de larmes et de joie lorsqu'il bénit mon fils. »

De nos jours, il est difficile de trouver des Juifs qui portent ces numéros sur leur bras. Ils sont de moins en moins nombreux à mesure que le temps passe inexorablement.

À qui demander une Berakha dans ce monde à présent ?

Il y a quelque temps, j'ai entendu l'histoire d'un Ba'al Teshouva en Erets Israël, qui avait gardé de sa vie précédente un vilain tatouage sur le bras. Nous l'appellerons Réouven. À présent, Réouven étudiait la Torah, et élevait une magnifique famille dans la voie de la Torah.

Il avait un désir très puissant de s'immerger dans un Miqvé, particulièrement avant Rosh haShana, mais il craignait de révéler le sombre secret de son passé. Il alla donc reconnaître les lieux et imagina de venir à un moment de faible fréquentation. Il avait prévu de se plier de manière à accéder au bassin puis à en sortir rapidement avec une serviette sur le bras, pour passer inaperçu.

Quand il arriva au Miqvé, il y avait plus de monde qu'il ne l'avait prévu. Nerveux et troublé, il se précipita sans voir une savonnette sur laquelle il glissa, perdit l'équilibre et lâcha la serviette qui s'envola loin de lui. Il tomba sur le dos, et la scène habituellement animée et bruyante du Miqvé devint silencieuse. Réouven comprit immédiatement que son secret n'en était plus un.

Rien ne pouvait adoucir la honte et l'embarras dont il faisait à présent l'expérience en public.

C'est à ce moment qu'un homme âgé, qui portait sur le bras un numéro tatoué s'approcha de lui et montrant son bras, il dit : « Ce fut mon Guéhinom... » Puis désigna le tatouage de Réouven et dit : « Ç'a probablement été ton Guéhinom. Entrons dans ce Miqvé ensemble ! »

Trouve une personne au cœur brisé, marquée par l'épreuve et le chagrin, et qui ne renonce pas à sa Émounah. D'une telle personne, c'est sûr, on peut obtenir une Berakha !

CÉRÉMONIE D'INVESTITURE

Israël Ben Zvi

Le récit de la bénédiction dont Ya'akov Avinou gratifia ses petits-fils est celui d'un cérémonial qui semble sur le point de se dérégler à chaque tournant.

Yossef, apprenant que son père est malade, décide de se rendre auprès de lui dans le but d'obtenir sa bénédiction, pour lui-même et ses fils.

Qui lui porte ce message ? « Certains enseignent, écrit Rashi, que c'était Éphraïm, qui avait l'habitude d'étudier auprès de Ya'akov. Lorsque Ya'akov est tombé malade dans le pays de Gochèn, il s'est rendu chez son père en Égypte pour le lui annoncer (Midrash tan'houma 6). » Ce détail va avoir son importance.

Yossef sait que son grand-père Its'haq avait réservé sa bénédiction à ses enfants jusqu'au moment où il vit approcher le moment de quitter ce monde. Le Vice-Roi d'Égypte a lutté héroïquement pour préserver la foi d'Abraham dans sa propre famille, en dépit d'un environnement extrêmement défavorable. Il est donc fier d'amener avec lui deux garçons irréprochables. Le Rav Élie Munk écrit que cette scène, où nous voyons le fils « avoir le bonheur de présenter ses enfants à son père et de les faire bénir par lui représente l'apothéose de la vie de Yossef et offre à chaque père en Israël le tableau idéal de la parfaite harmonie qui embrasse dans une même aspiration les générations passées et futures. »

Pourtant, le scénario de cette cérémonie plutôt solennelle ne se déroule pas comme Yossef l'a prévu.

Ya'akov indique d'abord qu'au nom de la prophétie reçue à Louz, il s'approprie les deux fils de Yossef : « Ils entrent dans le compte de mes autres fils, de manière à recevoir, chacun séparément, sa part de territoire. », écrit Rashi. Yossef manifeste-t-il une réaction à cette annonce ? La Torah ne nous en dit rien.

Et l'instant suivant, alors qu'il vient de reconnaître Éphraïm et Ménashé comme ses propres fils, il pose une question qui laisse perplexe : « Qui sont ceux-là ? »

« D'où sont sortis ceux-là, qui ne sont pas dignes de recevoir une bénédiction ? » explique Rashi.

« Il voulait les bénir, mais la Shekhina s'est retirée de lui, parce que d'Éphraïm allaient un jour sortir Yerov'am (Jéroboam) et A'hav (Achab), et de Menashé Yéhou (Jéhu) et ses fils (Midrach tan'houma 6, Pessiqta rabathi 3) »

Yossef doit lui apporter la preuve de l'ascendance abrahamique de son épouse Osnath (fille de Dina comme son nom, dérivé de oness – violence – l'indique). D'ailleurs, Abraham lui-même n'avait pas refusé sa bénédiction à Its'haq, bien qu'elle eût implicitement inclus 'Essaw...

Dès lors, Ya'akov « fit approcher de lui ces jeunes gens, leur donna des baisers, les pressa dans ses bras ».

Mais nous ne sommes pas au bout de nos surprises.

Yossef se prosterne devant son père, et fait avancer ses deux fils. Rashi écrit : « Après que Ya'akov les eût embrassés, Yossef les retira d'entre ses genoux pour les placer l'un à droite, l'autre à gauche, afin qu'il pût poser ses mains sur eux et les bénir. »

C'est alors qu'intervient l'épisode le plus étonnant : « Israël étendit la main droite, l'imposa sur la tête d'Éphraïm, qui était le plus jeune et mit sa main gauche sur la tête de Menashé ; il croisa ses mains, bien que Menashé fût l'aîné » (48,14)

Rashi explique (sans expliquer) : « Il a intentionnellement, avec réflexion et intelligence, placé ses mains à cet effet, en

connaissance de cause. Il savait que Menashé était l'aîné, et malgré cela il n'a pas mis sa main droite sur lui. »

Le Maharshal (Rabbi Shlomo Luria, 1510-1573) explique que Ya'akov n'a pas voulu les faire changer de place, pour ne pas offenser Menashé. On peut penser que ce souci de ménager l'honneur de l'aîné n'était pas sans lien avec les crises que sa propre préférence envers Yossef avait autrefois provoquées. Quoi qu'il en soit, il faudrait alors traduire « parce que Menashé était l'aîné », et non « bien que Menashé fût l'aîné », comme le fait Rashi (et le Rabbinat à sa suite).

La préférence pour le cadet est une des constantes de l'histoire de nos patriarches. Its'haq, Ya'akov lui-même, Yossef et Yéhouda, Moshé, David et Shelomo sont préférés à leurs aînés. Le droit d'aînesse n'est pas nié, mais il est corrigé par le mérite, et la capacité à préserver et à transmettre la vocation morale et spirituelle d'Israël.

Ce choix inattendu semble déplaire à Yossef. Peut-être se sent-il plus proche de Ménashé, qui le secondait dans les affaires de l'empire, tandis qu'Éphraïm passait le meilleur de son temps à étudier auprès de son grand-père.

Il semble qu'au delà des destinées glorieuses et tourmentées des deux tribus issues de Yossef, c'est là le message que Ya'akov a voulu faire passer à sa descendance, au cours de cette cérémonie d'investiture messianique.

Le roi Shelomo écrit : « Elle porte la longévité en sa droite, et en sa gauche la richesse et l'honneur. » (Mishléi 3,16).

La droite représente ici ceux qui étudient la Torah, autrement dit Éphraïm, et la gauche ceux qui la soutiennent, Ménashé dans notre Parasha.

Rabbi Hayim de Volozhine (Néfesh ha'Hayim 4,17) cite le Zohar suivant ('Hayé Sarah) : « Rabbi Elazar dit : "Ouvre mes yeux et je contemplera les merveilles de Ta Torah." (Téhilim 119,18) Ce sont des insensés, ceux qui ne savent pas et ne cherchent pas à s'impliquer dans l'étude, car la Torah est toute vie, toute liberté et tout bien dans ce monde-ci et dans l'autre. Grâce [à son étude], il mérite plénitude de jours dans ce monde-ci et longévité dans l'autre. Car elles [les paroles de la Torah] sont la vie dans sa plénitude, une vie de liberté, sans tristesse, une vie véritable, liberté dans ce monde, liberté à tous égards, car les nations du monde ne peuvent avoir aucune prise sur celui qui s'adonne à l'étude de la Torah... Par conséquent, ceux qui se consacrent à l'étude de la Torah sont totalement libres, de la soumission aux nations dans ce monde, et de tout jugement dans le monde à venir ! »

C'est ainsi que la Torah rapportera plus loin (Béreshit 48,20) que « Il [Ya'akov] plaça ainsi Éphraïm avant Ménashé ».

Ceux qui soutiennent la Torah ont un immense mérite. Mais ceux qui l'étudient ont la préséance.

GOÛTER UN ALIMENT NÉCESSITE T'IL UNE BÉNÉDICTION?

Halakha Yomit

Nous avons déjà eu l'occasion d'expliquer - au sujet des bénédictions alimentaires que nous récitons avant de consommer, comme la bénédiction de « Chéhakol » ou celle de « Mézonot » - que la bénédiction initiale d'un aliment n'est liée à aucune quantité, ce qui signifie que lorsqu'on consomme un aliment, on doit toujours réciter la bénédiction initiale sur ce que l'on consomme, par exemple lorsqu'on boit ne serait ce qu'une goutte d'eau dont la consommation exige de réciter la bénédiction de « Chéhakol ». Et de même pour tous les autres cas similaires, étant donné qu'il est interdit de tirer profit de ce monde sans bénédiction. Même lorsqu'il s'agit d'une infime consommation, il y a un certain profit.

Ce n'est que pour la bénédiction finale et le Birkat HaMazone, qu'il est nécessaire d'avoir consommé une quantité minimale de Kazaït (environ 27 g), comme nous l'avons expliqué. Mais la bénédiction initiale est récitée dans tous les cas.

Il est enseigné dans la Guémara Berakhot (14a) : « La dégustation ne nécessite aucune bénédiction. »

Ce qui signifie que lorsqu'on consomme quelque chose, non dans l'intention de se nourrir ou d'en tirer profit, mais seulement pour goûter et vérifier s'il ne manque pas du sel ou des épices ou autre chose que la préparation rend nécessaire, on ne récite pas de bénédiction avant de consommer. C'est seulement lorsqu'on consomme plus de Revi'it (8,1 cl), qu'il est nécessaire de réciter au préalable la bénédiction sur l'aliment, même si l'on ne désirait que le goûter, car telle quantité n'est pas nécessaire lorsqu'on veut seulement goûter l'aliment. Si l'on prend une quantité aussi importante, c'est qu'on a l'intention de s'en nourrir.

Nos Maîtres les Rishonim (décisionnaires de l'époque médiévale) discutent sur la définition exacte du Din de la dégustation qui ne nécessite pas de bénédiction.

Selon l'opinion de Rabbénou 'Hananel, on n'est exempt de bénédiction qu'à la condition que l'on n'avale pas ce que l'on met dans la bouche, mais que l'on recrache immédiatement après avoir goûté.

Selon l'opinion du Rambam en revanche, même si l'on avale ce que l'on goûte, tant que l'on n'a pas l'intention de se nourrir de cet aliment et qu'on le goûte uniquement pour en vérifier l'assaisonnement où le goût, on ne doit pas réciter la bénédiction au préalable, car nos Maîtres n'ont institué de bénédiction que pour un aliment qu'on mange et dont on tire satisfaction avec l'intention véritable de consommer, et non de goûter uniquement.

Maran écrit dans le *Beit Yossef* que l'opinion du Rif est la même que celle du Rambam sur ce point. Nous nous trouvons face à une situation de « *Safek Berakhot* » (un doute sur une bénédiction), puisque selon l'opinion des décisionnaires qui pensent qu'on ne doit pas réciter de bénédiction lorsqu'on goûte un aliment, celui qui récite malgré tout une bénédiction dans une telle situation récite une bénédiction en vain (*Berakha lévatla*).

Par conséquent, Maran suit l'opinion du Rambam qui pense que, même si l'on avale une partie de l'aliment goûté, puisqu'on n'a pas d'intention de se nourrir ni de tirer profit, on ne doit pas réciter de bénédiction sur ce que l'on goûte.

Logiquement, c'est ainsi qu'il tranche dans le Choulkhan 'Aroukh.

Notre grand maître le Rav Ovadia Yossef z.ts.l rapporte que d'autres décisionnaires médiévaux se rangent à l'opinion de Rabbénou 'Hananel sur ce point, par exemple le Rashbets (Rabbenou Chim'on Bar Tséma'h). Un autre Possek, le Tashbets, explique qu'en réalité Rambam pense également que c'est seulement lorsqu'on *n'avale pas* l'aliment et qu'on le recrache immédiatement, que l'on ne doit pas réciter de bénédiction initiale. C'est ainsi que tranchent de nombreux autres Richonim (décisionnaires médiévaux).

Malgré tout, du point de vue de la Halakha, il est certain que nous devons trancher selon l'opinion du Choulkhan 'Aroukh, puisque nous avons un grand principe selon lequel : « *Safek Berakhot Léhakel* » (lors d'un doute ou d'une divergence d'opinion halakhique sur une bénédiction, on est « *mékil* », c'est-à-dire qu'on ne la récite pas). On ne prendra pas le risque de transgresser un interdit de la Torah (prononcer le Nom divin sans nécessité) pour accomplir une Mitsva des 'Hakhamim (la Berakha avant la consommation de nourriture.)

Cependant, si l'on souhaite s'acquitter selon tous les avis, il est possible de s'imposer la '*Houmra* (rigueur) lorsqu'on goûte un aliment et qu'on avale, d'avoir la pensée de tirer également profit de l'aliment en tant que nourriture, et dans ces conditions, on est autorisé à réciter la bénédiction sur ce que l'on désire goûter, car dans ce cas on pense également à une satisfaction, et sous cette condition, on écarte toute crainte de consommation sans bénédiction.

En conclusion : lorsqu'on goûte un plat ou un aliment ou une boisson seulement dans l'intention d'en vérifier le goût et non d'en tirer profit, on ne doit pas réciter de bénédiction sur ce que l'on goûte (sauf si l'on absorbe ainsi une quantité d'au moins 8.1 cl). Malgré tout, il est préférable de penser au moment où l'on goûte, que l'on désire aussi tirer profit de cette dégustation, et dans ces conditions, on pourra réciter la bénédiction sur ce que l'on goûte, en s'acquittant de son devoir selon tous les avis.

Source : Halakha Yomit

CE FEUILLET D'ÉTUDE EST OFFERT A LA MEMOIRE DE ELICHA BEN YA'ACOV & 'HANA BAT MYRIAM DAIAN



VAYÉHI



www.OVDHM.com - dafchabat@gmail.com



Réflexion sur la Paracha

Rav Mordékaï Bismuth

« Que l'ange qui m'a délivré de tout mal bénisse les garçons, et qu'en eux soit appelé mon nom et le nom de mes pères Avraham et Its'hak ; qu'ils se multiplient abondamment au milieu du pays » (48;16)

Dans la paracha de cette semaine, Yaakov bénit les enfants de Yossef, Ephraïm et Ménaché.

Cette bénédiction, est surprenante pourquoi Yaakov a-t-il besoin de ses pères, ainsi que lui-même pour les bénir?

Aussi, pourquoi s'est-il placé avant ses pères ? En effet il aurait dû dire « qu'en eux soit appelé le nom de mes pèreset mon nom... »

Pour répondre à ces questions nous devons comprendre qui sont nos Avot (patriarches) et que représentent-ils.

Les noms des Avot font références aux trois rôles principaux de la vie d'un juif: Torah, Mitsva et joie.

MODE D'EMPLOI DE LA BÉNÉDICTION



Yaakov a bénii ainsi, par allusion, et pas directement en leur souhaitant des réussites dans ces 3 domaines, pour ne pas que sa bénédiction soit intercepée par des anges accusateurs.

Puis Yaakov, voulait aussi dans sa bénédiction, faire référence aux midot (traits de caractère) de ses pères.

Avraham avinou, exemple de Hakhnassat Orkhim/hospitalité et de Messi-rout nézech/sacrifice de soi, représente le 'Hessed'. Toute sa vie, il s'est efforcé d'accueillir des invités chez lui. Sa tente

avait quatre portes pour que les voyageurs puissent entrer de chaque côté et que personne ne manque d'être accueilli. Pour Avraham, qu'on soit jeune, vieux, malade ou fatigué, rien ne nous dispense de notre Avodat Hachem. A 99 ans, le troisième jour suivant sa Brit Mila, sous une canicule intense, Avraham était assis à l'entrée de sa tente pour guetter les voyageurs et pouvoir accomplir la Mitsva de Guemilout 'Hassadim/



Autour de la table de Chabat

Rav David Gold

Notre Paracha marque la fin des jours de notre Patriarche Jacob et les prémisses de l'asservissement en Égypte. Jacob a alors 147 ans et demande à Joseph d'amener ses enfants pour les bénir. Joseph, Vice-Roi d'Egypte amènera ses deux enfants Ménaché et Ephraïm qui sont nés en Egypte lors des années de prospérité. Joseph placera à sa gauche son aîné, Ménaché, afin que la main droite de son père repose sur sa tête tandis qu'il placera à sa droite Ephraïm pour que la main gauche (de Jacob) repose sur lui. Cependant Jacob inversera l'ordre puisqu'il croisera ses mains et sa gauche se portera sur Ménaché tandis que sa droite sur le cadet. Joseph s'étonnera mais son père lui dira : "Je le sais, je le sais... Ton fils (Ménaché) aura une belle descendance mais le cadet le surpassera". Les Sages enseignent que Jacob fait l'allusion à Ephraïm d'où sortira Josué / Yéhochoua, qui guidera le Clall Israël dans son entrée en Terre SAINTE. Jacob les bénira : "Dieu qui a conduit mes aïeux, bénira et vous protégera, vous vous multiplierez sur la surface de la terre...". De plus, le verset indique qu'à l'avenir tout celui qui bénira ses enfants dira : "Que Hachem te bénisse comme il a bénii Ephraïm et Ménaché...". (Vayéhi 48.20).

La Rav Gamliel Rabinovitch Chlita (auteur du Tiv Haquéhila) pose une question. Lorsque Jacob a croisé les mains il a donné sa raison. Mais lorsque le texte de la Sainte Thora nous indique comment bénir nos enfants dans les générations à venir, l'ordre de filiation des enfants n'est pas respecté (on aurait dû dire Ménaché et Ephraïm). Pourquoi a-t-on besoin de mentionner Ephraïm avant Ménaché ?

Il répond suivant la signification des noms des fils de Joseph. "Ménaché" c'est le premier qui naîtra en Egypte. Son nom signifie : "Il m'a fait ou-

T'AS PAS FINI DE TE PLAINDRE?

blier toutes mes vicissitudes...". On le sait, Joseph a vécu, déjà jeune, beaucoup d'évènements difficiles. Ce n'est qu'après la naissance de son premier fils qu'il a pu oublier le passé. Lors de la deuxième naissance, il l'appellera Ephraïm qui a pour racine "Pérou", c'est-à-dire, multiplier et croître. A partir de la naissance d'Ephraïm, Joseph a reconnu les bienfaits de Dieu.

Donc, lorsqu'un père de famille revient le vendredi soir de la synagogue et commence à bénir ses enfants il dira : "Que tu sois comme Ephraïm et Ménaché... Que Hachem te Bénisse, te protège et qu'il éclaire tes yeux etc.". C'est une prière afin que notre progéniture suive les chemins de la Thora.

L'ordre des noms des enfants de Joseph nous apprend la manière de voir et d'apprécier les évènements de la vie. On commencera à mentionner Ephraïm, bien qu'il soit le cadet, car Joseph a remercié Dieu lors de son interpellation, pour Ses bontés.

Dans le même esprit, qu'un homme doit commencer par voir le bon côté des choses, le Rav rapporte une lettre de l'Admour de Habad/Loubavitch Zatsal. Un fidèle lui avait envoyé une lettre dans laquelle il décrivait toutes ses grandes misères au niveau de sa subsistance et en particulier du fait qu'il vit avec sa grande famille dans un appartement minuscule. La promiscuité est si grande qu'il perd goût à la vie. Le Rabbi Zatsal lui répondra : "De ta lettre j'ai vu que tu es marié. Est-ce que tu sais qu'il existe des centaines et milliers de jeunes qui sont à la recherche de leur moitié et restent désespérément seul dans leur attente? De plus, j'ai lu que tu avais des garçons. Sais-tu combien de couples vivent sans enfants? Suite p2





L'anecdote de la semaine

Rav Moché Bénichou

«Ephraïm et Ménaché seront à moi tel Réouven et Chimon» (48-5).

Un monde merveilleux se développe devant nos yeux. Un monde de Torah et de bné Torah (enfants de la Torah). Les talmud torah sont bons, les yéchivot prospèrent ainsi que les collèges spécialisés dans l'étude approfondie du texte aussi bien que dans les domaines de la halakha. Les avrekhim trouvent des h'idouchim (explications nouvelles du texte) dans tous les sujets de la Torah; ils écrivent de nouveaux livres importants sur la halakha et l'explication approfondie ainsi que sur la pensée et l'éthique juives. "Heureux est le peuple qui est ainsi, heureux est le peuple dont l'Eternel est son Dieu.

Si un peu de lumière repousse beaucoup d'obscurité, qu'en est-il de beaucoup de lumière?... Les séminaires pour ceux qui reviennent vers le Judaïsme sont bondés; le peuple est déçu de ne pas trouver de réponse et afflue vers la source d'eau vive éternelle pour rassasier sa soif. Le ciel nous prépare à vivre une époque formidable au cours de laquelle un souffle divin reposera sur nous et nous servirons Dieu de tout notre coeur; telle sera la délivrance finale, que ce soit rapidement et de nos jours, Amen. Même si les médias empoisonnent le monde; même si l'impureté se renforce telle la flamme de la bougie qui illumine plus fort avant de s'éteindre pour toujours; même si les missionnaires se réveillent pour agir; ce ne sont que des manifestations agonisantes du Satan avant qu'il ne disparaîsse définitivement du monde.

Toutefois, pendant que nous rêvons de la délivrance prochaine, il nous incombe également de nous tourner vers le passé et d'être reconnaissants.

Remercier? Qui?

Dans notre paracha de cette semaine, Yaakov descend en Egypte et rencontre Yossef son fils qui est devenu le vice-roi d'Egypte. Il fait la connaissance des deux fils de Yossef qui ne sont pas encore âgés de dix ans, Ephraïm et Ménaché. Des fils exemplaires reflétant l'éducation extraordinaire de Yossef le Juste. Après l'arrivée de Yaakov et de ses fils, leurs enfants et petits-enfants, en tout soixante-dix personnes, tous des justes et des saints; Yossef eut d'autres enfants. Ces derniers eurent le mérité de connaître leur illustre grand-père, Yaakov, depuis leur plus tendre enfance. Ils grandirent sur ses genoux et purent contempler la pureté et la sainteté qui rayonnaient de son visage.

Avant de mourir, Yaakov dit à Yossef: "Tes deux fils qui te sont nés dans le pays d'Egypte avant que je vienne auprès de toi en Egypte, devien-

MERCI PAPA, MERCI PAPY

ment les miens, de même que Réouven et Chimon; Ephraïm et Ménaché seront à moi. Quant aux enfants que tu as engendré après mon arrivée, ils sont à toi". Cette affirmation est surprenante: logiquement, ce serait le contraire! Les enfants qui ont grandi sur les genoux de leur grand-père lui appartiennent et ceux qui sont nés et ont vécu sans lui, comment pourraient-ils compter comme ses propres fils?

Pourtant, le Rav "Drach Moché" nous révèle une réflexion extraordinaire: les enfants qui sont nés après l'arrivée des tribus, ont vécu avec eux et grandi à la lumière de leur éducation, ce n'est pas étonnant qu'ils reflètent la grandeur de leurs ancêtres. Ceci n'est pas le cas d'Ephraïm et Ménaché:

ils ont grandi en Egypte, dans un entourage rempli d'idolâtrie, vide de toute spiritualité authentique dans lequel pullulaient d'innombrables bêtes sauvages. En dépit de cela, ils sont devenus des justes et des personnes remplies de sainteté; ils sont le produit de l'éducation de leur grand-père, Yaakov, la grande lumière. Ils reflètent combien Yaakov a investi dans l'éducation de son fils Yossef qui a surmonté toutes les épreuves en Egypte en restant fidèle à son père malgré tout et en éduquant lui-même ses fils selon les principes paternels. Ce sont donc ces enfants-là qui apportent le témoignage vivant de la grandeur de leur grand-père Yaakov!

De notre côté, nous affirmons également: nous sommes heureux d'avoir le mérite de vivre dans une génération dans laquelle les institutions d'enseignement et d'étude de la Torah prospèrent et l'éducation vide de valeurs fait faillite. La lumière s'intensifie et l'obscurité décline. On peut facilement éduquer des enfants à la lumière des valeurs éternelles de la Torah. Cependant, nous devons remercier nos parents et nos grands-parents qui ont éduqué leurs enfants dans un désert spirituel, en dépit des épreuves difficiles et des temps perturbés; ils firent de grands sacrifices avec joie afin de réussir à éduquer leurs enfants dans la foi ancestrale authentiquement juive, dans la Torah et les Mitsvot. Leur force prenait sa source dans la force que leurs ancêtres avaient insufflés auparavant dans l'exil. Ils leur transmirent un héritage formidable, les chères larmes des mères juives et les sages paroles des pères. Ces empreintes éternelles gravées dans le cœur sont passées d'une génération à l'autre depuis le Don de la Torah au Mont Sinaï jusqu'à nos jours. (Extrait de l'ouvrage Mayane Hachavoua)

Rav Moché Bénichou



Autour de la table de Chabat

Rav David Gold

D'ailleurs je fais partie de ce groupe (qui n'a toujours pas d'enfants). As-tu déjà réfléchi sur ta chance et la bonté du ciel qui t'a octroyés ce que tu possèdes? De plus, tu écris avoir une grande famille... Te rends-tu compte de ton bonheur ? Tu écris aussi que tu possèdes un appartement alors que dans le même temps il existe une multitude de gens qui n'ont pas de maison propre ! Seulement tu es attristé car elle ne convient pas à la grandeur de ta famille... tu dis être angoissé... Est-ce véritablement à cause de cela (ton appartement) que tu dois oublier les multiples bienfaits au point d'en devenir malade?" Fin de l'extrait.

Cette lettre nous fera réfléchir sur deux choses. Comprendre que dans toute situation il existe un angle qui reste lumineux (et fréquemment il ne faut pas chercher tellement loin). Seulement l'homme à une propen-

T'AS PAS FINI DE TE PLAINDRE? (suite)

sion à ne se focaliser que sur les points négatifs. De plus, il faudrait comprendre un axiome de la création de l'homme, comme l'enseigne les traités des pères, que nous provenons d'une goutte putride (d'une semence...). Donc la véritable question qui se pose est la suivante : est-ce que Dieu nous doit quelque chose ? La famille, la maison, les enfants, la subsistance provient d'un don gratuit de Dieu...

Après avoir bien intégré ces axiomes, on pourra commencer à voir un peu plus clair dans notre vie, et de faire des prières sincères en commençant par un grand remerciement à Dieu pour ses bienfaits et au final on exposera nos demandes à Hachem.

Rav David Gold—9094412g@gmail.com

L'étude de cette semaine est dédiée pour:

Vous désirez participer à l'édition et la diffusion de "La daf de Chabat" veuillez prendre contact dafchabat@gmail.com

Dédicacez la prochaine « Daf » et permettez sa diffusion au plus grand nombre.

La réussite spirituelle et matérielle de Raphaël ben Simcha Joëlle Esther bat Denise Dina Qu'Hachem leur accorde bracha ve hatslakha

La réussite spirituelle et matérielle de Patrick Nissim ben Sarah Martine Maya bat Chavy Campana Qu'Hachem leur accorde bracha ve hatslakha

MERCI HACHEM pour tous ces Nissim et Niltaot que Tu réalisés chaque jour envers Ton peuple

POURQUOI PAS VOUS?

La guérison complète et rapide de 'Hanna bat Chochana parmi les malades de peuple d'Israël



Réflexion sur la Paracha

Rav Mordékhai Bismuth

MODE D'EMPLOI DE LA BÉNÉDICTION (suite)

Acte de bonté. **Avraham**, guematria 248, ce qui correspond aux 248 **mitsvot** positives de la Torah qu'un juif a le devoir d'accomplir.

Yits'hak avinou est le pilier et le précurseur de la rigueur, la **Guévoura**. Serviteur d'Hachem dans une crainte absolue, comme la Torah le caractérise : « Pa'had Its'hak-la crainte d'Yits'hak » (Beréchit 31;42), il a su surmonter toute peur autre que celle d'Hachem. Âgé de 37 ans, il est monté sans trembler sur Mizbéa'h/l'autel pour que son père l'offre en sacrifice. C'est grâce à sa rigueur qu'il put intégrer les enseignements de son père.

Its'hak qui est traduit par le Onkelos par le mot "**hedva-la joie**". La joie n'est pas seulement un besoin psychologique-spirituel, c'est aussi un des principes fondamentaux du service divin, comme le Rambam (Hilkhot Souka 8 ; 15) nous dit : « *La Sim'ha que dégage un homme lors de l'accomplissement d'une Mitsva est un service important ; mais tout celui qui effectue une mitsva sans Sim'ha mérite un châtiment, comme il est dit (Dévarim 28 ; 45-47) "Viendront sur toi toutes ces malédictions.. parce que tu n'as pas servi Hachem, ton Elokim, avec Sim'ha et avec bonté du cœur"* »

La Sim'ha n'est donc pas un petit plus dans le service de Hachem, elle n'est pas non plus optionnelle, et son absence causera de terribles malédictions annoncées par la Torah. Une mitsva même accomplie minutieusement, mais sans Sim'ha, demeure incomplète. **La Sim'ha ne vient pas embellir la mitsva, elle en constitue une partie intégrante.**

Enfin **Yaâkov avinou**, fut capable de mêler les midot de 'hessed/bonté et de guévoura/rigueur, représente la mida de **Tiférète/Splendeur**.

La splendeur, c'est l'équilibre, c'est la capacité de faire la synthèse de la bonté et de la rigueur. C'est en cela que **Yaâkov représente la Torah** et qu'il a mérité le surnom de « Yaâkov était un homme intègre, assis dans les tentes » (Beréchit 25;27), les tentes où il étudiait la Torah.

Grâce à l'étude de la Torah, Yaâkov a atteint la perfection dans l'équilibre des midot. De la même façon, nous aussi devons trouver grâce à la Torah l'équilibre dans nos midot et notre vie.

Yaâkov, qui est appelé "Israël- "ישראל" (Beréchit 32;29) qui en inversant les lettres donne le mot "li-roch-".

Cela fait **référence à la Torah** qui est appelé "Roch", comme il est écrit "L'éternel me créa au début de son action, antérieurement à ses œuvres, dès l'origine des choses" (Michlei 8;22), qui a été donné en 40 jours, guematria de "li". Et comme le dit le Midrach (Vayikra Raba 2;2) "Le terme "li" fait toujours à une pérennité qui ne bougera pas, ni dans ce monde ni dans celui à venir."

Résumons, **Avraham représente le Hessed et les Mitsvot ; Its'hak la guévoura et la joie enfin Yaâkov la Tiférète et la Torah**.

Maintenant reste à comprendre pourquoi Yaâkov s'est mentionnée avant ses pères.

Même s'il est vrai que chaque mida (trait de caractère) de nos Avot est essentielle, et bonne en elle-même, seule, elle pourrait être nuisible.

Par exemple un homme construit uniquement sur le 'hessed viendrait pour un élan de 'hessed apporter éléphant en korban à Hachem plutôt qu'un petit agneau. Un éléphant c'est mieux, c'est plus grand, plus gras.

Ou celui qui serait construit exclusivement sur la **guévoura**, la rigueur, pourrait par excès de zèle tuer une personne qui aurait omis de mettre les tefillins !

En se plaçant avant ses pères, **Yaâkov vient par sa bénédiction, nous enseigner que le chemin à suivre est celui du milieu**. Comme le Rambam, au début du chapitre Hilkhot Détot, énumère les différents traits de caractère extrêmement opposés que peut posséder un homme : le généreux et l'avare ; le cruel et le sensible ; le craintif et le courageux ; etc... Et il explique qu'entre chacun de tous ces traits de caractère il existe une infinité d'intermédiaires, mais il recommande de ne pas adopter les extrêmes, mais de toujours chercher la voie médiane. Il est bon de souligner que le « Michné Torah » du Rambam n'est pas un livre de moussar, mais un véritable ouvrage de Halakha, de lois à appliquer dans la pratique.

Représentant la Torah, Yaâkov vient aussi nous enseigner l'importance de la Torah et sa priorité par rapport aux mitsvot et à la joie.

La Guémara (Nedarim 81a) rapporte que lorsque le premier temple fut détruit, on interrogea les Sages et les Prophètes sur la raison pour laquelle la terre avait été anéantie. Personne ne put répondre à cette question jusqu'à ce qu'HaKodoch Baroukh Hou en personne leur en fournit l'explication avec le verset suivant (Yirmiyahou, 9;12) : « *C'est parce qu'ils ont abandonné ma Torah que je leur avais proposée, parce qu'ils n'ont pas écouté ce que Je leur disais et ne l'ont pas suivie* ». Et la Guémara explique parce qu'ils ne récitaient pas les bénédictions de la Torah avant de l'étudier.

Et le Ben Ich Hai (Od Yossef 'Hai - Drachot) explique qu'à cette époque les pères ne bénissaient pas leurs enfants dans leur réussite spirituelle dans la Torah. En effet pour que notre progéniture puisse devenir un Talmid Hakham il faut devancer nos bénédictions dans cette direction avant toutes les autres. On leur souhaitera qu'ils puissent grandir dans les voies de la Torah, avec Yrat Chamyim, qu'il soit 'Hakham, Tsadik...et bien après la parnassa.

En les bénissant ainsi on leur exprime nos priorités, et l'essentialité de la **Torah dans la vie**. Et c'est comme ça, avec l'aide d'Hachem que l'on pourra voir nos enfants grandir et s'épanouir dans les voies de la Torah. Et c'est d'ailleurs ainsi qu'est structuré la Amida, nous avons tout d'abord les bénédictions des « ata 'honen-l'intelligence et le discernement », « Achivéhou lé toratékha-Téchouva et Torah » et « Séla'h lanou le pardon ». Ce n'est qu'ensuite que l'on demande la santé, la parnassa, la guéoula...

Heureux l'homme qui implorera pour ses enfants tout d'abord une réussite spirituelle avant les besoins matérielles.

Sur cela il est écrit "Qui M'a rendu un service que j'iae à payer de retour ?" (Job 41;3), c'est-à-dire que **celui qui demande d'abord pour les besoins pour Me servir, se verra recevoir tout ce qu'il désire**.

C'est donc pour toutes ces raisons que **Yaâkov s'est mentionnée, avant ses pères**, et ce n'est qu'après, qu'il les bénî matériellement "Vayidégou larov bekerev aharets...Et qu'il se multiplient abondamment comme des poisons au sein de la terre" (48;16)

Rav Mordékhai Bismuth - mb0548418836@gmail.com



Regard sur la Paracha

Apprendre et comprendre

« **Yaakov réunit ses fils et leur dit : "Rassemblez-vous, je veux vous révéler ce qui vous arrivera dans la suite des jours.** » (Beréchit 49;1)

Rachi sur place nous explique que « Yaakov désirait leur révéler la Fin des Temps, mais la Chékhina s'est retirée de lui à cet instant, et Yaakov parla d'autre chose. »

Pourquoi Hachem l'a-t-il quitté à cet instant ?

Pourquoi l'a-t-il empêché de dévoiler la Fin des Temps à ses enfants ? La réponse est que si les Bnei Israël avaient connu la date de la Délivrance Finale, leur moral aurait été fort abattu. En effet, apprendre qu'elle n'aurait pas lieu avant plus de 3000 ans, cela aurait fatallement été une source de découragement voire de désespoir, et pour ses fils, et pour les générations suivantes, puisque chaque Juif est tenu de prier et de préparer la venue du Machia'h.

Nous devons tous être en état d'attente constante, mais il n'y a plus d'attente possible si l'on connaît la date de son arrivée et qu'elle ne concerne pas notre génération.

Par ailleurs que signifie « être en état d'attente » ? Et quel est le rôle que nous avons à jouer dans cet événement de l'avènement du Messie ?

SOYEZAGRÉABLEMENT SURPRIS



**« Yaakov vécut. » (47, 28)**

Le célèbre commentaire de Rachi, « Il désirait leur révéler la fin des temps et la Présence divine s'est retirée de lui », a fait couler beaucoup d'encre.

Rabbi Bonam de Pachis'ha zatsal l'explique à sa manière : le patriarche désirait révéler à ses enfants l'atmosphère qui régnerait à la période pré-messianique, celle d'ignorance et d'effronterie, mais l'esprit divin le quitta.

Pourquoi donc ? Car le Saint bénit soit-Il ne désirait pas qu'il prononce des paroles désobligeantes sur le peuple juif.

« Que l'ange qui m'a délivré de tout mal » (48,16)

Rachi : L'ange qui m'est envoyé habituellement dans ma détresse. Le Hidouché Harim commente : Toute détresse ne peut venir que s'il est possible de s'en sortir. C'est ce que dit ce verset, le mal ne peut exister que s'il est possible d'en être libéré. Avant même de nous envoyer une difficulté, Hachem en a déjà préparer la solution.

Un juif ne peut jamais se dire : je suis perdu, car hachem ne nous abandonne jamais, nous devons savoir qu'à chaque situation difficile il y a une solution.

« Yossef dit à ses frères : "Je vais mourir." » (50, 24)

Pourquoi est-il écrit anokhi mèt, littéralement « je meurs » plutôt que « je vais mourir » ?

Rabbi Akiva Eiguer zatsal explique que Yossef désirait ainsi informer ses frères qu'il n'éprouvait ni animosité ni rancune à leur égard. Nos Sages (Brakhot 5a) nous recommandent plusieurs moyens de lutter contre le mauvais penchant, notamment l'étude de la Torah. Si même celle-ci s'avère inefficace, l'ultime secours consiste à se souvenir du jour de la mort.

En d'autres termes, afin de déraciner de son cœur tout sentiment de supériorité, il convient d'évoquer la fin de tout mortel. Yossef parla de sa mort au présent afin de signifier que, toute sa vie durant, il s'est souvenu du jour de la mort, ce qui lui a permis d'acquérir la vertu de l'humilité.

Nos Maîtres affirment également (Chabat 152b) que les os de l'homme qui n'est pas animé par des sentiments de rancune ne se décomposent pas. Ceci explique la suite du discours de Yossef : « Et alors vous emporterez mes ossements de ce pays. » Autrement dit, même si vous devrez encore rester plusieurs années en Egypte, quand viendra l'heure de la délivrance, vous pourrez emporter mes ossements, car ils ne se seront pas décomposés.

« Les yeux seront pétillants de vin et les dents toutes blanches de lait. » (49,12)

A propos de ce verset, nos Sages enseignent : Il est préférable de montrer des dents blanches à son prochain (en lui souriant) que de lui donner à boire du lait. (Kétouvot 111a). Même si une personne ne peut rien donner de tangible à son prochain, si elle le salue d'une façon agréable, c'est comme si elle lui avait donné tous les cadeaux du monde (Avot dé Rabbi Nathan). « Reçois tout homme avec le sourire » (Pirké Avot) « Sois le premier à saluer tout homme » (Pirké Avot).

l'image de Rabbi Yohanan ben Zacaï, dont il est attesté que personne n'a jamais réussi à le saluer en premier ; et il se montrait aussi courtois même à l'égard des païens qu'il rencontrait au marché (guémara Bérahot 17a). Le Baal ha Tourim (sur Bamidbar 6,26 : « Qu'il t'accorde la paix ») note que la valeur numérique du mot : Chalom, est la même que : Essav ; cela nous enseigne qu'il faut être en paix même avec une personne comme Essav



OVDHM

Retrouvez-nous sur le www.OVDHM.com
Ne pas transporter ce feuillet dans le domaine public le Chabat - Ne pas lire ce feuillet pendant la tefila et la lecture de la torah
VEILLEZ A DEPOSER CE FEUILLET DANS UN ENDROIT COMPATIBLE AVEC SA KEDOUCHA



Imaginons-nous un instant à l'aéroport, nos bagages sont enregistrés, et nous nous dirigeons vers la salle d'embarquement. Évidemment entre ces deux étapes, il y a l'incontournable Duty Free !

On tourne, on achète, on se ballade, mais on a tout de même l'oreille attentive aux messages qui se succèdent dans les haut-parleurs :

« Mesdames, Messieurs les passagers du Vol 745 à destination de Tombouctou... sont attendus pour l'embarquement immédiat. » Et puis soudain c'est notre vol qui est annoncé, alors à cet instant on lâche tout, on prend ses valises et vite, on se dirige vers la porte d'embarquement.

La vie d'un Juif doit ressembler à cela : nous devons avoir le sentiment d'être dans cette salle d'attente où l'embarquement est imminent. Suite p3

Il est donc bien entendu préférable dans une telle situation, d'adapter notre vie à son aspect provisoire, et de toujours se sentir en quelque sorte

comme un touriste ou un étranger dans ce monde. On doit être assis sur ses valises, et peu importe le lieu où l'on se trouve, en Israël ou ailleurs. Peu importe l'âge que l'on ait : 20, 30, 40 ans... Peu importe le nombre de belles histoires que l'on ait entendues sur Machia'h et la Délivrance Finale, qui pourraient nous inciter à penser que : « Voilà tant d'années qu'il n'est pas venu, il ne viendra pas d'ici les 20 prochaines années au moins de toutes façons ! »

Alors on investit dans des maisons, des immeubles, des voitures, et l'on se charge de bagages supplémentaires, de surplus. Et lorsque les haut-parleurs retentiront, nous aurons bien du mal à bouger, à tout quitter... nous n'aurons pas le temps de vendre quoi que ce soit si l'on veut embarquer.

Ainsi va la vie, plus l'homme investit ici-bas, plus il s'alourdit, plus il remet sa Emouna en la venue du Machia'h en question, car il est difficile d'accepter de vivre une vie précaire avec tant d'attachments matérielles. La venue du Machia'h est imminente, nous en approchons à grand pas, tous les signes le prouvent !

Dans le Traité Sanhédrine (97a), nous est enseigné ceci : « Trois choses viennent sans que l'on y pense : le Machia'h, une trouvaille et un scorpion. » Comme une trouvaille à laquelle on ne s'attend pas, le Machia'h se révélera soudainement, sans que l'on ait pu prévoir le moment de sa venue.

Dans son commentaire, le Maharcha explique le lien qui existe entre le Machia'h, une trouvaille et un scorpion : « Si le Juif est méritant, la venue du Machia'h le surprendra comme le ferait une bonne trouvaille, elle le réjouira et lui profitera. S'il n'est pas méritant, la venue du Machia'h sera pour lui comme la mauvaise surprise d'une piqûre de

scorpion. » Il est aussi impossible de déterminer le moment où l'on ferait une trouvaille, que celui où un scorpion nous piquerait, que de connaître la date de la Délivrance Finale.

Et nous implorons Hachem trois fois par jour dans la Amida, afin qu'il hâte la venue du Machia'h. Nous prions le cœur brisé, conscients combien nos fautes empêchent ou retardent sa venue.

La trouvaille et le scorpion permettent d'appréhender à quel point la Délivrance surviendra par surprise, à un instant X inconnu dans le temps.

Ce n'est pas le fait de chercher un objet toute la journée ou de marcher dans un lieu fréquenté par des scorpions qui enlèverait la surprise que l'on ressentirait face à l'un au l'autre au moment de la rencontre. Et bien pour la Délivrance il en est de même : on y pense, on prie, on l'attend, on s'y prépare, mais le moment précis de sa venue nous est inconnu, et nous surprendra.

Baroukh Hachem, notre génération vit un grand retour de nombre de Juifs vers Le Créateur du monde et Sa Torah. Nous assistons à l'édition de multiples établissements d'étude de la Torah, de cours, de conférences... Nous devons poursuivre dans cette voie et décupler nos forces et nos efforts afin de mériter d'assister au « Happy End » tant attendu !

Cette progression que nous vivons est comparable à la poussée d'une graine. Elle est d'abord plantée, puis germe sous la terre, pourrit, et finit par pousser en opérant une percée de la terre vers la lumière.

Il en est de même pour nous, surtout à l'époque à laquelle nous vivons, nous sommes profondément troublés par les événements souvent incompréhensibles qui se déroulent sous nos yeux, depuis la funeste Shoah jusqu'aux attentats et autres attaques haineuses incessantes que nous subissons aujourd'hui, et l'on en arrive parfois au désespoir. Mais il faut au contraire se sentir pleins d'espérance ! Le peuple Juif a déjà passé le temps des semaines, et le temps des moissons est tout proche ! Il est sur le point d'éclorer, de sortir de terre et de voir la lumière qu'il attend depuis si longtemps.

En ces temps difficiles où tant d'ennemis s'acharnent contre nous, chacun doit rechercher des ressources intérieures, Dieu nous alimente à chaque instant, elles ne manquent donc pas ! Chacun doit se surpasser dans un élan spirituel que nulle armée, nul gouvernement et nul ennemi ne seront en mesure d'arrêter.

Et afin d'être agréablement surpris par la venue du Machia'h, continuons à prier et à nous renforcer chaque jour dans les voies de la Torah.



S'abonner

Autour de la table de SHABBAT n°470 Vayéhi



Ces paroles de Thora seront dites pour la réfoua chéléma de Yéhoudi ben Esther famille Cherbit.

Pourquoi Joseph n'a pas donné de signe de Vie à son père pendant 22 ans ?

Cette Paracha parle des bénédictions que Jacob donne à ses enfants et petits-enfants (Ephraïm et Ménaché), la promesse qu'il demande à Joseph de l'enterrer en Israël et la fin de ses jours qui sera le prélude au début de l'exil d'Egypte. Notre feuillet traitera de quelques versets.

Avant de commencer l'étude de la Paracha, voici la question posée par notre ami Yacov Melki à savoir pourquoi Joseph lors de toutes ses années en Egypte n'a pas envoyé une lettre ou un missive à son père Jacob pour lui épargner toutes ses souffrances car il croyait avoir perdu son fils tant aimé ? Plusieurs explications ont été apportées on en sélectionnera deux. La première c'est celle du Ramban dans la Paracha Miquets sur le verset

"**וַיֹּאמֶר יְהוָה אֱלֹהִים לְאַבְרָהָם קַلְלֵי כָּלִים וְלֹא תַּעֲשֵׂה כְּלִים**" qui enseigne que sa volonté était d'accomplir les rêves qu'il a eu, de voir ses frères se prosterner devant lui. Il faut rajouter à cela le commentaire du Gaon de Vilna qui dit que Joseph savait que ses rêves avaient le niveau prophétique et que donc ils devaient obligatoirement se réaliser.

C'est pourquoi il a 'manigancé' pour faire descendre tous ses frères afin qu'ils se prosternent devant lui, comme dans ses rêves.

Une autre explication est donnée par le Méam Loéz, basée sur le Zohar Haquadoch et le Midrach, c'est que lors de la vente de Joseph aux caravaniers du désert, ils ont fait un tribunal de 10 juges en excommuniant quiconque informerait Jacob sur le fait que Joseph a été vendu en esclave et nos sources disent qu'ils ont inclus... Hachem dans le compte des 10 (car ni Réouven ni Biniamin n'étaient présent). Donc la raison pour laquelle 22 années se sont écoulées jusqu'à ce que Joseph se dévoile c'est la contrepartie des 22 années pendant lesquelles Jacob étant chez Lavan n'a pas honoré ses parents. Joseph qui était le Sage connaissait cette promesse, et, lui aussi n'a rien dévoilé...comme quoi les Hechbonots (comptes de Hachem) sont profonds.

"**אשר לך חותמי מיד האמור בחרבין ובקשתי**". Après que Jacob bénit les fils de Joseph au début de la Paracha, il vient à son tour bénir Joseph et lui donner une part supplémentaire dans l'héritage d'Erets Israël. C'est la ville de **שְׁכָם** en récompense de la promesse que Joseph fait à son père de l'enterrer en Erets Israël. Jacob dit alors qu'il a conquise cette ville à l'aide de son glaive et de son arc, et les sages dans la Guémara Baba Batra (146) et aussi le Targoum Onquelos interprètent que c'est par le biais de sa prière et sa supplication que Jacob a dominé la ville de Ch'ém aujourd'hui Naplouse, une ville où je vous déconseille de vous promener.... Le Rav de Brisk (le Griz) explique la différence entre le glaive et l'arc, c'est que le premier est tranchant des deux côtés et avec peu de force on arrivera à ses fins destructrices tandis que l'arc n'est dangereux que si on tend de toutes ses forces la corde et aussi on a besoin d'une grande précision, de l'archer pour aller droit au but. Lorsque le Targoum a traduit notre verset par **וביעותה צילונה** qu'on

traduit par la prière de la Amida et la supplique, le Rav explique que c'est précisément l'image de notre prière qui est donnée car on sait que ce sont les derniers prophètes du Sanhédrin qui ont institués notre Téphila et il suffit d'un peu de concentration dans les trois premières bénédictions pour que notre prière soit acceptée par Hachem, tandis que la Baquacha (supplique) comme c'est une prière personnelle, nécessite une beaucoup plus grande ferveur pour qu'elle soit acceptée. En effet la Guémara dit que si, il y a un malade dans sa maison, c'est à ses proches d'aller voir le Sage (Rav) pour qu'il prie pour lui, et c'est précisément la traduction de l'arc par « supplique » pour nous dire que de la même manière qu'il faut beaucoup de dextérité pour lancer sa flèche, aussi il faudra beaucoup de ferveur et de mérite pour que sa supplique soit acceptée. En effet il est dit d'aller voir un Sage c'est à dire quelqu'un d'élévé spirituellement. Dans la Bracha que Jacob donne à tous ses enfants avant sa fin, il a dit à Zvoulon qu'il sera heureux dans ses voyages de commerce tandis que Yssahar étudiera dans les tentes. On sait tous l'importance fondamentale de l'étude de la Thora pour tout le Clall Israël et aussi sa centralité dans nos vies juives, donc pourquoi est-il dit que Zévolon est joyeux dans ses voyages d'affaires aux quatre coins du monde ? La réponse peut être donnée par le Tour et le Choulhan Arour (Y.D 246) : « Tout un chacun doit étudier la Thora, qu'il soit pauvre ou riche, en bonne santé ou non, jour et nuit.... Et s'il n'a pas les possibilités d'étudier il veillera à subvenir aux besoins de ceux qui l'étudient et ce sera considéré comme si LUI - MEME l'avait apprise et le verset de dire : « Heureux est Zvoulon dans ses sorties quand Yssahar étudie dans la tente ». Là, est notre réponse, c'est parce que Zvoulon permet à Yssahar d'étudier la Thora alors il est associé à son étude et reçoit son mérite comme si lui-même avait étudié.

Le Gaon de Vilna note que le verset commence par Zvoulon avant Yssahar, pour dire qu'il aurait encore un plus grand mérite. Pour comprendre cela, il faut savoir que l'étude de la Thora est comparée à de la lumière "**מְצֻחָה נֶר כִּי אָרוּ וְזָהָר**". Donc pour que la lumière se diffuse il faut de l'huile et une mèche et c'est justement la part de ceux qui investissent dans les Yéchivots et Collelims pour qu'il y ait la voix de la Thora en Israël et que sa lumière se propage dans le monde entier. On rapporte au nom du Hafets Haïm qu'il a donné la raison pour laquelle les Rachei Yéchivots et Collelims devaient se déplacer aux quatre coins du monde pour ramener un peu de cette huile aux Talmidei H'ahamim, afin justement de propager la voix de la Thora même aux gens les plus éloignés et ainsi de leur donner le mérite, d'être associé à l'étudiant en Thora de El'ad ou de Jérusalem, et c'est cette même Thora qui leur redonnera vie pour Triat Hamétim (la venue du Machiah et la résurrection des morts).

Le Sippour

Quand un jeune enfant d'à peine treize ans nous donne une grande leçon...

e pas jeter, mettre dans la guéniza, ne pas lire pendant la prière et la sortie de la Thora

Cette semaine je vous ferais partager un Sippour extraordinaire (en deux parties... mais cela vaut le coup de commencer sa lecture), déjà connu pour certains de mes lecteurs mais je rajouterais cette fois quelques détails qui enrichiront grandement ce récit véridique. Cette histoire nous apprend que dans la vie, même s'il existe pour certains de grandes difficultés, il reste que nous avons en nous beaucoup de forces enfouies profondément dans notre personnalité. Il ne faudra pas désespérer de chaque situation et garder confiance en Hachem qui vient nous aider au plus profond de l'exil.

Il s'agit d'un garçon, Yacov Potach, de famille Hassidique habitant à 20 km de Varsovie. Dès son jeune âge (11 ans et demi), il sera envoyé dans la Yeshiva du Gaon Rav Elhanan Wassermann Hachem Yquom Damo à Branovitch puis rejoindra la Yéchiva Hassidique du Rabbi de Stoulin. Lorsque la guerre éclate, le jeune Yacov a 13 ans. Le Rabbi de Stoulin envoie ses élèves vers la Lituanie (Vilna) qui était indépendante tandis que le Rabbi décida de rester avec la communauté qui avait besoin de sa présence. Yacov prendra donc la route vers Vilna avec un groupe d'élèves. Dans la capitale de la Lituanie se retrouvèrent de nombreux Bahouré Yeshiva qui provenaient de toutes les zones conquises par la Wehrmacht. Yacov continua son étude sous la tutelle du Gaon Rabbi Aharon Kottler Zatsal (qui deviendra plus tard le Rosh Yeshiva de la Yéchiva de Lakewood aux USA). En 1941 les nazis de mémoire maudite sont entrés en Lituanie et commencèrent leur carnage avec l'appui de la population locale. En pleine nuit le jeune Yacov partira, une seconde fois, avec un groupe de Bahourims. Ils prirent la direction de la frontière avec l'URSS alors qu'il faisait un froid glacial. Le groupe voulait rester en vie à tout prix alors que les nazis grouillaient à côté de la frontière. Les élèves faisaient des signes muets entre eux pour ne pas se faire entendre des patrouilles et gardaient le silence tout au long de la route. Ils savaient que s'ils étaient pris en flagrant délit, ils seraient abattus sans pitié. D'après leur programme, chacun devait traverser la frontière individuellement et se retrouver de l'autre côté. Yacov commença à ramper par terre pour ne pas se faire repérer. Il avançait très lentement mètre après mètre. Au loin il entendait les tirs des mitrailleuses. Il respirait à peine pour ne pas se faire remarquer par les gardes-frontières. Avec l'aide de Hachem il réussit à franchir la frontière et attendit la venue de ses amis qui tardaient. Au loin les chiens aboyaient et il entendit des cris de soldats. Yacov continua son attente, mais en vain. Il était seul et prit son chemin. Il se répétait sans cesse : "Un juif n'est jamais seul dans ce monde, je ne suis pas seul... (Ndrl, pour les nouveaux qui me lisent, Yacov, âgé de 13 ans, sait qu'il est dans les Mains de Hachem). Après quelques temps de marche, il choisira de se cacher dans un champ et s'enfonça dans un sommeil profond. Le matin pointa, il n'avait toujours pas de nouvelles de ses amis, mais il savait qu'il devait déguerpir au plus vite de la zone : mais dans quelle direction ? Il n'avait ni carte ni boussole. La faim le tiraillait, il plaça son chapeau sur sa tête et commença sa longue marche. Il dira, longtemps plus tard à sa famille : "je priais Hachem qu'il m'orienter dans la bonne direction. Je marchais dans des coins désertiques fatigué et seul, loin de mes parents et de mes Rabanims de la Yeshiva". Le soleil se leva et réchauffa un peu son corps du froid de la nuit. Soudainement il vit devant lui un vieillard avec une longue barbe blanche. Yacov lui demanda en polonais son chemin mais le vieillard ne comprenait pas ses paroles, alors, il sortit un papier et un crayon de sa poche et lui fit un croquis fléché de la route à prendre. Yacov dira plus tard : "j'ai ressenti que ce plan m'était tombé droit du ciel et j'étais persuadé que ce vieillard était le prophète Eliahou de mémoire bénie." Yacov commença son périple incroyable depuis la Lituanie du nord jusqu'au lointain Ouzbekistan à plus de 1000 km au sud dans les terres !!! Cet endroit faisant partie de la Russie avait accueilli durant ces années de guerre de nombreux juifs. Durant ce périple incroyable de plusieurs mois, Yacov changea d'aspect d'un jeune Bahour Yéchiva à celui d'un adulte (voir mon Sippour des années précédentes qui relatait certaines péripéties de son voyage). Au final, il arriva dans un Kolkhoze (un genre de Kibbutz à la mode communiste des années 40) au fin fond de l'Ouzbékistan en terre musulmane. Les gens du village étaient primitifs et

analphabètes. Ils voyaient dans le jeune Yacov une recrue de choix puisqu'il était plein de force et de volonté. Yacov savait que son seul espoir de survie, c'était de travailler dans cette ferme et de manger les produits de la terre. Il voulait survivre coute que coute afin de revoir sa famille restée en Pologne (il n'était pas du tout au courant du carnage qui sévissait en Pologne). Yacov apprit à conduire le tracteur du village. Yacov était très intelligent et dégourdi, et savait faire les réparations adéquates du moteur, chose que les gens du village ne savaient pas. C'était lui l'expert du tracteur du village. Toute la journée il était sur son engin à labourer les immenses champs et le soir Yacov dormait, seul, loin de tous les autres travailleurs du Kolkhoze car ils étaient tous plein de méchanceté. Il dormait avec une lampe à pétrole et lorsque s'approchaient toutes sortes de bêtes féroces (chacals, loups etc.) il allumait sa lampe et les faisait fuir. Il racontait : "dans ma grande solitude j'essayais de me rappeler mes années passées à la Yeshiva et de mon étude. Une fois en pleine journée, j'ai eu un grand coup de fatigue. Je me suis assoupi, alors que mon supérieur était bien loin, sur mon tracteur et je fis un rêve. Je voyais ma mère qui était en train d'allumer les bougies du vendredi soir avec ses doigts boursoufflés par le travail (Elle travaillait en semaine chez un meunier pour concasser le blé et faire de la farine). Elle faisait une prière. Le fils, dans le rêve, questionna sa mère :

pourquoi pleures-tu ? Elle répondit : je veux que tu restes juif. Je fais tout ce travail (de meunier) afin que tu ailles dans le droit chemin". Yacov se réveilla en sursaut de son rêve et il était rempli de sueur et de tremblement. Au même moment où il ouvrit les yeux, il vit un chacal à côté de lui. Il eut juste le temps de lui lancer un objet lourd pour le faire déguerpir. Dans son for intérieur il remerciait sa mère de l'avoir réveillé.

Le Kolkhoze est une ferme collective, et à l'époque les denrées étaient rares. Les fermiers recevaient des bons d'achat pour recevoir un bout de viande. Yacov faisait bien attention de ne pas mettre dans sa bouche des aliments non cacher. Durant tout le temps de son exil, il ne mangera pas une seule fois de la viande et garda précieusement ses coupons de viande en se disant qu'un jour cela l'aidera. (Fin de la première partie).

Et pour ceux qui n'ont pas la patience d'attendre la semaine prochaine, l'histoire de ce jeune Yacov a été magnifiquement chanté par le chanteur émérite Avraham Fried (il me semble qu'il l'a appelé "Yacov")

Coin Hala'ha "Amira LéNokhi".

La semaine dernière nous avons vu que pour les besoins d'un malade, un gentil peut allumer la lumière et les bien portants pourront en profiter. Autre permission, dans le cas où il y a de jeunes enfants à la maison qui ont peur de rester dans le noir, on pourra demander à un gentil d'allumer la lumière pour leur besoin et en ricochet les adultes pourront en profiter.

En hiver, lorsqu'il fait très froid, on pourra demander explicitement au gentil d'allumer le chauffage (car vis-à-vis du froid nous avons tous (les adultes) le statut de malade). Dans le cas où le froid n'est pas si intense, on ne pourra pas le demander. Par contre s'il y a des jeunes enfants, se sera permis. (Choul'han Arouh 676.1 et .5)

Shabbat Chalom et à la semaine prochaine, Si Dieu Le Veut.

**David Gold tél:00972 677 87 47
e-mail : dbgo36@gmail.com**

Une très belle demeure est mise à la disposition du public (16 lits) pour passer de superbes vacances et Chabatots à Yavniel (10 km au sud de Tibériade). renseignements contact tél : 052 767 24 63.

e pas jeter, mettre dans la guéniza, ne pas lire pendant la prière et la sortie de la Thora

Bnei Shimshon

*Drachotes basées sur les écrits extraordinaires du Zera Shimshon
Le Zera Shimshon, Rav Shimshon Haim ben Rav Naham Michael Nachmani,
est né en 5467 (1706/1707) et quitta ce monde le 6 Elout 5539 (1779).
Il promet à tout celui qui étudiera ses livres de grandes délivrances et bénédictions*

*Préuse cette
étude être réalisée
pour l'élevation
de l'âme du
Tsadik Rav
Shimshon Haim
ben Rav Nahman
Mihael
5539*



Vayehi תשפ"ה • Le Zera Shimshon, l'étude qui apporte des délivrances • 163 זר

Perles du Zera Shimshon

La Preuve Irrefutable

**ויאמר יוסף אל אביו בני הם אשר נתן לי אלקים בזזה
ויאמר קחם נא אליו ואברכם:**

Yossef dit à son père: "Ce sont les fils que Dieu m'a donnés ici." Et [Yaakov] dit: "Amène-les-moi, je vais les bénir."

Que signifie le mot **בזזה** - ce sont les fils qu'Hashem m'a donné «par cela»? Que Yossef désigne-t-il par le mot «cela»?

Rachi explique que Yossef a montré à son père sa kétouba de mariage qui atteste de la pureté de son mariage.

Le Zera Shimshon propose une autre explication, basée elle sur le midrash:

En réalité, dans cette épisode, Yaakov se demande si les fils de Yossef, Ephraïm et Manassé, sont véritablement dignes d'être inclus dans les **Tribus d'Israël**. Il aurait pu craindre que, vivant en Égypte, leur éducation ou leur lignée ait été influencée par la culture idolâtre locale.

Yossef souhaite alors rassurer son père, il va lui montrer non pas sa kétouba (comme certaines sources l'expliquent) mais **l'amulette** qu'il avait posé sur le cou de sa petite fille.

Pour mieux comprendre quelle est cette amulette, remontons un peu dans l'histoire.

Dina, la fille de Yaakov (Jacob), est enlevée et violée par Shéchem, le fils de Hamor (cf. Genèse 34).

Selon la tradition midrashique, de cette union naît une fille, nommée Osnat. Cependant, en raison de l'opprobre attachée à cet événement, Osnat est rejetée par ses frères et par sa propre famille, craignant qu'elle ne porte la honte de cet épisode.

Selon le Midrash, Yaakov ne veut pas qu'Osnat subisse des mauvais traitements ou un rejet public. Il décide alors de l'envoyer en Égypte (c'est l'ange Mihael qui l'amena en Egypte). Avant cela, Yaakov attache autour de son cou une amulette portant un message indiquant son appartenance à la famille de Yaakov. Ce signe servirait à garantir qu'elle ne soit pas oubliée et qu'elle soit reconnue comme issue d'une lignée sacrée.

Osnat est alors recueillie en Égypte par Potiphéra (Potiphar), qui l'élève comme sa propre fille. C'est ainsi qu'elle est appelée "Osnat, fille de Potiphéra", bien qu'elle soit en réalité la petite-fille de Yaakov.

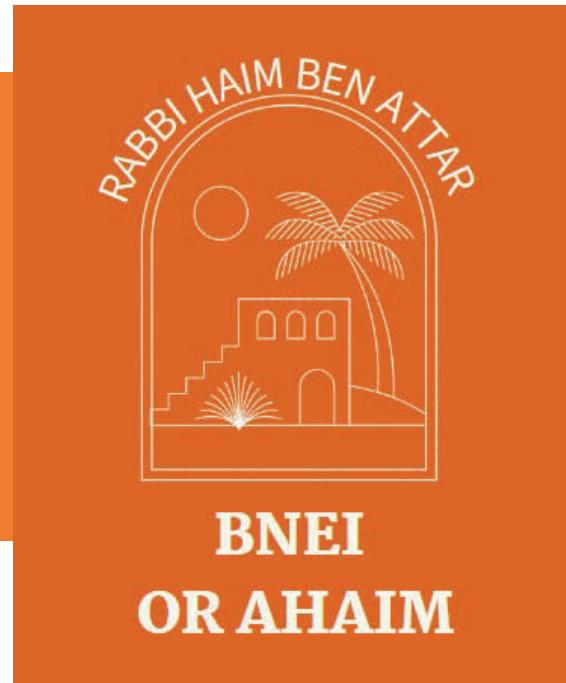
Plus tard, lorsque Yossef devient gouverneur d'Égypte, le Pharaon lui donne Osnat comme épouse (Genèse 41:45). Selon le Midrash, lorsqu'Osnat et Yossef se rencontrent, Yossef **découvre l'amulette autour de son cou** et reconnaît ainsi son origine. Il reconnaît l'écriture de son père à travers les quelques mots écrits par Yaakov sur cette amulette... Il comprend alors qu'elle est issue de la lignée de Yaakov et qu'il peut se marier avec elle sans problème, malgré son passé. Ensemble, ils auront deux fils: Ephraïm et Manassé, qui deviendront deux des douze tribus d'Israël.

Aussi, le mot **בזזה** désigne l'amulette, Yossef montre à son père l'amulette et lui dit «voici que j'ai découvert au cou de ma futur femme

דברי רביינו

אות י

והשיב לו יוסף, בני הם אשר נתן לי אלהים בזזה (בראשית מט. ט). וקשלה מהו בזזה. ומכלבד מה שפרש רשי, הראה לו שטר כתבה וכו', עוד יש לזכות, דאיתא בילקוט (פרשת ושלוח וכו') על פסוק (בראשית לו, כד) 'וישקעו אל חמור' וכי, שדיינה נתעבירה משכים יילדה בת, בניין יעקב היה וויזים להרגה, כדי שלא יאכזר העולם שיש בנת דzonot בבני יעקב. מה עשה יעקב, כתוב שם הקדש על ציז של זהב, ותלאו בצעורה, ושלחה מפייתו, ומיד בא מיכאל ורביאתיה למצוירים לבתו של פוטיפר, לפי שהייתך ראייה ליוסף, והיא אסנה, ואשתו של פוטיפר גדרתיה כבת, עכ"ל.
ומעתה שפיר קאמיר א' אשר נתן לי אלהים בזזה, ד'ז' מורה באצבען, והינן שהוזיא לו אותן השם שהייתה כתוב דו של יעקב, כדי להראות לו שהאהאה שליחח היתה הגונה לו, ומוכנת היותה להיות זוגתו.



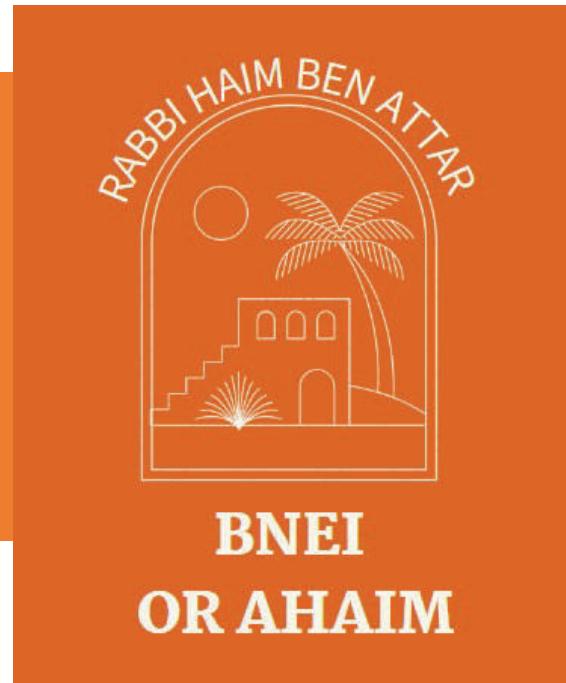
"Il attache à la vigne son ânon et au meilleur cep le fils de son ânesse ; il lave dans le vin son vêtement et dans le sang des raisins son manteau" (Genèse 49:11).

Le Or Ahaim explique que ce verset à la lumière des enseignements du Zohar (*Zohar 'Hadash, Bereshit 15*) : au moment de la rédemption future, le peuple d'Israël devra s'engager dans l'étude de la Torah. Sans cela, la délivrance sera retardée.

C'est ce que suggère le verset : **"Il lave dans le vin son vêtement"**. La force du roi Machia'h réside dans le fait que le peuple d'Israël se consacre **à la Torah, comparée au vin**, comme l'expliquent nos Sages (*Bamidbar Rabba 2:3*) à propos du verset de *Shir HaShirim* : **"Il m'a amené dans la maison du vin"**, où la Torah est assimilée au vin. Grâce à la Torah, le roi Machia'h sera revêtu d'un vêtement de gloire. C'est le sens de **"Il lave dans le vin son vêtement"** : par le lavage et l'engagement dans le "vin" de la Torah, le roi Machia'h aura son vêtement pour se révéler.

Le verset poursuit avec : **"Et dans le sang des raisins son manteau"**, indiquant que si le moment de la rédemption arrive mais que le peuple d'Israël n'a pas acquis le vin de la Torah, la délivrance se réalisera à travers la souffrance et les contraintes de l'exil, lorsque les nations opprimeront Israël. Cela est signifié par **"dans le sang"**, car les épreuves, appelées "sang", purifieront les âmes, tout comme elles sont purifiées par la Torah. Cependant, la purification par la Torah se fait avec douceur et agrément, tandis que celle par la souffrance se fait dans la douleur et l'affliction.

Enfin, le terme **"son manteau"** (יְנִוָּה) fait allusion à un vêtement plus modeste que celui mentionné pour Machia'h. Ce mot dérive de "couverture", signifiant une nécessité minimale. Cela souligne la différence entre une rédemption obtenue par l'étude de la Torah et les mitsvot, où le Machia'h apparaîtra dans un vêtement royal, et une rédemption obtenue par la souffrance, où le Machia'h viendra dans un état humble, comme il est dit : **"Pauvre et monté sur un âne"** (*Zacharie 9:9*).



En somme, le Machiah peut venir de deux façons : soit à un moment fixé, même si nous ne sommes pas méritants. Dans ce cas, il viendra, dans le « sang » (« le sang des raisins ») dans une moindre splendeur, symbolisé par un « petit manteau ». Soit il viendra grâce à la force de la Torah et de la téchouva répandues (symbolisées par le vin), et alors il sera revêtu de son vêtement le plus majestueux.

Shabbat Shalom